UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ACTION HUMANITAIRE DES ONG AUPRÈS DES PERSONNES DÉPLACÉES VIVANT DANS LE CAMP D'HÉBERGEMENT DU TERRAIN GOLF À DELMAS 48 APRÈS LE SÉISME DU 12 JANVIER 2010

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
Angelo BARTHOLD

Janvier 2014

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

AVANT-PROPOS

Haïti, pays des Caraïbes, est situé dans une zone géographique à risque. Chaque année, il est exposé à des catastrophes naturelles en particulier des cyclones et des inondations. À cela s'ajoute le risque sismique qui n'existe pas dans l'imaginaire collectif haïtien. Pour aider la population haïtienne sinistrée après le passage des cyclones, les ONG font de nombreuses interventions d'urgence depuis des années. Leurs interventions remontent surtout à la deuxième moitié du XIXe siècle. Les dégâts causés par les cyclones Hazel en1954, puis Jeanne qui a dévasté la ville des Gonaïves en 2004 et les quatre cyclones (Fay, Gustav, Hanna et Ike) qui frappent le pays en un mois en 2008 sont parmi les plus désastreux que le pays n'a jamais connus. Les interventions des organisations n'ont pas eu suffisamment d'impact pour améliorer les conditions des populations sinistrées après ces catastrophes. Le séisme du 12 janvier 2010 vient fragiliser davantage la situation du pays par l'ampleur de ses dégâts. Cette catastrophe est sans précédent dans l'histoire de la nation haïtienne en matière de décès et de pertes matérielles.

Ce séisme a fait environ 220,000 morts et des dégâts matériels inestimables. Les besoins sont énormes après le passage de ce cataclysme. Les abris provisoires se sont multipliés de façon anarchique partout où il y a des espaces vides dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. L'ONG où j'ai travaillé m'a sollicité peu de temps après le séisme pour aller intervenir dans certains camps situés à Delmas durant la période d'urgence. Mon travail consistait à faire une évaluation des besoins des familles vivant dans les camps. Il impliquait également de faire de la distribution de certains produits dont elles avaient besoin. Les conditions déplorables que vivent les personnes déplacées dans les camps me préoccupent beaucoup. L'action humanitaire des ONG en Haïti post-séisme fait l'objet de nombreuses critiques de la part d'auteurs haïtiens, étrangers et de certaines autorités haïtiennes. La problématique des

interventions des ONG en Haïti m'a toujours interpellé. Je me suis interrogé sur les impacts de ces interventions sur les conditions de vie des victimes du séisme. Cette maîtrise en travail social est l'occasion pour moi de faire une recherche sur l'action humanitaire des ONG auprès des personnes déplacées et d'essayer d'identifier les facteurs qui empêchent le relogement de ces personnes dans des maisons décentes. Le but de cette recherche est de montrer, d'une part, les failles des interventions humanitaires auprès des déplacés du camp et, du même coup, sensibiliser les différents acteurs concernés sur les mauvaises conditions de vie de ces déplacés; d'autre part d'éviter de répéter ces erreurs dans d'autres interventions humanitaires à l'avenir. L'identification des problèmes liés à ces interventions est déjà un pas vers la recherche de leurs solutions.

Ce travail de recherche a été rendu possible grâce à la contribution de nombreuses personnes. Pour cela, je voudrais les remercier d'une façon spéciale. Tout d'abord, j'adresse mes sincères remerciements à ma mère Marie Suze Joujoute et mon père Jean-Marcel Barthold pour leur contribution inestimable à ma formation académique et les sacrifices énormes qu'ils ont consentis pour m'élever et répondre à mes besoins quotidiens.

Tous mes remerciements spéciaux à la Faculté des Sciences humaines de l'UQÀM pour l'octroi d'une bourse d'études durant tout le cycle de ma maîtrise en travail social. Je tiens à remercier d'une manière particulière la professeure Ginette Berteau, l'ex-directrice du programme de maîtrise à l'École de travail social qui s'est engagée dans le processus de notre admission à cette maîtrise après le séisme du 12 janvier 2010 en Haïti. Elle m'a encadré tout au long du cycle d'études. Je tiens à remercier l'Université d'État d'Haïti (UEH) notamment la Faculté des Sciences humaines et le professeur Jérôme P. E. Lacoste, directeur du département de service social de cette faculté. Ils m'ont donné l'opportunité de faire cette étude supérieure.

Je veux remercier le professeur Gérald Larose de l'École du travail social de l'UQÀM pour l'obtention d'une bourse durant mon cycle d'études. Je tiens à remercier d'une façon spéciale la professeure Wista Délice de l'UEH pour son implication dans les démarches pour ma maîtrise à l'UQÀM et pour la lecture de mon mémoire. Ses commentaires étaient pertinents pour mon travail de recherche.

Toute ma reconnaissance et ma gratitude vont aussi à mon codirecteur Henri Dorvil pour m'avoir guidé et encadré. Il m'a recommandé des auteurs qui étaient très pertinents pour ma recherche. Il était toujours disponible pour la correction de mes travaux. Je veux remercier très sincèrement mon directeur Jacques Hébert de m'avoir conseillé et guidé. Son aide sur le plan méthodologique était inestimable. Ils m'ont tous deux formulé des commentaires judicieux qui m'ont aidé à progresser dans ma recherche. Je tiens à remercier également le corps enseignant de l'École de travail social; car chaque cours que j'ai suivi a contribué à la formation de mon esprit scientifique, à élucider ma problématique et me doter d'instruments pour la recherche en développant ma capacité d'analyse.

Un grand merci à Agenor Rethro, Hugo Merveille et Hérold Mathieu pour la révision linguistique et les commentaires.

Je remercie Jessie Saint-Louis et Jean Élizé Joachim pour les contacts avec le terrain. Ils ont facilité le lien avec le comité du camp sélectionné pour la recherche. Je veux remercier les six participants qui m'ont accordé des entrevues. Ils ont mis leur temps à ma disposition. Ils m'ont beaucoup appris sur l'action humanitaire des ONG et les conditions de vie des personnes déplacées du camp.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE D'UNE FIGURE ET DES TABLEAUXviii
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMESix
RÉSUMÉxi
ABSTRACTxii
INTRODUCTION
CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE5
1 Aperçu historique de l'aide humanitaire5
1.1 Contexte d'émergence des organisations humanitaires dans le monde
1.2 Contexte d'émergence des organisations humanitaires en Haïti
1.3 Survol des séismes
1.4 Problématique de l'aide humanitaire en situation post-séisme en Haïti9
1.4.1 Situation post-séisme dans l'ensemble du pays9
1.4.2 Situation post séisme dans les camps d'hébergement
1.4.3 Insuffisances de l'aide humanitaire limitée au niveau de survie
1.5 Présentation du camp et justification de son choix pour une étude de cas 19
1.5.1 Oxfam Québec
1.5.2 American Refugee Committee
1.5.3 Save the Children 21
1.5.4 Justification du choix du Camp
1.6 Objectif de la recherche

1.7 Pertinence et utilité de cette recherche	22
1.8 Recension des écrits sur la coordination de l'aide et la reconstruction	23
1.8.1 Coordination de l'aide humanitaire en Haïti	23
1.8.2 Difficultés de la reconstruction post-séisme	26
CHAPITRE II : CADRE CONCEPTUEL	29
2.1 Action humanitaire	31
2.1.1.1 Urgence	34
2.1.1.2 Réhabilitation	35
2.1.1.3 Reconstruction	35
2.1.2 Approches de l'Humanitaire	36
2.1.3 Composantes de l'aide humanitaire	38
2.1.4 Humanitaire : don aux inconnus et étrangers	.39
2.2 ONG	.42
2.3 Camp d'hébergement	. 44
CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	. 47
3.1 Démarche de la recherche	. 47
3.2 Choix de la méthode	.48
3.3 Échantillon	. 48
3.4 L'instrument de cueillette des données	.49
3.4.1 Le recrutement	. 51
3.4.2 Déroulement des entrevues	. 52
3.5 Traitement et analyse des données	53

CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS57
4.3 Expériences des ONG en intervention post-catastrophe
4.3.1 Coordination entre les acteurs humanitaires
4.3.1.2 Rapport des ONG avec les autorités locales
4.3.1.3 Relation du comité du camp d'hébergement avec les ONG70
4.3.1.4 Rencontre entre les autorités locales et le comité du camp
4.3.2 Insécurité et violence dans le camp
4.3.3 Difficultés rencontrées par les acteurs
4.3.4 Arrêt des services de base
4.3.5 Relocalisation des personnes déplacées
4.3.6 Motifs de l'inaccessibilité aux logements
4.3.6.1 Absence de leadership de l'État haïtien et la gestion de l'aide
CHAPITRE V : INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS 93
5.1 Inexpériences et méconnaissance de certaines ONG de la réalité haïtienne 93
5.2 Incoordination entre les acteurs de l'humanitaire
5.2.1 Absence de coordination entre les ONG du camp95
5.2.2 Faible coordination entre les autorités locales et les ONG
5.2.3 Absence de rencontre entre les autorités locales et le comité du camp 99
5.3 Dépendance du comité et des déplacés du camp aux ONG
5.4 Permanence de l'urgence
5.5 Faiblesse de l'État haïtien
5.6 Stratégies de relogement
CONCLUSION

APENDICE A : LETTRE DE DEMANDE D'ENTREVUE	121
APENDICE B : GUIDE D'ENTREVUE	124
BIBLIOGRAPHIE	127

LISTE D'UNE FIGURE ET DES TABLEAUX

Figure 2.1.1.4 Synthèse des étapes de l'action humanitaire sur le terrain	36
Tableau 4.3.1.1 Duplication des services de base offerts par les ONG dans le camp.	.63
Tableau 4.3.6.2 Facteurs qui expliquent la présence des déplacés dans le camp.	9

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACF Action Contre la Faim

AI Amnesty International

ARC American Refugee Committee

BM Banque Mondiale

CARE Cooperative for Assistance and Relief Everywhere

CCFD Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

CICR Comité International de la Croix-Rouge

CIRH Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti

CRS Catholique Relief Service

DINEPA Direction Nationale d'Eau Potable et d'Assainissement

FDH Frères des Hommes

FICR Fédération Internationale de la Croix-Rouge

FIDH Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme

HI Handicap International

IHSI Institut Haïtien de Statistique et d'informatique

INURED Interuniversity Institute for Research and Development

IASC Inter-Agency Standing Committee

J/P HRO Hatian Relief Organisation

MDM Médecins Du Monde

MPCE Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

MSF Médecins Sans Frontières

OCHA Office des Nations-Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires

ONG Organisation Non Gouvernementale

OI Organisation Internationale

OIM Organisation Internationale de la Migration

ONU Organisation des Nations-Unies

OXFAM Oxford Famine Relief Committee

PDNA Post Desaster Need Assesment

PNH Police Nationale d'Haïti

PNUD Programme des Nations-Unies pour le Développement

PU Première Urgence

RNDDH Réseau National de Défense des Droits Humains

TH Travailleur Humanitaire

URSS Union République Soviétique Socialiste

WASH Water Sanitation and Hygiene

RÉSUMÉ

Cette recherche vise à identifier et comprendre les principaux facteurs qui empêchent l'action humanitaire des ONG de dépasser le niveau de survie des personnes déplacées vivant dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48 après le séisme du 12 janvier 2010. Pour ce faire, nous analysons les interventions faites par ces organisations auprès des sinistrés du camp.

Notre cadre conceptuel est construit à partir d'une série de concepts qui se trouvent dans la problématique, la recension des écrits sur l'aide humanitaire et la question de recherche suivante : Pourquoi l'action humanitaire des ONG après le séisme du 12 janvier 2010 reste au niveau de survie des personnes déplacées vivant au camp d'hébergement du terrain golf de Delmas 48? Il met en relation les concepts action humanitaire, ONG avec le niveau de survie des personnes déplacées et le camp d'hébergement. L'action humanitaire se fait selon trois étapes: l'urgence, la réhabilitation et la reconstruction. Ces concepts sont liés les uns aux autres. C'est une recherche exploratoire qualitative réalisée auprès de trois catégories de participants aux profils différents, impliqués dans l'action humanitaire. Elle est une étude de cas réalisée dans le contexte d'un camp d'hébergement sélectionné en fonction des critères définis.

L'analyse des entrevues démontre qu'il y a plusieurs facteurs qui expliquent l'arrêt de l'action humanitaire des ONG au niveau de survie des personnes déplacées du camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48. Ces facteurs sont l'absence ou la faible coordination entre les acteurs humanitaires, l'exclusion des organisations locales dans le mécanisme de coordination de l'aide humanitaire, la faiblesse de l'État haïtien, la mauvaise gestion de l'aide par les ONG, l'absence d'une politique de logement et d'un plan de reconstruction. L'échec de la CIRH en tant qu'instance chargée de la reconstruction explique aussi la prolongation du séjour de ces personnes dans le camp.

Enfin, l'accent a été mis surtout sur l'urgence au détriment de la réhabilitation et la reconstruction. Les déplacés du camp ne participent pas aux décisions qui les concernent. L'intervention des ONG ne permet pas le relogement des personnes déplacées qui vivent dans ce camp.

Mots clés: Action humanitaire, ONG, personnes déplacées et camp d'hébergement.

ABSTRACT

This research aims to identify and understand the key factors that prevent humanitarian NGOs from going beyond survival level displaced people living in the golf camp in Delmas 48 after January 12, 2010. To do this, we have analyzed the intervention of these organizations to the camp's displaced people.

Our framework is built from a series of concepts that are, found reviewed the literature on humanitarian aid and in the following research question: Why does NGO humanitarian action after the earthquake of January 12, 2010 remain after the level of survival of displaced people living in the Delmas 48 golf course accommodation camp? The framework connects the concepts of humanitarian action and NGOs, with the level of survival of the displaced people and the accommodation camp. Humanitarian action is done in three steps: relief, rehabilitation and reconstruction. These concepts are related to each other. This is an exploratory qualitative research conducted among three categories of participants who each have different profiles and are involved in humanitarian action. This study has been carried out in the context of hosting camp, selected based on set of criteria.

The analysis of the interviews shows that there are several factors that explain the cessation of NGOs' humanitarian at the level of survival for displaced people in Delmas 48 golf course hosting camp. These factors are the lack of coordination between humanitarian actors, the exclusion of local organizations in the coordination mechanism for humanitarian aid, the weakness of the Haitian state, mismanagement of aid by NGOs, the absence of a housing policy and a reconstruction plan. The failure of the IHRC as the main body tasked with reconstruction also explains the extension of the stay of the people in the camp.

Finally, the focus was mainly on emergency at the expense of rehabilitation and reconstruction. The people in the camp do not participate in decisions that affect them. The involvement of NGOs does not allow relocation of displaced people living in this camp.

Key words: Humanitarian action, NGOs, displaced people and camp accommodation.

INTRODUCTION

Le 12 janvier 2010, un puissant séisme a frappé Haïti dans son centre situé à Portau-Prince où la majorité de sa population et les activités économiques sont concentrées. Ce séisme a changé la vie de millions d'Haïtiens en moins de trente-cinq secondes. Les pertes en vie humaine et les pertes matérielles sont énormes, sans compter le nombre de sans-abris. Dans les premiers jours qui ont suivi le séisme, le pays a été paralysé et coupé du reste du monde. Toutes ses institutions (État, Église, Famille) ont été sévèrement touchées. Les premières opérations de secours ont été organisées par les Haïtiens qui extrayaient les gens sous des décombres des maisons, des bâtiments publics et privés. L'État haïtien était dépassé par les événements et totalement absent dans les premiers jours qui ont suivi cette catastrophe (RNDDH, 2011: 1-2). C'est la catastrophe la plus meurtrière que le pays ait jamais connue depuis son indépendance en 1804.

L'action humanitaire des ONG est de plus en plus présente à l'échelle internationale depuis la moitié du XIXe siècle. Leur action s'est intensifiée avec la naissance des organisations regroupées sous l'appellation sans frontiérismes à la fin des années 70. Ces organisations interviennent surtout en période de crise auprès des populations affectées par des guerres et des catastrophes naturelles. Leur aide permet de sauver des vies.

En Haïti, la présence de ces organisations remonte aux années 50. Elles sont venues s'installer au pays pour trouver une solution au problème de pauvreté liée aux catastrophes naturelles. Elles implantent plusieurs projets dans des endroits différents pour venir en aide aux populations affectées notamment après le passage des

cyclones. Chaque année, le pays est exposé aux cyclones à cause de sa position géographique.

En tant que pays sous-développé, Haïti bénéficie depuis des décennies de l'aide internationale. Durant ces dernières années, la dispensation de l'aide a été faite surtout par les ONG, Cependant, il y a très peu d'informations qui circulent sur son utilisation. De nombreux Haïtiens et étrangers sont concernés par l'impact de l'intervention de ces organisations sur les conditions de vie des gens pauvres. Ils pensaient que l'aide massive annoncée après le séisme de 2010 améliorerait les conditions de vie de la population. Ils s'imaginaient que cette aide aurait aussi des incidences sur le développement du pays (Julien, 2012: 79).

Au lendemain du passage du séisme dévastateur le 12 janvier 2010 en Haïti, l'action humanitaire des ONG auprès des sinistrés des camps constitue notre principal champ d'intérêt. Celles-ci sont nombreuses à intervenir auprès des personnes déplacées qui vivent sous les tentes dans les camps d'hébergement. Il existe une multitude d'ONG qui travaillent dans le pays depuis des années. Dans un élan de solidarité envers les victimes du séisme, d'autres viennent s'ajouter après la catastrophe. En dépit de l'afflux massif d'aide de toutes sortes et du nombre élevé d'ONG, une grande partie de la population déplacée vit encore sous les tentes dans les camps. Elle vit dans des conditions déplorables. Lorsque nous considérons le nombre d'ONG qui intervient à Port-au-Prince et la quantité d'aide fournie par la communauté internationale et les donateurs, il est tout à fait légitime de s'interroger sur l'action humanitaire de ces organisations auprès des personnes déplacées vivant dans les camps.

Cette recherche sur l'action humanitaire des ONG auprès des déplacés des camps est d'abord motivée par le constat des conditions difficiles que vivent ces derniers dans les camps d'hébergement. Nous avons eu la chance de travailler pour une ONG dans quelques camps d'hébergement situés à Delmas dans les deux premiers mois qui

ont suivi le séisme. Nous étions consternés de voir la misère des personnes déplacées dans ces camps. Elles ne sont pas à l'abri des phénomènes naturels comme la pluie, le vent et les cyclones. Ces espaces habités sont dépourvus des infrastructures de base. Les conditions d'hygiène ne sont pas toujours respectées. Elles sont exposées aux maladies, au vol, au viol et à la violence physique. Ensuite, nous cherchons à expliquer les facteurs qui empêchent l'intervention des ONG d'aller au-delà du niveau de survie des sinistrés du camp du terrain golf après quatre ans de la catastrophe.

Notre travail consiste à explorer les interventions de ces organisations dans le but d'expliquer les embûches qui empêchent le relogement des personnes déplacées vivant dans les camps d'hébergement en particulier celles du camp du terrain golf situé à Delmas 48.

Cette étude comprend cinq chapitres: dans le premier chapitre, nous allons présenter d'une part l'historicité de l'aide humanitaire et le contexte d'émergence des organisations humanitaires dans le monde. Nous présentons aussi l'avènement de ces organisations en Haïti et le but de leur présence. Ensuite, nous faisons référence aux séismes majeurs qui ont secoué le monde. D'autre part, nous allons situer la problématique de l'action humanitaire des ONG en nous référant à la littérature sur le séisme en Haïti. Après la problématique, nous présentons le camp d'hébergement et la justification du choix du sujet suivi de l'objectif de la recherche et de sa pertinence sociale. Ce chapitre se termine par la recension des écrits sur la coordination humanitaire et les difficultés de la reconstruction post-séisme en Haïti.

Dans le second chapitre, nous présenterons le cadre conceptuel de cette recherche. Il comprend les principaux concepts retenus pour ce travail, les différentes approches de l'humanitaire, les composantes de l'aide humanitaire et la présentation de la littérature sur l'action humanitaire. Ces concepts dérivent de la recension des écrits et de la littérature sur le séisme en Haïti.

Le troisième chapitre est consacré à la méthodologie de la recherche. Nous y présentons la démarche générale choisie en fonction de l'objectif et la nature de la recherche, le choix de la méthode, l'échantillon, les instruments de la cueillette des données, le recrutement des participants, le déroulement des entrevues, les instruments d'analyse et de traitement des données.

Nous présenterons les résultats de la recherche à partir des thèmes abordés lors des entrevues avec les participants au quatrième chapitre.

Dans le cinquième chapitre, nous discuterons les résultats de la recherche en faisant un retour à la problématique, à l'objectif de la recherche, à la recension des écrits et au cadre conceptuel. L'interprétation et la discussion des résultats permettent de mettre en évidence les principaux facteurs qui empêchent l'action humanitaire des ONG de dépasser le niveau de survie des déplacés dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48. Elles nous permettent aussi de répondre à notre question de recherche.

En conclusion, nous présenterons le résumé de notre recherche, les limites des résultats obtenus et des pistes pour poursuivre le questionnement et l'exploration du sujet. Et finalement, nous essayons de dégager quelques enjeux liés à l'intervention collective en travail social en lien avec l'intervention humanitaire des ONG.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

Ce premier chapitre consiste essentiellement à présenter la problématique et la recension des écrits sur l'aide humanitaire. Il est divisé en deux parties : la première partie commence par un aperçu historique de l'aide humanitaire tout en précisant le contexte d'émergence des organisations non gouvernementales et des organisations internationales humanitaires dans le monde et en Haïti, et un survol des séismes majeurs qui ont causé des pertes énormes en vies humaines et biens matériels dans plusieurs pays. Ensuite, nous présentons la problématique sur l'action humanitaire post-séisme en Haïti auprès des personnes déplacées dans les camps d'hébergement plus spécifiquement, celles qui vivent dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48. Dans la deuxième partie, nous faisons une recension des écrits sur la coordination de l'aide humanitaire et la reconstruction post-séisme en Haïti.

1 Aperçu historique de l'aide humanitaire

L'initiative prise par les individus d'actions caritatives de solidarité pour aider les personnes en difficulté des frontières immédiates est antérieure au XXe siècle. Elle a représenté une idée qui s'est enracinée progressivement dans la société occidentale avant d'être une pratique. Elle est soutenue par la religion et la philosophie (Ryfman, 2004: 8).

1.1 Contexte d'émergence des organisations humanitaires dans le monde

Les organisations humanitaires ont pris naissance dans un contexte de guerre, de colonisation et de démocratie (Ryfman, 2004). Les conflits intraeuropéens de la moitié du XIXe siècle vont constituer une autre matrice. La guerre de Crimée oppose

les alliés franco-britanniques, venus au secours des Ottomans et à la Russie. Florence Nightingale appelée la «Dame à la lampe» (Ibid., 2004) organisa les premières équipes d'infirmières et posa les fondements d'une quasi-organisation humanitaire entièrement privée. Cette organisation agira d'abord durant des décennies sur le territoire américain pendant la guerre de Sécession, puis en France lors de la guerre de 1870 et en Inde coloniale auprès des victimes des famines.

Au XIXe siècle, un ensemble d'événements permet l'expansion des ONG. La Deuxième Guerre mondiale va occasionner la fondation de deux grandes organisations : l'Oxfam et CARE.

C'est le thème d'aide au développement qui, à partir des années 50, va être la toile de fond de toute une mouvance d'ONG, dont une partie des fondateurs sera engagée dans les luttes contre la décolonisation. En 1965, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) ainsi que l'organisation Frères des hommes (FDH) ont vu le jour sous l'initiative de l'Église catholique. D'autres types d'organisations ont pris naissance un peu plus tard. Elles s'identifieront souvent sous le terme générique de «sans frontiérisme». Ce néologisme, formé à partir du sigle de Médecins sans frontières (MSF) né en 1971, connaîtra un succès. Les organisations comme Médecins du monde (MDM), Handicap international (HI), Action contre la faim (ACF), Première urgence (PU) dupliquent le modèle originel de MSF. Tous vont progressivement s'auto attribuer le qualificatif humanitaire (Paugman, 2007: 819).

Depuis la fin des années 1960, les actions de secours d'urgence et d'assistance aux populations vulnérables, en détresse, sinistrées, victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés ont connu une croissance quasi exponentielle. Pour répondre à ce développement fulgurant, une gamme d'acteurs étendue s'est mobilisée. Certains ont été créés spécifiquement pour la circonstance, d'autres retrouvent un rôle qu'ils avaient plus ou moins délaissé ou qu'ils s'étaient trouvés contraints de restreindre, d'aucuns élargissent leurs domaines d'activités (Ryfman,

1999: 7-9). Un vocable explicite s'est peu à peu imposé pour les désigner : celui d'«humanitaire». En français, il est aujourd'hui utilisé sous forme d'adjectif (organisation humanitaire, aide humanitaire, action humanitaire).

1.2 Contexte d'émergence des organisations humanitaires en Haïti

La présence des organisations humanitaires en Haïti remonte à la décennie 50, en réponse aux situations de pauvreté liées aux catastrophes naturelles. Après le passage du cyclone Hazel en 1954, un programme de Food for work a été implanté à Fort Jacques. L'implantation de la fondation Care dans le Nord s'est faite durant la même période. Cette fondation est encore présente dans le pays. Le CRS a opéré dans les mêmes circonstances. En 1964, deux projets ont été implantés après le passage du cyclone Cléo: le projet de développement communautaire chrétien de Laborde et celui de Gébeau à Jérémie. Celui-ci a vu le jour avec l'Église Méthodiste. Après le passage du cyclone Inès en 1967, les habitants de la zone Bellevue et La Montagne ont bénéficié de l'encadrement du service chrétien. Les programmes humanitaires tendent à s'installer à plus long terme en lieu et place des projets de développement. L'assistance humanitaire domine la scène nationale durant ces dernières années. Ces programmes ont une portée spectaculaire, mais ils n'escomptent pas de résultats en matière d'amélioration des conditions de vie de la population (Pierre, 2001: 31-32).

Historiquement, les associations humanitaires sont proches de celles dénommées organisations caritatives, le plus souvent d'origine religieuse, «qui ont pour objet de donner aux plus démunis une aide matérielle ou morale». Elles se rapprochent aussi des associations philanthropiques animées par la volonté d'améliorer le sort de leurs semblables et qui agissent sans rechercher du profit (Neuilly, 2008:101).

1.3 Survol des séismes

Pour rappeler les plus importants séismes qui ont secoué la terre, il faut remonter au XVIIIe siècle. Un violent séisme qui a frappé Lima au Pérou. Il a fait plus de 1,000 décès. Un séisme de magnitude 9,5 sur l'échelle de Richter secoua le Chili en 1960. C'est l'un des plus forts séismes que le monde n'a jamais connu. Depuis le XIXe siècle, un ensemble de séismes importants a eu lieu dans le monde. En 1906, un séisme de magnitude 8,8 sur l'échelle de Richter au large des côtes de la Colombie et de l'Équateur provoque un tsunami qui a tué un millier de personnes. En 1952, un séisme de magnitude 9 sur la péninsule du Kamtchaka en URSS provoque un tsunami dévastateur ressenti jusqu'au Chili et au Pérou. Il a fait plus de 2,300 morts. En 1960 au Chili, un tremblement de terre de 9,5, suivi d'un tsunami dans plusieurs pays bordant l'océan Pacifique, a fait 5,700 morts au Chili, 61 à Hawaï et 130 au Japon. En 1964 en Alaska, un séisme de 9,2 près du détroit de Prince William, suivi d'un tsunami, a fait plus d'une centaine de morts (Le Parisien, 2010).

Plus récemment, un tremblement de terre a secoué l'Arménie le mercredi 7 décembre 1988 à 11 h 41. Ce cataclysme a provoqué la mort de plusieurs dizaines de milliers de personnes sans distinction d'âge et de sexe.

Plusieurs ONG, dont MSF a participé au secours des sinistrés. Les équipes de cette organisation soignent 15 victimes du syndrome d'écrasement. Malheureusement, la demande d'une aide internationale ayant été émise trop tard, quatre jours après le séisme, la quasi-totalité des victimes de ce syndrome était déjà morte (Verluise, 1989: 30, 68).

En plus du cas d'Arménie, la plus récente des catastrophes sismiques de l'ampleur du séisme qui a frappé Haiti en matière de perte en vies humaines remonte au tsunami d'Indonésie en 2004. La situation fut décrite ainsi : l'unanimité fut troublante, médias, gouvernements, OI et ONG ont salué les morts, probablement plus de 300,000 et appelées à l'aide pour les survivants. Cette catastrophe qui a frappé l'Asie méridionale le 26 décembre 2004 a fait des millions de sans-abri (Deléage, 2005: 1).

Certes, les moyens rassemblés par les simples gens grâce aux ONG ont révélé la capacité des peuples de la terre dans son ensemble à prendre en charge des actions

communes de solidarité quand certains des leurs crient en détresse. Mais il est tout aussi clair que la mobilisation des besoins financiers que vont exiger les politiques scientifiques, les réseaux de prévention et surtout la construction d'infrastructure durable pour les peuples sinistrés sont à la mesure des seuls États les plus puissants (Id.: 5). À côté de l'Indonésie, les plus importants séismes du XXIe siècle remontent au cas du Mexique en 1985, d'Haïti en janvier 2010, du Chili en février 2010 et du Japon en mars 2011.

Cet aperçu historique de l'aide humanitaire post-séisme montre que beaucoup de pays ont besoin d'aide pour les populations sinistrées par les séismes dévastateurs. Toutefois, les contextes de l'action humanitaire sont différents et dépendent du degré du développement des pays en question. La situation d'Haïti est un cas singulier en matière de décès et de dégâts matériels en ce qui concerne les séismes dans les Caraïbes.

1.4 Problématique de l'aide humanitaire en situation post-séisme en Haïti

1.4.1 Situation post-séisme dans l'ensemble du pays

Haïti, un pays des Caraïbes fut frappé le 12 janvier 2010 par un séisme dévastateur de magnitude 7,0 sur l'échelle de Richter durant une vingtaine de secondes à 16h53 (INURED, 2010: 2). C'est le plus puissant séisme qui a frappé ce pays depuis deux siècles. Cette catastrophe a créé une situation sans précédent, amplifié par le fait qu'elle a touché Port-au-Prince, la capitale du pays, où se trouve une forte concentration de la population ainsi que son centre administratif et économique. Au-delà de Port-au-Prince, elle a dévasté d'autres grandes villes du sud du pays notamment la ville de Léogâne et celle de Petit-Goâve (PDNA, 2010: 1). Le bilan est très lourd en matière de décès et de dégâts matériels. Les morts se trouvent

_

¹ Haïti: Résumé du PDNA du tremblement de terre. Évaluation sectorielle des dommages, des pertes et des besoins. La catastrophe et ses impacts. Rapport préparé par le gouvernement de la République d'Haïti avec l'appui de la communauté internationale. En ligne 15 p. http://www.eclac.cl/pdf. Consulté le 10 avril 2011.

dans toutes les catégories sociales. Les gens sont écrasés dans l'effondrement des maisons des quartiers populaires, des bâtisses de l'administration publique et privée, des écoles et des universités, des hôpitaux, des églises, des ministères, des tribunaux de justice, des magasins, de grands hôtels et du siège de la MINUSTAH. À ces pertes en vie humaine s'ajoutent des destructions inestimables de logements, de commerces, d'industries, etc. Les bâtiments les plus symboliques de l'État haïtien sont détruits : le Palais National, treize des quinze ministères, le palais législatif, la Direction générale des impôts, des commissariats de police et d'autres bureaux appartenant à cet État. À ces destructions s'ajoute l'écrasement de la cathédrale, monument historique du pays. Toutes les institutions du pays ont été touchées. Ce séisme a fait environ 222,000 morts et plus de 2.3 millions de personnes se sont retrouvées sans logements, et 1,5 million de personnes se sont installées dans les camps.

De nombreuses causes ont été évoquées pour expliquer un tel désastre: d'abord, l'épicentre du séisme se trouve seulement à quelques kilomètres de la surface du sol. Il était situé près de la capitale où vivaient environ trois millions de personnes, d'où son impact maximal.

Ensuite, le pays n'avait pas connu de tremblement de terre d'une si grande ampleur depuis plus de deux siècles. Le dernier tremblement de terre qui frappa Portau-Prince a eu lieu à la fin du XVIIe siècle à l'époque coloniale. Autrement dit, ce risque sismique n'existait pas dans la mémoire collective haïtienne. Cependant, des alertes récentes ont été formulées par des chercheurs sur les risques sismiques dans la région, mais aucune mesure de prévention ou de protection n'a jamais été mise en place. Enfin, le développement anarchique de l'urbanisme et de l'habitat dans la capitale, l'absence de règles et de normes de construction, sans même parler de normes parasismiques, avaient provoqué la multiplication de constructions précaires (FIDH, 2010: 7-8). En plus de ces facteurs explicatifs, il existe d'autres causes plus profondes qui sont liées à l'histoire du pays dans un contexte de domination internationale et de mauvaises politiques menées par les gouvernements haïtiens

depuis plus d'un siècle. Pour reprendre le magistrat français Michel Forst (Vorbe, 2011: 73), l'expert indépendant des Nations unies sur les droits de l'homme en Haïti : «la perte de centaines de milliers de vies ne peut en aucun cas être attribuée à la fatalité et aux éléments naturels». Pour lui, la compréhension de ce qui est arrivé en Haïti s'explique par le fait que le pays vit depuis trop longtemps dans une situation de pauvreté extrême. Celle-ci a contribué de manière signifiante à amplifier les conséquences de la catastrophe. La Banque mondiale poursuit dans le même sens en admettant qu'Haïti soit l'un des pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. L'extrême vulnérabilité du pays par rapport à ces événements résulte du niveau de pauvreté élevée, d'une infrastructure inadaptée, d'un environnement dégradé et d'une série de gouvernements inefficaces confrontés à de graves problèmes fiscaux (Id. : 73-74).

Après avoir évoqué les multiples raisons qui font que ce séisme s'est transformé en drame, il est important de mentionner les conséquences de ce cataclysme sur l'économie haïtienne. Les experts réunis dans le cadre de l'évaluation des besoins après les désastres, réalisés en février, ont conclu que le pays avait perdu l'équivalent de plus de 120% de son produit intérieur brut (RNDDH, 2011: 16). Le séisme vient aggraver les problèmes récurrents qu'a connus le pays depuis plusieurs décennies, notamment la pauvreté chronique et le système défaillant des prestations de soins de santé de base, de l'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Avant la catastrophe, plus de la moitié de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté. Le pourcentage d'Haïtiens qui vivaient avec moins de 1,25 dollar par jour est estimé à 55% (Rapport du secrétaire général des Nations unies, 2010: 6). Le nombre d'hôpitaux qui offrent des soins de santé à la population s'est réduit de façon considérable. Plus de 50 hôpitaux, de centres de santé se sont effondrés ou sont devenus inutilisables suite aux secousses du séisme. Il y a plus de la moitié de la population qui n'avait pas accès aux services de santé formelle et à l'eau potable (PDNA, 2010: 1, 11).

1.4.2 Situation post séisme dans les camps d'hébergement

Les personnes qui vivent dans les camps d'hébergement font face à des problèmes divers: logement, nourriture, eau potable, assainissement, troubles psychologiques, insécurité, violences physiques et sexuelles. Le pays est exposé chaque année à des catastrophes hydrométéorologiques naturelles comme les inondations et les tempêtes tropicales (Rapport du secrétaire général des Nations unies, 2010: 6). Dans beaucoup de camps, la surpopulation est une préoccupation importante. La superficie par personne, l'accès aux services de santé et aux équipements sanitaires de base ne sont pas respectés d'après les recommandations du manuel pour la protection des déplacés internes de l'ONU (AI, 2010: 10). L'exiguïté des abris provisoires par rapport au nombre de personnes hébergées est un problème majeur.

La surpopulation et l'agencement dans certains camps augmentent le risque pour les femmes et les enfants d'être victimes d'exploitation particulière telle la violence sexuelle. La plupart de ces camps ne disposent pas d'installations d'hygiène ni d'équipement sanitaire permettant de protéger l'intimité des filles et des femmes. L'absence d'éclairage les expose davantage aux agressions et à la violence durant la nuit. Deux organisations ont recensé plusieurs cas de viols dans les camps. Un rapport d'Amnesty International a fait mention de quatre fillettes, une adolescente et deux jeunes filles qui ont été violées dans les camps (Id. : 12). Le rapport de la FIDH a dénoncé la violence dans les camps. Le Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU a recensé plus de 800 de cas de viols dans les camps des personnes déplacées en Haïti depuis 2010. Les femmes et les filles sont très vulnérables aux violences sexuelles dans ces abris de toiles et de bâches. Ces abris ne les protègent pas des agresseurs. Ce fait est reconnu par tous. La plupart des camps ne bénéficient d'aucune couverture particulière de la PNH et de la MINUSTAH. D'après le rapport de la FIDH, les mesures de protection et de prévention sont insuffisantes, voire inexistantes, et les violences sexuelles faites aux femmes déplacées continuent (Lévesque, 2012: A1). En plus de ces cas de violence sexuelle observés, de nombreux cas ne sont pas dénoncés

aux autorités judiciaires soit à cause de la peur de représailles de la part des agresseurs qui vivent dans le même camp, soit par manque de confiance dans la justice. C'est ce qui explique la réticence des femmes et filles victimes à porter plainte (FIDH, 2010: 15-16). Cela nécessite la présence des policiers pour sécuriser l'espace habité par les victimes du séisme.

Les destructions provoquées par le séisme ont permis l'occupation des espaces privés et publics dans la zone métropolitaine. Les abris provisoires ont été construits spontanément sur la moindre parcelle de terrain disponible et sur tous les lieux dégagés : places publiques, terrain de football et propriétés privées. Cependant, malgré l'existence des grands camps, la population reste dispersée. Il pourrait y avoir jusqu'à un millier de petits sites accueillant chacun au maximum une cinquantaine d'abris provisoires. Ils ne sont pas comptabilisés. Dans la plupart des camps, un mélange d'abris de fortune constitués de draps, de serviettes, de vêtements, de bâton et de tentes fournies par les ONG a été constaté. Des structures plus permanentes sont observées dans certains camps où les abris sont construits en bois et de tôles récupérées dans les décombres (AI, 2010).

Selon les dernières estimations du bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, les 460 sites accueillaient au total 1,170,000 personnes. Elles ont été recensées à la mi-mars 2010 dans la seule ville de Port-au-Prince. Le plus grand camp de la capitale hébergeait environ 50,000 personnes. Toutefois, il faut souligner parmi la population déplacée la grande majorité est constituée d'enfants.

Le nombre d'Haïtiens déplacés par le séisme du 12 janvier 2010 a connu une baisse de 14% en février 2012 et ce nombre était estimé à 421,000. Cette diminution des personnes dans les camps d'hébergement est la plus significative depuis le début de l'année 2012. Cette régression bien qu'elle ne soit pas énorme s'observe à travers le recensement périodique mené par des ONG. Un grand pourcentage de personnes

qui s'étaient installées dans des abris improvisés a quitté les camps. En avril 2012, le nombre total de camps est estimé à 602 (Le Devoir, 2012). En août 2012, le nombre de sites restant était évalué à 541. Ces sites accueillent 389,000 individus soit 94,000 ménages (OIM et IASC, 2012 : 1). Certaines personnes sont menacées d'être expulsées et enlevées des espaces privés qu'elles occupent.

1.4.3 Insuffisances de l'aide humanitaire limitée au niveau de survie

Pour trouver une solution à cette situation accablante et sombre que vivent les personnes dans les camps après le passage du séisme, de nombreuses organisations soutenues par la communauté internationale interviennent auprès de ces dernières par l'aide humanitaire.

Au lendemain de la catastrophe, nombreux sont les pays qui sont venus en aide à la population sinistrée à travers les ONG et les organisations internationales. L'affluence de ces organisations s'est fait remarquer dans la zone métropolitaine par leur intervention dans plusieurs domaines comme la distribution de nourriture, des trousses d'hygiène et d'eau potable. Elles offrent quelques tentes et les soins médicaux à la population qui était vraiment dans le besoin. Le bilan est présenté ainsi : 67 équipes de recherche de sauvetage étaient en milieu urbain. Elles ont secouru 134 personnes et 40,000 rescapés ont bénéficié d'une aide médicale. À ce bilan s'ajoutent: 4 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire, 1,5 million de foyers ont obtenu des matériaux pour les abris d'urgence et 1,2 million de personnes ont eu accès, à l'eau potable (Assemblée générale des Nations unies, septembre 2010: 6). La distribution de l'aide était très compliquée en raison du manque de stratégies préétablies.

Il est certain que l'aide humanitaire a permis de sauver des vies dans les moments qui ont suivi la catastrophe en distribuant les produits de première nécessité pour la survie des sinistrés. Cependant deux mois après, de nombreuses faiblesses ont été observées dans la gestion de cette aide. Elles se situent essentiellement dans les

domaines de l'information du public concerné, de la coordination des actions surtout de la relation avec les organisations et les acteurs de la société civile haïtienne. De plus, le manque de connaissance, l'absence de considération de la spécificité ou de la réalité socioculturelle haïtienne de la part des experts internationaux engendre beaucoup d'incompréhensions et de frustrations dans la population (FIDH, 2010: 9). À côté de ces faiblesses relevées dans l'action humanitaire en Haïti, l'aspect de la dignité humaine n'est pas tout à fait respecté. Les victimes du séisme sont traitées dans l'indignité la plus totale. Des trousses alimentaires sont héliportées et ils créent ainsi le désordre. La distribution de l'aide se fait dans le désordre. Par la suite, la technique des cartes a été introduite par les agences humanitaires. Cependant, elle est mise en place dans la plus grande opacité. Les critères de choix des bénéficiaires ne sont pas définis selon un cadre ou des normes établies. Les personnes sinistrées ne disposent pas toujours d'information concernant les jours, les heures et les lieux de distribution. Donc, l'aide ne touche pas toutes les personnes qui sont dans le besoin.

Tenant compte de toutes ces difficultés confrontées dans la gestion et la distribution de l'aide humanitaire, il paraît opportun de se questionner sur le rôle et l'apport de l'État haïtien à l'aide humanitaire allouée aux personnes victimes du séisme. Dans un élan à répondre à ses obligations, il a réquisitionné plusieurs milliers de tentes en vue de les distribuer aux victimes parallèlement aux distributions effectuées par les agences humanitaires d'une part. Pour contraindre les personnes déplacées à quitter les places publiques; l'État haïtien a déclaré d'utilité publique huit propriétés qui font au total 193,5 hectares de terre. Cette solution entraîne d'autres problèmes: ces propriétés sont très éloignées du centre-ville et des anciennes résidences des victimes. Elles sont dénudées, poussiéreuses, abandonnées et totalement dépourvues d'infrastructures de base et se trouvent un peu éloignées des écoles et des centres commerciaux. Elles se situent pour la plupart dans les bassins de réception des affluents des bassins versants. D'autres sont localisées dans les endroits marécageux ou sur des sols spongieux. Les travaux d'aménagement et

d'assainissement de ces propriétés ont été réalisés par des agences internationales qui ont placé sur ces sites des toilettes, des douches et des réservoirs mobiles. La création des espaces pour l'installation de la force publique, des établissements et des centres de santé sont prévus (RNDDH, 2011: 3-4). Ces propriétés aménagées deviennent des sites de relocalisation pour les personnes dont le logement a été détruit par le séisme et qui n'ont pas les moyens d'en louer un. Mise à part cette contribution, le gouvernement haïtien à travers son projet de relocalisation appuyé par la communauté internationale prévoit relocaliser 5,239 familles soit environ 30,000 personnes. Ce projet vise d'une part à faciliter la reconstruction améliorée de seize quartiers à travers la réhabilitation des logements, l'accès aux services de base et des activités génératrices de revenus. Il vise d'autre part à faciliter le retour dans leur quartier d'origine des personnes qui vivent dans six camps prioritaires de la zone métropolitaine (Champ-de-Mars, Place Boyer, Place Saint-Pierre, Carl Brouard, Maïs Gaté/Aéroport et Gymnasium Vincent). Depuis la mise en place de ce projet, les personnes qui se trouvent dans les camps de la Place Boyer et la Place Saint-Pierre sont retournées dans leur quartier d'origine. Le coût d'un tel projet est estimé à environ 79 millions de dollars (OCHA Haïti, 2012: 2). Dans le cadre de l'inauguration officielle de 400 logements sociaux à «Zoranje» qui est une localité située au nord-ouest de Port-au-Prince, la présidence haïtienne a procédé le 27 février 2012 à la remise symbolique de 50 clés à 50 familles (Alter Presse, 2012). Cependant, plusieurs sites de relocalisation représentent des menaces pour les personnes qui y habitent en cas de cyclone ou d'inondations à cause de leur position géographique (bassin versant, flanc de montagne) et la nature du sol (marécageux, spongieux). Autrement dit, les personnes qui vivent dans ces sites ne sont pas hors de tout danger.

La seconde concerne l'aspect de la reconstruction. Après plus deux ans du passage du séisme, les organisations qui interviennent dans les camps sont toujours dans l'urgence. Quant à la reconstruction d'Haïti, elle n'avance pas beaucoup mis à

part quelques déblaiements. Ceux-ci sont faits pour la plupart par les propriétaires des bâtiments ou maisons détruits. Les canalisations brisées par le séisme continuent de maintenir les personnes vivant dans ces quartiers, les pieds dans l'eau (Rufin, 2011).

La conférence des bailleurs qui a eu lieu à New York le 31 mars 2010 a donné naissance à une commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. La fonction de cette commission est d'assurer la coordination de l'implantation du plan de reconstruction pour 18 mois. Elle est composée des représentants haïtiens et des pays donateurs. Elle est co-présidée par le premier ministre haïtien à l'époque Jean-Max Bellerive et l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies en Haïti, l'ancien président américain Bill Clinton. Pour légitimer cette décision, le gouvernement haïtien a fait adopter le 15 avril 2010 une loi qui s'inscrit dans le cadre de la «Loi d'urgence» en réponse au séisme du 12 janvier 2010. Elle confère toutes les responsabilités au pouvoir exécutif pendant une période de 18 mois (avril 2010-décembre 2011). Cette loi d'urgence a soulevé des inquiétudes chez les organisations haïtiennes des droits de l'homme qui dénoncent «la légèreté déconcertante avec laquelle cette décision a été prise de dégager pour cette période des voies et des moyens qui échappent à toute juridiction et à tout contrôle des instances institutionnelles haïtiennes» (FIDH, 2010: 11).

Si le camp représente l'emblème de l'urgence du logement post-séisme et le lieu d'accueil pour les personnes qui ont perdu leur habitation pendant le désastre, les sites de transition devraient désigner concrètement le passage graduel vers la reconstruction (Salome, 2012: 3, 7). Les deux premières phases de l'humanitaire cohabitent. En même temps, il existe des camps d'hébergement pendant que des sites de relocalisation sont construits. Ce qui donne un enchevêtrement de ces deux phases. La phase de reconstruction ne semble pas encore commencer. L'intervention humanitaire des ONG semble s'arrêter au niveau de la réhabilitation.

En dépit des promesses de la communauté internationale, la création de la CIRH et l'adoption d'une loi d'urgence par le gouvernement haïtien, l'état d'avancement de la reconstruction du pays n'a pas connu de progrès significatif. Un grand nombre de personnes vit toujours dans les camps d'hébergement. Elles vivent dans des conditions très précaires dues à l'inaccessibilité des services de base. Ce qui constitue une augmentation de risques lors du passage de nouvelles catastrophes naturelles (cyclone, inondation) pour ces personnes sans-abris. D'après la coalition humanitaire, les progrès réalisés en Haïti sont lents. Elle estime en janvier 2012 à 500.000 le nombre de personnes qui vivent dans les camps de fortune à Port-au-Prince. La moitié des débris du 12 janvier jonche le sol (Bourgault-Côté, 2012: A8). Malgré des centaines de milliers de familles qui ont perdu leur logement, leur travail et leur source de revenus dans le tremblement de terre, la survie dépend toujours des mesures d'urgence mises en place dans les jours qui ont suivi cette catastrophe en Haïti : abris précaires, aide alimentaire, accès à l'eau potable et soins gratuits dans certains camps d'hébergement. Ces mesures ne permettent pas l'autonomie des sinistrés. Les personnes qui vivent dans les camps développent une dépendance par rapport à l'aide humanitaire. Elles n'ont pas trouvé les moyens pour reprendre le contrôle sur leur vie (FIDH, 2010: 12).

Si le nombre de personnes qui vivent dans les camps diminue, les conditions de vie de celles qui restent dans ces espaces ne sont pas améliorées. Elles vivent dans les mêmes conditions précaires observées (tente, eau, nourriture) au lendemain du 12 janvier 2010. En résumé, la phase d'urgence perdure encore deux ans après le passage du séisme dans le pays. L'aide humanitaire répond à certains besoins de subsistance, mais elle reste limitée dans le temps et à certains besoins de survie. Quant à la reconstruction post-séisme, elle demeure stagnante. De plus, cette aide ne touche pas l'aspect de la réhabilitation sociale en matière de développement des programmes pour la relance de l'économie nationale. Les personnes qui vivent dans les camps ayant très peu d'infrastructure sur le plan d'installation sanitaire risquent de les voir

disparaître en cas de fortes précipitations ou d'autres intempéries. Un grand nombre de personnes vivent toujours dans les camps, sur les propriétés privées après plus de trois ans de cette catastrophe. Elles ne peuvent pas répondre à leurs besoins de base malgré l'action humanitaire des ONG. Cette action consiste essentiellement à fournir jusqu'aujourd'hui presque les mêmes services offerts au lendemain de la catastrophe. Ce qui m'amène à poser la question centrale suivante : Pourquoi l'action humanitaire des ONG après le séisme du 12 janvier 2010 reste au niveau de survie des personnes déplacées vivant au Camp d'hébergement du terrain golf de Delmas 48?

1.5 Présentation du camp et justification de son choix pour une étude de cas

Le camp d'hébergement du terrain golf se trouve dans la commune de Delmas qui est située dans l'arrondissement de Port-au-Prince. Cette commune comprend une seule section communale: Saint-Martin. Sa population est estimée à 359,451 habitants. Elle a une superficie de 27,74 Km² (IHSI, 2009: 13). Elle était très touchée par le séisme en termes de pertes en vies humaines et la destruction des maisons.

Pétion-Ville Club connu sous le nom du terrain golf est un lieu où les élites dominantes de Port-au-Prince s'adonnent aux sports et aux loisirs. Il est situé à Delmas 48. Après le séisme du 12 janvier 2010, cet espace a été envahi par les gens venus de partout et de conditions socio-économiques inégales. Sa superficie est de 258.000 mètres carrés. Il a servi d'hébergement à 180,000 personnes victimes du séisme. Dans les mois qui ont suivi, le gouvernement de la République d'Haïti de concert avec les ONG a relogé une partie des réfugiés de ce camp à Corail Cesse-Lesse. Le relogement a permis la relocalisation et la réduction des populations du camp du terrain golf (Louis, 2012: 73).

Ce camp d'hébergement est situé sur un terrain en pente. En juillet 2012, il y a 6,000 familles qui vivent sur cet espace. À l'entrée, il est sécurisé par les forces

onusiennes en Haïti. C'est le système solaire qui est utilisé pour l'éclairage durant la nuit.

Sur le plan organisationnel, ce camp est divisé en quatre sections : A, B, C et D. Chaque section est représentée par deux membres du comité sauf la C qui en a trois, sur un comité de gestion de neuf membres, dont sept hommes et deux femmes. Ce comité est composé d'un coordonnateur, d'un vice-coordonnateur, d'un délégué, d'un porte-parole, d'un secrétaire et d'un trésorier. Les membres du comité sont élus par les gens qui habitent dans les différentes sections du camp d'hébergement.

Plusieurs organisations sont intervenues dans ce camp pour apporter leur aide aux victimes du séisme. Les ONG qui y interviennent sont : OIM, CRS, MSF, Croix rouge Américaine, J/P HRO, Oxfam Grande Bretagne, Oxfam Québec, Save the Children et HP. Certaines de ces ONG travaillaient en Haïti depuis des années avant le séisme, d'autres organisations comme ARC et J/P HRO sont arrivées après cette catastrophe. Parmi ces ONG, nous allons présenter quelques-unes qui ont travaillées dans le camp du terrain golf :

1.5.1 Oxfam Québec

L'Oxfam Québec est une ONG qui travaille dans l'agroalimentaire en Haïti. Son intervention dans les camps a été réalisée dans les domaines psychosocial, médical et sanitaire. Les services offerts par cette organisation sont la distribution de l'eau et de la nourriture aux personnes déplacées du camp. Elle donne des médicaments aux responsables des camps qui en font des demandes. Elle a fait de l'intervention psychosociale pour les déplacés dans différents camps parce qu'ils sont traumatisés par le séisme. Cette intervention concerne la formation, le débriefing, la consultation et les rencontres individuelles avec les sinistrés du camp.

1.5.2 American Refugee Committee

L'ARC est une organisation humanitaire qui intervient en cas de catastrophes naturelles et de conflits armés. C'est une organisation américaine. Elle a pour mission d'aider les gens à trouver les moyens de prendre sa vie en charge. Elle est déjà intervenue environ dans soixante-dix pays à travers le monde.

Son intervention auprès des déplacés du camp consiste à mobiliser les gens par rapport aux besoins qu'ils ont et leur fournir des infrastructures sanitaires comme les latrines, les douches et la gestion des ordures. Les travailleurs humanitaires de cette ONG ont fait des séances d'animation pour les déplacés afin de renforcer leur capacité et de faciliter l'empowerment. Cette ONG a fait de la distribution des shelters² aux victimes du séisme dans le camp d'hébergement. Elle travaille dans l'assainissement et l'hygiène. Pour l'hygiène, l'intervention a été réalisée au niveau de la formation, l'éducation, l'information et la communication en matière d'hygiène. L'intervention d'ARC dans le camp du terrain golf a duré environ deux ans (Philippe: entrevue 5).

1.5.3 Save the Children

Save the Children est une ONG américaine qui travaille en Haïti depuis 1978 pour le bien-être des enfants à travers les programmes de soins de santé et d'éducation. Elle est financée par la contribution des citoyens et des donateurs du monde entier. Elle a fait des efforts pour apporter de la nourriture, des shelters, des soins de santé et autres assistances à plus de 879,000 survivants du séisme en Haïti (Save the children, 2011: 2).

Les domaines d'intervention de cette organisation sont : la santé, l'éducation et la protection de l'enfant. Elle a travaillé dans plusieurs secteurs : *shelter*, WASH, santé, *food* et *Cash for work*. Son intervention dans le camp a duré un an.

² Ce sont des abris transitoires construits en bois dont leur toit est couvert en tôles. Ils comprennent une ou deux pièces. Ceux qui ont une pièce sont appelés «T-shelters» d'après Bourjolly (2102).

D'autres organisations ont aussi apporté leur apport aux déplacés qui vivent dans le camp d'hébergement du terrain golf. L'OIM a fait de façon périodique le recensement des personnes qui vivent dans ce lieu. J/P HRO a relogé certaines familles à risque. Elle a relocalisé 1,500 familles.

1.5.4 Justification du choix du Camp

Le choix du camp du terrain de golf de Delmas 48 a été fait à partir des critères qui suivent : les dernières données sur les sites pouvant accueillir plus de 1,000 familles se trouvent dans quatre communes de la zone métropolitaine, dont la commune de Delmas. Cette commune concentre le plus de sites de cette taille dont le nombre de sites ou camps d'hébergement est estimé à douze (OIM, 2012: 10). De plus, nous avons parlé à quatre travailleurs humanitaires et un responsable de camps dans la commune de Delmas pour une ONG afin de valider notre choix. Ils m'ont tous renvoyés au camp du terrain golf de Delmas 48 comme l'un des plus grands sites d'hébergement de la zone métropolitaine. Ce camp existe depuis le lendemain du passage du séisme du 12 janvier 2010 qui a ravagé Haïti.

1.6 Objectif de la recherche

Identifier les facteurs qui empêchent l'action humanitaire des ONG de dépasser le niveau de survie des personnes qui vivent dans le camp d'hébergement après le séisme du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince.

1.7 Pertinence et utilité de cette recherche

Les ONG et les OI qui apportent de l'aide humanitaire auprès de populations victimes de la guerre et des catastrophes naturelles sont de plus en plus nombreuses. Après le séisme du 12 janvier 2010, beaucoup de ces organisations apportent leur aide à la population haïtienne. Dans le cadre de ce travail, nous limitons aux ONG qui interviennent dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48. Une telle

recherche permettra de savoir ce que font ces organisations en matière d'intervention post catastrophe auprès des personnes déplacées qui vivent dans ce camp. Elle permettra également de comprendre les raisons pour lesquelles l'action humanitaire n'a pas pu dépasser le niveau de survie de ces personnes.

Notre motivation à travailler sur l'action humanitaire est liée à notre constat des conditions de vie difficiles des déplacés qui vivent dans le camp d'hébergement du terrain golf de Delmas 48 après plus de trois ans du passage du séisme en Haïti. Il s'inscrit également dans la recherche d'une meilleure compréhension du travail effectué actuellement par les organisations humanitaires dans ce camp. Si cette recherche permet d'identifier les obstacles à l'avancement de l'action humanitaire post-séisme dans ce camp; c'est déjà un pas vers la recherche de solutions. L'action des organisations humanitaires en tant qu'intervention sociale collective est très peu étudiée en travail social. Une telle recherche offre la possibilité d'explorer un peu plus ce type d'intervention dans cette discipline.

Nous n'avons pas la prétention que ce travail de recherche va répondre à toutes les interrogations sur la question de l'aide humanitaire, mais il pourra apporter quelques pistes de solution face à certaines questions et pousser plus loin la réflexion sur l'action humanitaire en cas de catastrophe post-séisme.

1.8 Recension des écrits sur la coordination de l'aide et la reconstruction

1.8.1 Coordination de l'aide humanitaire en Haïti

En général, l'action humanitaire intervient dans un environnement déstructuré où l'autorité de l'État est inexistante ou affaiblie. Si tous les acteurs s'accordent sur la nécessité de coordonner, ils ne sont pas nombreux à accepter d'être coordonnés. Ce sont les Nations unies qui ont le rôle de faciliter les relations de cohabitation ou de partenariat entre les ONG, les OI et le mouvement Croix-Rouge. L'aspect de gestion

ou de logistique de la coordination semble globalement résolu, mis à part des cataclysmes d'envergure comme le tsunami de 2004 et le séisme de 2010 en Haïti. Dans la majorité des cas, les organisations ont suffisamment de compétences, pour s'organiser, se répartir les tâches et éviter les doublons (Le Coconnier et Pommier, 2012 : 110-114).

L'ONU a un département des affaires humanitaires qui a été créé en 1992. Il a été renommé Bureau de la coordination des affaires humanitaires en janvier 1998. Sa mission est de coordonner les efforts de toute la communauté internationale. Il vise notamment le système des Nations unies pour répondre de manière cohérente et rapide aux besoins des victimes et aux ravages causés par des catastrophes. Cela leur rend moins vulnérables à s'attaquer au problème en profondeur. Ce bureau favorise une transition sans heurt de la phase des secours d'urgence à celle des relances économiques du développement (Neuilly, 2008: 11).

L'arrivée massive et désordonnée des différentes organisations internationales, des équipes de protection civile et les forces armées déployées ont provoqué dans la confusion la saturation de l'aéroport de Port-au-Prince et des axes routiers d'accès à la capitale. Les propos d'un journaliste peuvent en témoigner : «Au milieu des agences des Nations unies, dix mille associations de solidarité soutiennent Haïti depuis le monde entier. Plus d'un millier opère sur place. La moitié est inconnue de l'État, mais leurs logos sont identifiés par tous les Haïtiens (Wargny, 2011: 9)».

À cela s'ajoutent les évangélistes scientologues et ONG religieuses qui sont actifs dans le pays. La situation a été décrite ainsi: «Ils sont partout à Haïti. Des religieux parfois de bonne foi, aux pratiques sectaires. Et qui sermonnent ou évangélisent, opèrent ou baptisent, pullulent et agacent, surtout» (Losson, 2011). Ces missionnaires du chaos agissant partout pour apporter de l'aide et professer la bonne parole (Salignon, 2012: 190-191). Cette description de la situation après le séisme traduit

l'imbroglio dans lequel les ONG font leur intervention auprès des sinistrés des camps. L'État haïtien n'a pas de contrôle sur ces interventions.

La critique adressée aux organisations internationales et aux agences onusiennes est l'exclusion des autorités locales dans l'aide humanitaire aux déplacés des camps. Les rencontres de coordination sont déroulées en anglais, dans des lieux peu accessibles aux acteurs haïtiens. L'usage de cette langue limite la participation des acteurs locaux. Lors des rencontres, le jargon technique utilisé ne facilite pas l'inclusion de ces acteurs (Martel, 2012: 1-3). Tenant compte de cette situation, un an après le séisme, l'OCHA et d'autres acteurs ont pris l'initiative de faire les rencontres dans des lieux plus accessibles. Une partie des rencontres se font en français. Cette décision n'a pas beaucoup d'impact. Elle ne permet pas la participation des organisations locales dans les clusters. La distance entre les acteurs locaux et internationaux demeure. Toutefois, certains secteurs ont réussi dès le début à assurer une coordination en impliquant les instances locales. Le secteur WASH en est l'exemple. La DINEPA a été évoquée plusieurs fois comme l'une des structures qui participent réellement à la coordination. Elle était impliquée dans les différents aspects de la transition en particulier pour mettre fin à la pratique de water tracking gratuit afin de passer à des modes d'approvisionnement plus durables.

La complexité de la coordination de l'aide humanitaire peut s'expliquer par les facteurs suivants : les lacunes de la communauté internationale, la faiblesse des institutions locales et le décès des cadres de la fonction publique haïtienne (Martel, 2012: 3-4). Les organisations qui travaillent dans l'aide en Haïti auraient pu faire plus pour coordonner leurs ressources avec les besoins des clients dans un souci d'efficience et de transparence de manière à maintenir la compassion (James, 2010 : 289).

1.8.2 Difficultés de la reconstruction post-séisme

La façon dont les montants alloués à l'aide humanitaire pour Haïti ont été dépensés n'a pas facilité la construction des infrastructures durables pour les déplacés du séisme. Il y a 215 millions de dollars alloués à la construction des logements permanents tandis que 1 milliard 200 millions a été dépensé dans la construction des tentes dans les camps, des abris temporaires et dans les allocations d'argent aux sinistrés qui désirent louer un logement. Plus de la moitié de l'argent allait dans l'aide aux victimes telles que : sauver des vies et soulager la misère. Cette aide a un coût très élevé, mais elle ne laisse pas des traces sinon des tentes déchirées, de la nourriture, des fontaines d'eau, des emplois de courte durée et des abris de transitions. Les cliniques et les écoles ne sont pas enfin reconstruites.

La situation des déplacés du camp s'empire avec le départ des ONG. Pour la FIDH: «Les solutions apportées jusqu'à présent soient insuffisantes et aient repoussées les problèmes dans l'espace et dans le temps». Une comparaison entre la quantité d'aide donnée aux victimes en janvier 2010 et la situation des gens dans les camps a été faite par Reyes qui est responsable du bureau des Amériques de la FIDH. «Quand on pense à l'afflux exceptionnel d'aide en janvier 2010, c'est dramatique de constater la mauvaise gestion du problème des camps et de voir la façon dont Port-au-Prince continue de se "bidonvilliser"» (Lévesque, 2012: A1). Toutefois, une diminution de 75% est observée parmi la population qui vit dans les camps d'hébergement. Cependant, leur situation semble être pire qu'en janvier 2010. Cela peut s'expliquer avec la détérioration des tentes et le départ des ONG avec leur équipement (Id.: A1).

En dépit des millions de dollars dépensés, la reconstruction commence à peine. Le nombre de déplacés qui se languissent encore sous des tentes dans 496 camps est évalué à 357,785 (Sontag, 2012: A1).

Les avis des experts étrangers et haïtiens sont partagés quant à la raison d'être de la CIRH en tant que structure chargée de la reconstruction d'Haïti. Cette commission a exclu totalement le peuple haïtien et elle a fait fausse route. Il faut une génération pour reconstruire Haïti. La situation actuelle du pays demande une réévaluation de l'approche de la communauté internationale. Coderre (2011) fait référence au «rocher de Sisyphe» pour expliquer la situation d'Haïti.

Si nous continuons à agir comme nous le faisons, non seulement nous ne règlerons pas la crise humanitaire intérieure en Haïti, mais nous allons nous empêtrer dans une crise d'urgence permanente et nous serons ainsi à la merci du «rocher de Sisyphe».

Il est mieux d'accompagner le peuple dans sa quête d'autonomie que de le rendre dépendant des mesures d'urgence continues (Coderre, 2011: A7).

Pour reprendre la déclaration de Boulos dans «le New York Times», la CIRH est utile en tant qu'outil de mobilisation qui attire l'attention sur Haïti. Cependant, elle est un échec en tant qu'outil de coordination de l'assistance humanitaire et de gestion de la reconstruction. Sa finalité était de reconstruire le pays ravagé par le séisme. Au cours d'une rencontre de la CIRH, l'Haitiano-canadien Bourjolly affirme qu'il a envoyé des courriels au secrétariat de cette commission qui restent sans réponse. Après la rencontre, M. Clinton s'est approché de lui en disant : «Vous m'avez embarrassé». Le travail de la CIRH est «such a waste» pour lui. La consultante américaine des Nations unies Priscillla Phelps (elle a travaillé dans le secteur de logement) abonde dans le même sens dans sa déclaration au «New York Time» : «The way reconstruction money got spent was totally chaotic, and the IRCH was emblematic of that» (Sontag, 2012 : A7).

L'envoyé spécial de la Banque Mondiale en Haïti Alexandre V. Abrantes est d'avis contraire. Les attentes des gens sont trop élevées par rapport au travail de la CIRH. Ses propos peuvent en témoigner: «It created a level of coordination, with everybody around the same table, which you find in few countries. I think people had unreasonable expectations that it would be an implementing agency» (Ibid.).

La reconstruction d'Haïti rencontre de nombreux obstacles : la cacophonie propre aux bureaucraties internationales et locales, la myriade d'ONG grandes et petites qui se marchent sur les pieds, l'absence de cadastre, la corruption, etc. À ces problèmes s'ajoute l'épidémie de choléra (Lévesque, 2010 : B5)

En résumé, l'efficacité de l'action humanitaire passe par une coordination entre l'État haïtien, les ONG, les organisations locales et la société civile. Malgré l'affluence de l'aide allouée à Haïti après le séisme, un grand nombre de déplacés vit encore sous les tentes dans les camps et la reconstruction est commencée de façon très partielle. Plusieurs raisons ont été évoquées pour expliquer les difficultés de la reconstruction post séisme : Les ONG font une mauvaise gestion des montants alloués à l'aide humanitaire. Elles dépensent trop d'argent dans l'urgence et les infrastructures qui ne sont pas durables. À cela s'ajoutent les problèmes de coordination entre les acteurs internationaux et locaux. La création de la CIRH comme outil pour faciliter la reconstruction n'a pas donné de résultats. Les représentants haïtiens ont dénoncé l'opacité de cette commission.

Dans le second chapitre, nous allons présenter notre cadre conceptuel tout en articulant les différents concepts clés qui constituent des éléments essentiels pour la compréhension de cette recherche et les approches de l'aide humanitaire.

CHAPITRE II

CADRE CONCEPTUEL

Ce second chapitre est destiné à la définition des concepts clés de cette recherche. Nous allons le présenter en trois points. Le premier point consiste à présenter la définition du concept action humanitaire qui est subdivisée en trois sous-points : les approches de l'humanitaire, les composantes de l'aide humanitaire et l'humanitaire en tant que don aux inconnus. Le second est consacré à la présentation du concept ONG et à sa définition. Enfin, nous présentons la définition des concepts de survie, de déplacé et du camp d'hébergement dans le contexte haïtien. Nous allons examiner ces concepts pour mieux comprendre et expliquer les facteurs qui empêchent l'action humanitaire des ONG d'aller au-delà de la survie des personnes déplacées vivant dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48 après le séisme du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince. Leur mise en relation permettra de mieux décrire et d'analyser l'intervention des ONG auprès des sinistrés de ce camp. Ces derniers vivent une nouvelle réalité au lendemain de cette catastrophe. Ils vivent dans des tentes et des abris temporaires où ils ne sont pas à l'abri de la pluie et de fréquents passages des cyclones en Haïti. Pour mieux appréhender le sens de ces concepts, nous allons puiser dans les écrits de certains auteurs qui réfléchissent ou travaillent dans le champ humanitaire.

Il est essentiel de préciser le sens des concepts qui constituent le fondement de ce travail de recherche. D'abord, le terme humanitaire apparaît vers 1830 dans l'expression «esprit humanitaire». Littré le définit comme «ce qui intéresse l'humanité tout entière». Dans la décennie 70, il désigne les associations spécialisées dans l'intervention médicale à l'étranger jusqu'à la création du Secrétariat d'État à

l'action humanitaire en 1986. Il recouvre actuellement les associations caritatives et philanthropiques (d'Andlau, 1998: 5-6). Il vise à améliorer les conditions des hommes.

Lamartine est le premier qui a fait usage de ce terme dans une correspondance datant de 1835. Il l'utilise aussi lors de son intervention à la chambre des députés en faisant allusion à son «long poème humanitaire», mais il n'est pas certain que la paternité de ce concept lui revient (Mbonda, 2008: 21). Lamartine et Chateaubriand sont les premiers à utiliser le mot humanitaire dans le sens philanthropique, c'est-àdire de bienveillance envers «l'humanité considérée comme un grand être collectif» (Brauman, 2000: 30). C'est en se référant à Lamartine que le Dictionnaire le Robert de 1998 définit l'humanitaire dans le sens de ce «qui vise au bien de l'humanité». À l'origine, l'humanitaire est associée à certaines utopies qui la fixent comme un idéal. C'est dans ce contexte que son usage a été fait par l'école de Saint-Simon. Dans son ouvrage «le nouveau christianisme» publié en 1825, il considérait le principe du bonheur comme le guide de l'action des hommes. Il évoque la maxime selon laquelle «les hommes doivent se conduire en frères à l'égard les uns des autres» revient comme une rengaine. En 1841, le journal communiste appelé «l'humanitaire» a fait son apparition. À cette époque, on parle d'un «socialisme humanitaire» en référant à Pierre Leroux qui est l'auteur de l'ouvrage «l'humanitaire» paru en 1840 (Mbonda, 2008: 21-22).

L'humanitaire est devenu un terme évocateur à l'époque contemporaine, mais il reste difficile à définir. Tout essai de définition de l'humanitaire expose son auteur à des critiques (Ryfman, 1999).

La définition de l'humanitaire dépend de l'approche considérée. Dans l'approche juridique, elle est définie par la Cour internationale de justice de La Haye (arrêté du 27 juin 1986 (Nicaragua/États-Unis) comme «une aide en alimentation, en médicaments, en vêtements par opposition aux fournitures d'armes, de munitions, de

véhicules ou matériels susceptibles de causer des dommages ou la mort». Cependant, cette définition reste limitée. Elle manque de précision et ne prend pas en compte les étapes de la réhabilitation et la reconstruction. Elle correspond plus à la réalité des réfugiés qui sont victimes de la guerre ou des conflits armés.

Par rapport à ces limites, Ryfman (1999) définit l'humanitaire dans son approche en intégrant plusieurs notions en interdépendance sans qu'elles soient rangées dans l'ordre : le mouvement, l'acteur, l'opérateur, le temps, l'espace humanitaire, le bénéficiaire, l'assistance et la nature de celle-ci, la référence à des valeurs et idéaux, le respect des principes idéologiques et de règles éthiques.

Le terme humanitaire a subi une évolution conceptuelle en tant que visée d'un humanitaire comme action, ou ce qu'on appelle plus précisément aujourd'hui «action humanitaire».

2.1 Action humanitaire

L'action humanitaire est souvent appréhendée sous un angle pratique, matériel (hôpitaux, tentes abritant des réfugiés, médicaments, nourriture, véhicules 4x4, avions volontaires affairés...). Elle trouve son fondement dans le religieux depuis plus de deux millénaires et dans la philosophie à partir de la renaissance.

Ses fondements religieux font référence aux trois grandes religions monothéistes : le judaïsme, le christianisme et l'islam. Dans le judaïsme, pratiquer la charité à l'égard de l'étranger, de l'orphelin, de la veuve et du pauvre est une obligation à la fois d'ordre moral et légal, à laquelle nul n'est autorisé à se soustraire (Ryfman, 1999 : 26). C'est en ce sens que Chateaubriand a écrit :

Tout acte de philanthropie auquel nous nous livrons, tout système que nous rêvons dans l'intérêt de l'humanité n'est que l'idée chrétienne retournée, changée de nom et trop souvent défigurée : c'est toujours le verbe qui se fait chair! (Chateaubriand, 1997: 2977-2978).

Le christianisme va s'inspirer du judaïsme pour édifier à partir du concept de charité une tradition d'action caritative intense qui perdure aujourd'hui. En raison des conflits armés qui jalonnent l'histoire européenne, des penseurs chrétiens vont être amenés à poser les premiers fondements aux victimes des combats. Ainsi dans la «Somme théologique» de Saint Thomas d'Aquin au XIIIe siècle, il traite de la guerre... dans le chapitre sur la charité.

L'Islam n'est pas différent des autres religions citées plus haut. Il recommande la pratique de l'assistance aux démunis. Celle-ci s'exprime par l'obligation pour le musulman de pratiquer le «zakat». Il se traduit en français par l'aumône. C'est l'un des cinq piliers de cette religion.

La vision de l'action humanitaire en tant que charité va changer avec les philosophes des Lumières. Ils vont s'attacher à redéfinir l'amour des hommes en dehors de la sphère religieuse. Le terme «charité», considéré comme ayant une connotation trop chrétienne, est progressivement remplacé par les mots de «bienfaisance», «philanthropie», ou «vertu d'humanité», indifféremment employés (Ryfman, 1999: 26-28). L'action humanitaire exerce un effet à la fois individuel et global. Le premier concerne l'intention tandis que le second relève de l'ordre du bilan. Au départ, le geste est généreux et bien intentionné. Cette action ne peut être jugée uniquement à partir de la seule intention et des tonnes délivrées. Sa portée doit être jugée à l'aune des résultats sur l'homme (Destexhe, 1993: 207-208).

L'action humanitaire est un concept polysémique. Son sens varie d'un auteur à un autre. Elle est définie par l'ex-président de MSF, Brauman (2000) comme celle qui vise, sans aucune discrimination et avec des moyens pacifiques, à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer l'homme dans ses capacités de choix (Brauman, 2000: 9). L'homme constitue le point de mire de l'action humanitaire. Sa visée est d'aller vers l'autre et de l'aider. L'action humanitaire est conjoncturelle,

ponctuelle et mesurée dans le temps. Elle ne peut pas se substituer à une action politique étatique sur le long terme. Or, elle est bien souvent, et malheureusement, la seule développée par la communauté internationale (Débré, 1997 : 200).

L'action humanitaire est une assistance fournie par un seul ou une conjonction d'acteurs qui s'insère à des niveaux variés dans un dispositif international de l'aide. Elle est régie par un certain nombre de principes. Elle a été mise en œuvre (au nom des valeurs considérées comme universelles), au profit des populations dont les conditions d'existence sont bouleversées jusqu'à atteindre l'intégrité physique et même la compromette soit à cause de la nature (Catastrophes) ou de l'action d'autres hommes (conflits armés internes ou internationaux) (Ryfman, 1999: 16-18). Cette définition est retenue pour ce travail parce qu'elle parait plus pertinente, complète et descriptive. Elle correspond mieux à la réalité de cette étude. En Haïti, l'action humanitaire est l'intervention de plusieurs États et organisations humanitaires notamment les ONG au lendemain du séisme du 12 janvier 2010 pour apporter leur aide à différents niveaux tant dans les domaines alimentaire, médical et autres dans le but de subvenir aux besoins des personnes déplacées qui vivent dans les camps d'hébergement.

Elle a mis l'accent sur les principes et les valeurs. Pour parler d'action humanitaire, certains principes doivent être respectés. Selon le CICR, les actions humanitaires reposent sur quatre principes essentiels : l'universalité, l'impartialité, l'indépendance et la neutralité (Reymond et Margot, 2007: 6).

La littérature sur les étapes de l'action humanitaire ne fait pas l'unanimité ni sur le nombre d'étapes ni sur la façon de les nommer. Certains auteurs dont Ryfman (2004) en a identifié deux tandis que Pirotte et Hudson (1997), et Salome ont identifié trois étapes dans l'intervention humanitaire. Ce dernier a parlé de transition pour la deuxième étape au lieu de réhabilitation, mais le contenu est le même. Pour cette recherche, nous retenons les trois étapes identifiées par les trois derniers auteurs à

savoir, l'urgence, la réhabilitation et la reconstruction. La première étape regroupe trois types d'aide: aide alimentaire, aide médicale et aide matérielle. L'aide alimentaire comprend la nourriture et l'eau potable. L'aide médicale concerne la santé des victimes du séisme. Elle prend la forme suivante: sauver des vies, soigner les blessés, donner des médicaments et distribuer des trousses d'hygiène à ces victimes. Le dernier type d'aide consiste à donner: des tentes, des couvertures et des abris provisoires et transitionnels. Il donne lieu à la mise en place des installations hygiéniques dans les camps d'hébergement.

Cette description en trois étapes apparait plus appropriée lorsqu'il s'agit de catastrophe naturelle notamment en cas de séisme. Ceux qui ont parlé de deux étapes sont minoritaires dans la littérature sur l'intervention humanitaire post catastrophe. En plus de ces étapes mentionnées par ces auteurs (Ryfman, 2004, Pirotte et Hudson, 1997 et Salome, 2007), il y a l'aspect mobilisation dans les médias, les communautés et la collecte des fonds qui précèdent l'action humanitaire dans les zones touchées par une catastrophe ou une guerre.

Après avoir présenté le contenu de ces étapes. Il est nécessaire de définir les concepts qui représentent chacune de ces étapes pour mieux comprendre l'action humanitaire des ONG.

2.1.1.1 Urgence

L'urgence est le premier moment dans l'action humanitaire. Il est nécessaire de préciser son sens. L'aide d'urgence est située dans l'immédiat. Elle est orientée vers chaque être en danger de mort. Elle consiste aussi en des interventions qui se font dans l'ici et maintenant en permettant de satisfaire les besoins élémentaires des populations touchées. Cette aide se situe sur le court terme (Pirotte et Hudson, 1997: 12-13). Autrement dit, l'urgence en cas de catastrophe est une intervention qui se fait de façon très hâtive et s'étend sur une durée très courte. Elle permet la satisfaction des besoins élémentaires des populations touchées par une catastrophe. En d'autres

termes, elle assure leur survie. Il est intéressant de préciser la notion de survie pour mieux comprendre son sens. La survie est définie comme le prolongement de la vie au-delà de certains termes (Dictionnaire Larousse, 2012). Elle est définie comme le fait pour un individu et une population de se maintenir en vie. Les hommes sont capables du travail facile qui, dans la société moderne, assure la survie de l'individu. Ils produisent, ils consomment, ils satisfont leurs appétits physiologiques (Carrel, 1935: 163). Donc le niveau de survie est défini comme les éléments essentiels dont l'être humain a besoin pour vivre. Nous pouvons conclure qu'en cas de catastrophe, l'aide d'urgence est là pour assurer la survie des victimes.

2.1.1.2 Réhabilitation

La réhabilitation est une durée intermédiaire qui se situe entre l'urgence et la reconstruction. Elle consiste à la relance de l'économie. Autrement dit, c'est une phase transitoire qui succède à l'urgence et elle s'étend sur une durée plus longue.

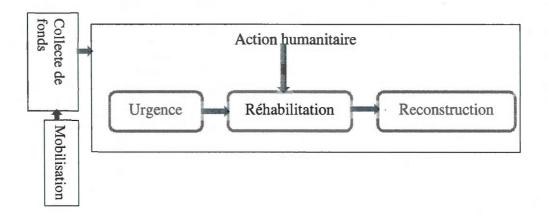
La réhabilitation apparaît comme un concept élaboré pour les besoins des acteurs et de la mobilisation financière des bailleurs de fonds. Elle n'est pas le fruit d'une analyse approfondie des contextes et des pratiques de terrain. Elle recouvre des réalités très diverses et des laps de temps arbitrairement fixés (Pirotte et Hudson, 1997: 53-55).

2.1.1.3 Reconstruction

La reconstruction est définie comme la restauration complète de tous les services, des infrastructures locales, la réparation des structures physiques endommagées, la revitalisation économique, la restauration de la vie sociale et culturelle. Elle doit être intégrée dans un plan de développement axé sur le long terme tout en tenant compte des risques, des désastres futurs et les possibilités de réduire ces risques en prenant des mesures appropriées. Il n'est pas nécessaire de restaurer les structures et les services endommagés dans leur forme primitive (Pirotte et Hudson, 1997: 10,12-13). La reconstruction concerne la construction des infrastructures de base détruites ou

endommagées à savoir les logements pour les personnes dans les camps d'hébergement, les bâtiments administratifs de l'État haïtien, les routes, les ponts et la restauration totale des services de base.

Figure 2.1.1.4 Synthèse des étapes de l'action humanitaire sur le terrain



Ce schéma traduit le processus courant mis en place après une catastrophe naturelle ou une guerre. La première chose est la diffusion des informations dans les médias sur ce qui s'est passé. Cette diffusion va sensibiliser et mobiliser les gens sur l'ampleur du drame. Cette mobilisation entraine des collectes de fonds et de dons pour les victimes. Ce sont des pré-étapes à l'action humanitaire proprement dite. Sur le terrain, l'action humanitaire se fait en trois étapes en suivant une hiérarchie. Les trois étapes se diffèrent par la nature des interventions et leur durée. Selon ce schéma, nous pouvons anticiper que les étapes peuvent varier en fonction du contexte et de la mobilisation entre les acteurs en présence.

2.1.2 Approches de l'humanitaire

De multiples approches sont utilisées pour justifier l'intervention humanitaire que ce soit auprès des victimes de guerres ou de catastrophes naturelles dans le monde. Les interventions humanitaires prennent une place de plus en plus grande à l'échelle internationale. Elles touchent les populations fragiles qui n'ont presque pas accès aux

services publics particulièrement en cas de guerres, de catastrophes ou de situations de carence marquée (Saillant, Richardson et Paumier, 2005: 159). Il est important de préciser ce qu'on entend par intervention humanitaire. Elle désigne une activité liée au concept d'«assistance humanitaire». Celle-ci entend créer un espace de sécurité qui permet de garantir les actions d'assistance. L'intervention humanitaire consiste à imposer l'assistance à un État dans des circonstances de catastrophe naturelle. Il n'est en général nul besoin d'avoir recours à la force armée pour ce faire, même si dans certains cas quelques éléments militaires de soutien logistique peuvent être utiles. Le seul but est alors de faciliter et de sécuriser l'assistance et le recours à la force qui ne sont pas dirigés directement contre un État (Rubio, 2004: 27-32).

La référence à l'humanitaire dans les années 90 est postérieure à la naissance des organisations sans frontières : MSF, Pharmaciens sans frontières, Reporteur sans frontière, etc., mais aussi Handicap international dans le courant des «Globalisations» économiques, culturelles et à l'ère du transnationalisme. Les études réalisées par les chercheurs permettent de classer les travaux sur l'humanitaire en quatre approches :

- a) Sociopolitique- Les études sur les liens entre les ONG et l'État ont montré les effets pervers de l'humanitaire (manque de vision à long terme, problème d'ingérence et la traduction politique de l'intervention (supposé apolitique). Ces études vont audelà des intentions visibles et explicites de l'humanitaire (Rist, 1994).
- b) Idéologique- L'humanitaire est présentée dans certaines études comme un discours et une incarnation de l'humanisme de la modernité contemporaine. C'est un discours globalisant prenant l'humain fragilisé comme unité d'intervention, mais l'humanité menacée comme cible réelle. Les auteurs (Tardif, 1997; Brauman, 2000) de ces études insistent sur la manipulation de la compassion, de la sensibilité à autrui et sur la construction des altérités postcoloniales pensées à partir de l'occident.
- c) Juridique- Les études à portée juridique ont mis l'accent sur la place de l'humanitaire dans les droits de l'homme, comme l'exercice direct du droit, sur la

légitimité de l'ingérence, sur la délimitation des droits et des besoins humains. Le désir humain d'aider d'autres humains paraît obscurci et écrasé par les structures aveugles et aveuglantes (Hours, 1999) d'un humanitaire lu d'abord comme un dispositif au sens foucaldien et comme une machine (Agamben, 1999). Autrement dit, c'est la primauté des normes sur l'expérience et l'interprétation.

d) Anthropologique- Les études anthropologiques se font selon l'ordre des phénomènes dans les années antérieures à 2000 : le caractère insensible des interventions envers les cultures locales et les identités (Destexhe, 1993); le caractère incomplet et tronqué de l'intervention misant sur le court terme (Senarclens, 1999), dans l'anthropologie du développement et enfin la question du don. La critique de l'urgentisme et de l'action à court terme nous permet de saisir les difficultés de nombreuses organisations, dont l'action peut-être fragmentée, en ne considérant qu'un seul aspect de la réalité des groupes visés pour un temps donné et n'ayant ou non de liens qu'avec les systèmes locaux d'aide (Saillant, Richardson et Paumier, 2005: 164-166).

2.1.3 Composantes de l'aide humanitaire

L'aide humanitaire est inconditionnelle et désintéressée pour les personnes dans le besoin sans aucune distinction qui sont partout dans le monde. Elle a deux composantes : aide d'urgence et aide à la reconstruction. Cette aide se veut apolitique et neutre. Son but est de fournir de l'aide aux personnes en détresse, de leur permettre de reprendre leur destin en main et de surmonter leur désespoir. Elle se concrétise par l'aide d'urgence et l'aide à la reconstruction. La première permet de répondre aux besoins élémentaires des populations touchées par une crise. La seconde permet aux populations de reconstruire leur économie. L'aide humanitaire est là pour apporter des secours immédiats dans une situation d'urgence. En l'absence d'une telle aide, les catastrophes naturelles et les guerres feraient davantage de morts. Elle est donc utile pour la survie des êtres humains. Cependant, le terme aide humanitaire ne peut pas être utilisé pour toutes les formes de soutien (Reymond et Margot, 2007: 6-7).

L'aide humanitaire comprend des domaines d'action variés :

- a) Assurer la survie : couvrir aussi rapidement que possible les besoins élémentaires des personnes afin d'assurer leur survie (accès à l'eau potable, nourriture, médicament et soin de santé, abris temporaires, etc.).
- b) Reconstruction : reconstruire les infrastructures de base. Ces infrastructures comprennent les structures physiques endommagées.
- c) Réhabilitation sociale : Elle consiste à rapatrier dans la mesure du possible les personnes déplacées et les réfugiées, et assurer de façon durable la survie de ces personnes. Elle consiste également à développer des programmes de formation professionnelle et scolaire pour relancer l'économie et la progression sociale.
- d) Prévention : introduire des actions préventives pour éviter le retour d'une nouvelle situation de crise, ou pour diminuer la vulnérabilité de la société (Id.: 7).

Empiriquement, l'humanitaire est une notion à géométrie variable. Elle est une sorte d'objet éthique à forte valeur ajoutée dont beaucoup d'acteurs ou agents se réclament pour définir ce qu'ils font. En fait, l'humanitaire est caractérisé par trois traits essentiels. Le premier concerne la temporalité de l'intervention humanitaire à savoir l'urgence. La brutalité de l'événement exige une intervention immédiate. Le second critère consiste prioritairement à sauver des vies. Elle tient une légitimité en revendiquant le nombre de personnes arrachées à la mort par famine, épidémie et blessure. Le troisième manifeste le ressort de l'action humanitaire, qui procède d'un sentiment moral. Elle joue à la fois dans le registre de l'émotion et des valeurs, de ce que l'on ressent et de ce que l'on croit (Fassin, 2010: 242).

2.1.4 Humanitaire: don aux inconnus et étrangers

Concernant l'humanitaire, certaines études se penchent sur les travaux concernant le don et la théorie de l'échange. Dans certains milieux associatifs et ONG humanitaires, l'interrogation porte sur le sens de l'intervention en tant que don. Le don moderne n'exige pas de retour. Les auteurs reconnaissent que les visées de l'intervention pourraient s'avérer désintéressées, mais ce désintéressement est toujours subtilement mis en doute (Saillant, Richardson et Paumier, 2005: 159-187).

Le don est une façon de faire circuler les choses et les services entre nous. Cette façon est différente de la forme marchande. Il est défini comme la privation du droit de recevoir quelque chose en retour. Il se repose sur la valeur du lien de ce qui circule. Le lien social occupe une place centrale dans le don. Deux types de don sont distingués: le don au sein de la famille, entre amis et proche, puis le don aux inconnus et aux étrangers. Le don est obligatoire et réciproque dans les sociétés archaïques. Il est aussi contraignant (Godbout, 2004: 177, 180). Le deuxième type qu'on qualifie de don moderne revêt plusieurs formes: aumône, aide ponctuelle à inconnu rencontré par hasard, don d'organes, de sang, bénévolat et philanthropie. Le bénévolat en tant que don de temps se diffère de la philanthropie qui désigne aujourd'hui le don d'argent à des inconnus. Le don aux inconnus résiste moins au modèle marchand (Id., 2002: 43-45). Ce second type de don est libre et unilatéral. Il a un caractère anonyme et impersonnel. Dans les sociétés contemporaines, la philanthropie et l'humanitaire s'apparentent comme un type particulier de don. Il est défini comme gratuit au sens de non-retour. Il est surtout destiné aux inconnus.

Le don sans retour est sollicité avec le désengagement de l'État. Sa mission est de trouver des solutions à certains problèmes dans la société. Au début du XXe siècle, Mauss (2007) jugeait encore la charité «blessante pour celui qui l'accepte». Tandis qu'aujourd'hui, avec l'accroissement des organisations caritatives, par rapport à l'incapacité du marché et de l'État à résoudre les problèmes sociaux, le don est sous le point de devenir une condition objective, socialement pour la reproduction de la société (Godelier, 1996: 293). À la lumière de Godelier (1996) et Godbout (2004), l'humanitaire est un don puisqu'il n'est ni obligatoire ni réciproque. Elle a tendance à dépersonnaliser par le moyen des organisations caritatives en tant qu'intermédiaire.

Autrement dit, les donneurs font des dons aux individus qui sont dans le besoin en passant par les organisations humanitaires. Le don ne se fait plus d'un individu à un autre. Il est institutionnalisé avec ces organisations.

En pensant à travers l'ensemble de l'économie de subvention dont l'aide humanitaire et le développement sont une partie, et les moyens que cette économie suscite des ambivalences morales en son intérieur sur le plan moral pour les donateurs et les bénéficiaires, il est utile de rappeler la discussion de Maurice Godelier (1996) sur la «tyrannie du don» :

Donner semble ainsi instaurer une différence et une inégalité de statuts entre donateur et donataire, inégalité qui dans certaines circonstances peut se muer en hiérarchie : si celle-ci existait déjà entre eux avant le don, celui-ci vient à la fois l'exprimer et la légitimer. Deux mouvements opposés sont donc contenus dans un seul et même acte. Le don rapproche les protagonistes parce qu'il est partagé et les éloigne socialement parce qu'il fait de l'un l'obligé de l'autre (Godelier, 1996: 21).

La logique d'aide augmente le pouvoir des inégalités entre le donateur et le bénéficiaire à la fois sur le plan individuel, institutionnel et gouvernemental. Comme souvent structurées, la grande économie des États-Unis et sa bureaucratie ordonnent des techniques. Elle laisse quelques autres difficultés pour la collaboration à travers les limites entre donneur et bénéficiaire, spécialement quand l'aide est passée à travers les lentilles de reconnaissance dans l'ordre basé sur des statuts de blessure ou de vulnérabilité (James, 2010: 293).

En fait, ces approches dépassent le caractère réductionnisme de l'aide humanitaire qu'on assimile fort souvent à la compassion et au don de l'autre envers son prochain. La vision humaniste ne tient pas compte des facteurs comme la culture des personnes. Elle facilite parfois de l'ingérence dans les affaires du pays; elle ne s'étend pas sur le long terme. Ce sont autant de reproches qu'on adresse à l'humanitaire considérée uniquement du point de vue humaniste. Tenant compte de l'incapacité de l'État haïtien de résoudre les problèmes sociaux, comme Godelier (1996) a mentionné plus

haut, l'humanitaire en tant que don a tendance à devenir un moyen de reproduction de la société haïtienne.

Après avoir présenté l'action humanitaire, ses approches, ses composantes et l'humanitaire en tant que don aux inconnus; il est important de définir le concept d'ONG parce que l'action humanitaire est menée par les ONG dans la majorité des cas.

2.2 ONG

Le terme ONG est un concept qui fait l'objet d'une pluralité de définitions. Il est difficile de trouver une définition exhaustive. Fort souvent, il est appréhendé selon un point de vue sociologique et juridique. Les ONG sont définies comme «tout groupement, association ou mouvement constitué de façon durable par des particuliers appartenant à divers pays en vue de la poursuite des objectifs non lucratifs» (Merle, 1982: 362). L'épithète non gouvernementale est employée pour désigner une pluralité d'organisations de nature différente qui travaillent dans des domaines variés. Elle regroupe des organisations religieuses, des droits de l'homme, humanitaires, etc. Ces organisations travaillent dans divers domaines comme l'aide au développement, l'aide humanitaire, l'aide à l'environnement, l'éducation, la protection de l'enfant, la santé et les droits de l'homme, etc. Les ONG ne constituent pas une catégorie homogène.

La définition que nous avons retenue est basée sur les éléments qui caractérisent ces organisations. Selon la méthode des faisceaux, les ONG sont caractérisées par cinq éléments: 1) l'association est le regroupement de personnes privées pour défendre un idéal ou des convictions et assurer la réalisation d'un dessein commun non lucratif; 2) La forme juridique particulière que symbolisent ces termes d'«association» ou d'«organisme non lucratif», au gré des droits nationaux; 3) Le rapport aux puissances publiques comme privées tant sur le plan national

qu'international. Elle a pour vision la constitution d'un espace autonome de la sphère des compétences; 4) La référence à des valeurs impliquant, en même temps qu'un engagement librement consenti, la volonté affichée d'inscrire l'action associative dans une dimension citoyenne insérée dans un cadre démocratique autant qu'articulée, à des degrés divers, avec les «sociétés civiles», dont elle forme un des segments essentiels; 5) Le caractère transnational de l'action menée: soit par le mandat qu'elle s'accorde pour entreprendre une action directement opérationnelle dans une partie de la planète, défendre des droits humains à l'extérieur du pays d'origine, intervenir pour la protection de l'environnement, soit parce que son activité implique une relation avec une entité tierce à l'État d'un siège, qu'il s'agisse d'une ONG, d'une OI, d'un autre État...(Ryfman, 2004: 28).

Donc, les ONG sont définies comme des institutions privées qui sont fondées et gérées par un groupe de citoyens dont le but est d'apporter leurs aides ou leurs appuis à des populations vulnérables qui sont en situation difficile. Elles sont financées par des fonds publics ou privés. Elles n'ont pas pour objectif un gain financier. Leur intervention permet d'assurer la survie des populations en détresse.

Deux types d'ONG sont distingués dans les interventions humanitaires : les ONG dites d'urgence et celles de développement. L'opposition entre les deux catégories d'ONG a permis de diviser l'aide en étape. Il est difficile d'établir une différence claire à partir des actions de ces deux types d'ONG. Les premières mènent également des programmes de moyen ou de long terme. Ces programmes n'ont rien à voir à ce que le sens commun qualifie d'urgent que ce soit dans le domaine de la santé, de la réhabilitation des hôpitaux, de la nutrition, etc. De même, les ONG dites de «développement» ont des programmes d'assistance immédiate à des populations déplacées ou réfugiées. Elles interviennent aussi dans des processus de réinsertion dans la phase critique de «postcrise» (Ryfman, 2004: 39). Au lendemain du séisme en Haïti, toutes les ONG interviennent auprès des victimes que ce soit celles qui sont dites d'urgence ou de développement.

2.3 Camp d'hébergement

Le terme camp est nouveau en Haïti. Il est apparu après le séisme dévastateur du 12 janvier 2012 qui a frappé le pays. Des qualificatifs différents sont utilisés pour nommer le camp. Certains auteurs emploient le substantif hébergement, d'autres utilisent celui de déplacés et de réfugiés pour désigner le camp. Les appellations sont différentes, mais la signification reste le même. Dans ce travail, nous préférons de faire usage de camp d'hébergement ou camp de déplacés parce que ces dénominations sont utilisées dans la plupart des écrits sur le séisme en Haïti.

Un camp est un regroupement des populations réfugiées en un lieu pour les protéger et leur donner de quoi survivre le temps de pouvoir retourner d'où elles viennent. Dans ces lieux, de multiples organismes leur apportent sécurité, soin, nourriture, eau et éducation.

Les terrains choisis pour créer un camp doivent répondre à un certain nombre de critères dans un souci d'efficacité de l'assistance. Le premier concerne l'accessibilité au camp. Les terrains doivent être situés à proximité des voies de communication (aérienne, ferroviaire ou terrestre). Cette proximité avec la circulation permet dans l'urgence l'acheminement des vivres, du matériel et de personnel humanitaire. Le second critère concerne la sécurité des personnes. La sécurité s'assure par l'éloignement des frontières c'est-à-dire le camp doit être situé au moins à 50 km. Enfin, le terrain doit être de taille suffisante pour accueillir entre 20,000 à 30,000 réfugiés. Il doit être aussi relativement plat pour faciliter la construction des zones d'habitat et d'équipement (Gallego, 2009: 11, 13).

Cette façon de définir un camp correspond à la réalité des réfugiés dans les pays qui sont aux prises à des guerres civiles entre des groupes rebelles ou avec d'autres pays. Cette définition mérite d'être adaptée pour qu'elle traduise la réalité des camps en Haïti après le séisme. Tout d'abord, il faut préciser que les personnes qui vivent dans les camps en Haïti ne sont pas des réfugiées. La plupart des organisations (OIM,

RNDDH, AI, FIDH) et auteurs utilisent le terme «déplacé» pour parler des personnes qui vivent dans les camps. Donc, les personnes qui vivent dans les camps haïtiens sont des déplacés. Un déplacé est celui qui migre à l'intérieur de son propre pays sans franchir les frontières (Id.: 9). D'où la nécessité de dire ce que nous entendons par camp d'hébergement dans le contexte post-séisme en Haïti:

Un camp d'hébergement est défini comme un espace où l'on trouve un regroupement de personnes déplacées qui ont perdu leur logement dans une catastrophe naturelle et qui vivent dans des abris temporaires. Fort souvent, cet espace est créé de façon improvisée par les victimes du séisme du 12 janvier 2010 ou aménagé par les ONG pour leur accueillir. C'est une définition opérationnelle d'un camp d'hébergement élaboré à partir de nos observations sur le terrain. Le témoignage d'un sinistré du camp Notre Dame du Perpétuel Secours à Delmas 75 à travers le rapport de la FIDH (2010) peut aider à mieux comprendre le terme de camp d'hébergement en Haïti:

Le soir du 12 janvier, on ne pouvait pas communiquer, il n'y avait pas d'information. Dans les quartiers, les survivants cherchaient un endroit pour s'abriter. Le premier réflexe, il faudrait trouver un espace vide, «plein air». Tout le monde y arrivait et essayait de partager l'espace, en disant : «venezvous mettre de ce côté» ou «ce n'est pas bon de rester là». Il y a des gens qui se rencontraient souvent, mais ils n'ont jamais eu le temps d'échanger, de parler longuement. Au camp, ils vont trouver du temps pour communiquer, partager des informations qui arrivaient difficilement (FIDH, 2010: 14).

Cet extrait explique le processus de la création du camp en Haïti au lendemain du séisme. Il est non seulement un lieu où les déplacés se réfugient, mais aussi un espace d'échange et de partage d'informations entre les différentes personnes déplacées.

En résumé, l'action humanitaire s'accomplit dans le temps. Ce temps concerne les trois étapes de cette action : urgence, réhabilitation et reconstruction. Elle implique des acteurs (ONG, État, OI...), des bénéficiaires (les personnes déplacées des camps) et un espace (les camps d'hébergement). L'action humanitaire se fait dans le but

d'améliorer les conditions de vie des personnes déplacées. La relation entre ces concepts permet de mieux expliquer l'intervention des ONG dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48. Ce cadre conceptuel permet de catégoriser nos extraits d'entrevues en thèmes. Il sert d'orientation à notre recherche.

Dans le troisième chapitre, nous allons présenter la méthodologie que nous utilisons pour effectuer cette recherche.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Nous allons présenter dans ce chapitre la méthodologie utilisée dans ce travail de recherche : la démarche générale, les méthodes, les techniques et les instruments utilisés pour la cueillette des données, le mode de recrutement des participants, le déroulement des entrevues, les instruments d'analyse et d'interprétation des données.

3.1 Démarche de la recherche

Étant donné l'absence d'études antérieures sur notre objet d'étude, nous avons opté pour une recherche exploratoire. Celle-ci a pour rôle d'examiner sous plusieurs angles le problème à l'étude, en vue de mieux le comprendre, de le démarquer des autres champs d'études et de cerner les interrogations les plus pertinentes. Elle contribue à clarifier une problématique, à mieux documenter un sujet, à approfondir la conceptualisation et proposer des hypothèses à éprouver (Lefrançois, 1992: 44-45). C'est une recherche exploratoire parce qu'il y a très peu d'études qui mettent l'accent sur l'action humanitaire des ONG post séisme auprès des victimes qui vivent dans des camps d'hébergement en Haïti.

Cette recherche exploratoire s'appuie sur une étude de cas en raison du choix qui a été fait du camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48. Ce camp a un nombre significatif de personnes c'est-à-dire en matière de représentativité par rapport au nombre de personnes qui vivent dans les autres camps situés à Port-au-Prince. C'est l'un des plus grands camps. Au moment de la recherche, il sert de refuge à 6,000 familles. L'étude de cas est une technique particulière de cueillette, de mise en forme et de traitement d'information. Elle cherche à rendre compte du caractère évolutif et

complexe des phénomènes concernant un système social comportant ses propres dynamiques (Mucchielli, 2009: 91). Le cas nécessite des mesures qualitatives, longues et complexes. Il avance par voie inductive qui part d'interrogations dans une recherche de cohérences, de continuités et de configurations (Zúñiga, 2007: 127-128). La méthode de l'étude de cas consiste à décrire une situation réelle prise dans son contexte, à l'analyser pour voir comment se manifestent et évoluent les phénomènes auxquels le chercheur s'intéresse. Elle permet une meilleure compréhension de l'objet d'étude. Souvent, le cas lui-même est d'un intérêt secondaire; «il joue un rôle de support en facilitant la compréhension de quelque chose d'autre». L'étude de cas permet de rendre justice à la complexité et la richesse des situations sociales (Mucchielli, 2009: 91-92). Dans ce travail, le camp d'hébergement du terrain golf de Delmas 48 est considéré comme un cas à partir duquel, nous allons essayer de trouver des explications aux facteurs qui empêchent les personnes déplacées d'aller vivre dans des logements décents.

3.2 Choix de la méthode

La méthode utilisée pour faire cette recherche est la méthode qualitative. Elle permet de comprendre et d'expliquer les raisons pour lesquelles l'action humanitaire des ONG ne va pas au-delà du niveau de survie des personnes déplacées qui vivent dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48. Cependant, cette méthode, à partir d'un nombre restreint de répondants dans un camp, ne permet pas de faire la généralisation des résultats trouvés pour un camp à tous les autres camps d'hébergement.

3.3 Échantillon

Notre échantillon fut composé de six personnes : trois travailleurs humanitaires d'ONG qui sont intervenues dans des domaines différents auprès des personnes vivant dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48, deux membres du

comité du camp et un élu local. Le choix de cet échantillon restreint s'explique par nos ressources financières restreintes et notre séjour de quarante-cinq jours en Haïti lors de la cueillette des données ainsi que les difficultés à confirmer les moments d'entrevues.

Les principaux critères visent à obtenir des informations de la part des acteurs humanitaires sur les facteurs qui empêchent l'action humanitaire de quitter la phase d'urgence. L'ONG doit avoir au moins une année dans l'intervention auprès des déplacés du camp sélectionné après le séisme. Concernant les travailleurs humanitaires, la personne doit occuper un poste et travailler pendant au moins trois mois pour une ONG qui intervient dans le camp d'hébergement sélectionné. Puis les membres composant le comité qui assure la gestion du camp sélectionné. L'élu local doit être une personne qui a été mandatée par les gens du milieu pour le représenter. Nous avons choisi de faire des entrevues avec ces acteurs parce qu'ils sont tous impliqués dans l'intervention humanitaire auprès des déplacés du camp. Ces critères de choix peuvent nous permettre d'obtenir des explications de la part de ces acteurs quant à l'action humanitaire qui reste au niveau de survie de ces déplacés.

3.4 L'instrument de cueillette des données

Le guide d'entrevue a servi à la collecte des données. Il s'est réalisé à l'aide d'entrevues individuelles semi-structurées et une entrevue de groupe. Celle-ci est fort souvent utilisée dans la collecte des données qualitatives. Dans l'entrevue semi-structurée, le répondant a une certaine marge de manœuvre puisque les réponses sont libres et les questions sont ouvertes (Mayer et Saint-Jacques, 2000: 120). L'entrevue de groupe est une méthode de recueil d'informations, utilisant les techniques de l'interview non directive centrée qui sont appliquées à un groupe de personnes réunies pour participer à un entretien collectif sur un sujet précis (Mayer et Saint-Jacques, 2000: 122). Étant donné que l'échantillon est réduit, l'entrevue individuelle

et celle de groupe sont vues comme les instruments appropriés pour recueillir les informations recherchées.

Le but de l'entrevue est de savoir ce que la personne pense et d'apprendre des choses qu'on ne peut pas observer directement comme les sentiments, les idées, les intentions (Deslauriers, 1991: 34). En ce sens, les entrevues individuelles et de groupe permettront de connaître les points de vue des différents acteurs sur les facteurs de blocage de la reconstruction. Les entrevues individuelles permettent de recueillir des informations diversifiées auprès d'une population différente. Cette population est composée de travailleurs humanitaires issus de différentes ONG. Ces dernières interviennent dans des champs différents à savoir le *Cash for work*, la distribution de la nourriture et la relocalisation. En matière de disponibilité, il n'est pas toujours facile de rencontrer des travailleurs humanitaires issus des organisations différentes.

L'entrevue de groupe permet aux personnes de réfléchir, de se rappeler les choses oubliées à travers l'interaction au sein du groupe. Ce dernier agit comme auto correcteur en permettant à la personne de modifier son jugement et de donner une opinion plus nuancée (Id.: 38). Elle donne lieu aux confrontations d'idées qui peuvent être divergentes (Mayer, Ouellet, Saint-Jacques et Turcotte, 2000: 123). De plus, l'entrevue de groupe permettra de réduire le temps en rencontrant des membres qui forment le comité du camp d'hébergement. Elle permet d'obtenir aussi des informations très riches à l'aide des interactions entre les membres du groupe.

Avant de faire les entrevues, nous avons élaboré un guide d'entrevue qui comprend les principaux thèmes en lien avec notre question de recherche, l'objectif et le cadre conceptuel de ce travail de recherche. Le guide d'entrevue est divisé en trois parties : une première partie qui concerne les travailleurs humanitaires et les cadres d'ONG. Dans cette partie, le thème est l'action humanitaire des ONG. Les questions dérivées de ce thème portent sur la durée des interventions, l'expérience en

intervention post-catastrophe, les services offerts et la relation des ONG avec l'État haïtien.

La seconde partie concerne le thème coordination entre les acteurs. Les questions concernent la coordination entre les ONG qui interviennent dans le camp d'hébergement, la coordination de ces ONG avec l'État haïtien ainsi que le comité du camp d'hébergement du terrain golf. Puis d'autres questions portent sur les rencontres organisées avec les acteurs de l'humanitaire et leur fréquence.

La troisième partie du guide d'entrevue a pour thème le point de vue de l'élu local. Il comprend un ensemble de sous-thèmes : l'apport de l'État haïtien aux victimes du séisme, le type de coopération entre l'État Haïtien et les ONG, les facteurs qui font que les gens vivent dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48. De plus la planification pour reloger les personnes déplacées et les rencontres organisées avec le comité de ce camp.

La dernière partie concerne l'entrevue de groupe avec le comité de ce camp d'hébergement. Les thèmes sont : le mode de vie des gens dans les camps, les services reçus de la part des ONG, l'apport de l'État haïtien aux gens dans les camps, le fonctionnement du comité du camp d'hébergement (fréquence des rencontres du comité, la façon dont le comité fait part de leur décision aux ONG et aux élus locaux), l'identification des besoins prioritaires des déplacés dans le camp et leur suggestion sur les actions à entreprendre pour dépasser le niveau de survie.

La première version du guide d'entrevue a été validée auprès de deux étudiants en travail social qui ont travaillé dans les camps d'hébergement. Après avoir validé ce guide, des modifications mineures y ont été apportées, concernant surtout l'ordre de certaines questions.

3.4.1 Le recrutement

Avant d'aller en Haïti, nous avons fait une entrevue avec une travailleuse humanitaire qui a travaillé dans le camp pour une ONG. Pour faire les autres entrevues, nous sommes allés en Haïti en juin 2012 pour recruter les participants qui constituent notre échantillon. Ce recrutement n'a pas été facile. Nous avons envoyé des lettres et des courriels pour inviter le maire de Delmas, les travailleurs humanitaires et les cadres d'ONG à nous donner des entrevues. Le maire n'a pas pris beaucoup de temps pour répondre à notre demande. Avant même notre voyage en Haïti nous avons chargé une personne pour faire le contact avec le comité du camp du terrain golf. Le contact a été établi avec le coordonnateur de ce comité après plusieurs tentatives. À notre arrivée, le contact s'est effectué par téléphone et nous avons pris rendez-vous au camp d'hébergement. Il nous a recommandés à une autre personne qui était le gestionnaire du comité du camp. Nous avons pris rendez-vous avec lui dans huit jours pour une entrevue avec les membres du comité. Nous sommes revenus dans une semaine, nous avons attendu deux heures après l'heure du rendez-vous pour faire l'entrevue.

Durant la même période, nous avons sollicité des entrevues par des lettres écrites auprès des organisations suivantes : J/P HRO, OIM, Oxfam Québec, Oxfam Grande Bretagne. Nous avons reçu un accusé de réception de chacune de ces organisations. Parmi elles, seule l'OIM nous a répondu par un courriel pour dire que la personne responsable n'était pas là en ce moment. Par la suite, nous l'avons contactée à nouveau, elle ne nous a pas répondu.

Enfin, nous avons écrit à deux travailleurs humanitaires. L'un a travaillé pour ARC et l'autre a travaillé pour *Save the children*. Le premier nous a accordé une entrevue après plusieurs rendez-vous. Le second devait laisser Haïti pour aller poursuivre ses études à l'étranger. Il nous a donné une entrevue par Skype.

3.4.2 Déroulement des entrevues

Les entrevues des personnes qui répondent aux critères de notre échantillon ont été réalisées en plusieurs étapes. Dans un premier temps, nous avons réalisé une entrevue avec une travailleuse humanitaire à Montréal. Dans un second temps, nous avons réalisé deux entrevues : l'un avec le responsable du bureau de la coordination des ONG à la mairie de Delmas et l'autre avec un membre du comité du camp d'hébergement. Le maire de Delmas a délégué à sa place l'un des responsables de ce bureau pour donner l'entrevue.

Comme indiqué, nous avons prévu une entrevue de groupe avec le comité. Lors de cette entrevue, quatre membres du comité sur neuf étaient présents, mais il y en a deux qui ne sont pas restés pour l'entrevue. Celle-ci a été réalisée avec deux membres du comité à leur bureau situé dans le camp d'hébergement. Nous avons réalisé une entrevue individuelle avec l'un des deux membres du comité dans le but de comparer les données et de compléter les données recueillies.

Dans un troisième temps, nous faisons une entrevue avec un travailleur humanitaire qui a travaillé pendant un an pour l'organisation ARC. Par la suite, la dernière entrevue est faite par Skype avec un travailleur humanitaire de *Save the Children* parce qu'il n'était pas disponible lorsque j'étais en Haïti.

Après toutes ces démarches, nous avons réalisé six entrevues avec les différents participants de notre échantillon. Notons que les cadres d'ONG ne nous ont pas accordé d'entrevues.

3.5 Traitement et analyse des données

Les données recueillies auprès du comité du camp, des trois travailleurs humanitaires et du responsable du bureau de la coordination des ONG ont été traitées et analysées. L'analyse a été réalisée par thème à partir du contenu des entrevues des participants à la recherche. Il n'existe pas de règle formelle au sens statistique pour l'analyse qualitative des données. Mais lorsque les données se présentent sous forme de discours; l'analyse peut comprendre quatre étapes : la préparation et la description du matériel brut, la réduction des données, le choix et l'application des modes

d'analyse et l'analyse transversale des situations ou des cas étudiés (Contandriopoulos, Champagne, Potvin, Denis et Boyle, 1990: 82).

Les données recueillies lors des entrevues auprès des participants ont été enregistrées à l'aide d'une enregistreuse électronique puis transférées sur le disque dur de notre ordinateur. Après avoir bien écouté chaque entrevue, nous avons procédé à la transcription intégrale du verbatim. C'est un travail de longue haleine où nous passons beaucoup de temps à écouter les entrevues. Certaines entrevues réalisées en créole ont été traduites en français lors de la transcription. Cette partie du travail a exigé beaucoup de temps et d'attention.

Pour l'analyse des données empiriques recueillies, la procédure utilisée est la codification des entrevues en fonction des thèmes évocateurs qui dérivent des répondants. Nous avons élaboré une liste de code puis défini ces codes. La thématisation du corpus ou codage permet de donner un code aux unités de signification par rapport à la question de recherche. Le codage facilite la représentation des données (Mongeau, 2011: 104). On s'assure qu'il y a une homogénéisation dans les codes choisis c'est-à-dire qu'ils sont mutuellement exclusifs.

Par la suite, une analyse thématique du contenu de chaque entrevue auprès des travailleurs humanitaires et de l'élu local a été effectuée. La même analyse a été faite pour l'entrevue de groupe auprès du comité du camp d'hébergement. L'analyse de contenu est définie comme une méthode qui vise à découvrir la signification d'un message, que celui-ci soit un discours, un récit de vie, un article de revue, un mémoire, etc. C'est une méthode qui consiste à classer ou à codifier les divers éléments d'un message dans des catégories afin de mieux faire apparaître le sens (Deslauriers et Mayer, 2000: 161). L'analyse est définie comme les efforts du chercheur pour découvrir le lien entre les faits accumulés. L'analyse du contenu d'un document ou d'une communication consiste à rechercher les informations qui s'y

trouvent, à dégager le sens ou les sens de ce qui est présenté, formuler et classer tout ce qui «contient» ces documents ou communications (Muchielli, 1979: 24). Dans ce travail, elle a permis de faire une analyse du contenu des entrevues réalisées avec les travailleurs humanitaires, le comité du camp et un élu local. Nous avons tenté de comprendre et expliquer à travers les informations recueillies les raisons pour lesquelles l'action humanitaire des ONG ne va pas au-delà des besoins de survie.

Étant donné que le chercheur en sciences humaines et sociales étudie les phénomènes humains, dynamiques et évolutifs, aucune technique de cueillette de données ne saura seule en capturer la richesse (Mucchielli, 2009: 285). La recherche sur l'action humanitaire n'est pas une exception à ces phénomènes décrits par ce dernier. Pour cette raison, la stratégie de triangulation est appropriée afin de conduire à une compréhension et à une interprétation les plus riches possible du phénomène étudié. La stratégie de triangulation permettra alors au chercheur d'objectiver ses pistes d'interprétation en l'encourageant à recourir à des sources diverses de vérification de corroboration. Parmi les quatre types de triangulation distinguée par Denzin (1988: 512), notre choix porte sur la triangulation des données parce qu'on a recours à plusieurs sources de données (comité du camp, travailleurs humanitaires et élu local). Pour cette recherche, la triangulation se fera à partir d'un triple point de vue des trois catégories de participants. Les autres types de triangulation ne conviennent pas à cette recherche pour plusieurs raisons parce que n'as pas de données qui permettent d'aller plus loin. La triangulation des données inclut des sousdimensions : le temps, l'espace et les personnes. Elle tente de mettre en relief l'originalité et l'envergure des points de vue qui sont recueillies, grâce à l'élargissement de l'échantillonnage théorique, faisant ressortir de nouvelles facettes du problème ou du phénomène étudié (Mucchielli, 2005: 285). Enfin, l'interprétation des différents résultats obtenus des données recueillies sera faite.

Dans l'entrevue, les thèmes choisis pour interviewer les répondants et mener la discussion ne sont pas tout à fait objectifs. L'analyse de contenu des entrevues a aussi

des limites au sens qu'elle contient une part de subjectivité dans le choix des mesures et les inférences tirées des communications. Le chercheur doit exercer un certain jugement (Kelly, 1984: 313-314). Autrement dit, le chercheur doit être capable d'identifier ce qui est important dans l'entrevue afin de choisir les catégories appropriées.

En résumé, nous avons présenté dans ce chapitre la méthodologie utilisée pour faire cette recherche exploratoire. Notre méthodologie a fait état de la démarche de recherche, le choix des méthodes, la sélection de notre échantillon, l'instrument de collecte des données utilisé, la façon dont le recrutement des participants a été fait et la méthode d'analyse des données.

Le prochain chapitre est consacré à la présentation des résultats de cette recherche. Ces résultats vont être présentés par thème.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Au lendemain du séisme qui a secoué Haïti, des millions de personnes sont réfugiés dans des camps d'hébergement. Elles vivent dans des conditions très précaires. Dans le but d'aider ces personnes à améliorer leur condition de vie, de nombreuses ONG sont intervenues dans ce camp pour apporter leur aide aux victimes du séisme. Les ONG qui y interviennent sont : OIM, CRS, MSF, Croix-Rouge américaine, J/P HRO (Haitian Relief Organisation), Oxfam Grande Bretagne, Oxfam Québec, Save the Children, HP (Haïti Participative). Parmi ces ONG, certaines travaillent en Haïti depuis des années avant le séisme, d'autres organisations comme ARC et J/P HRO sont arrivées après cette catastrophe.

Les résultats de cette recherche se limitent au camp d'hébergement du terrain golf de Delmas 48. Les réponses des participants vont apporter des explications sur les raisons qui font que ces déplacés vivent encore dans ce camp. Les résultats sont présentés à partir des thèmes suivants: expériences des ONG dans l'intervention post-catastrophe, coordination entre les acteurs humanitaires, insécurité et violence dans le camp, difficultés rencontrées par les acteurs, arrêt des services de base, relocalisation des personnes déplacées, motifs de l'inaccessibilité au logement et absence de leadership de l'État Haïtien et la gestion de l'aide.

4.3 Expériences des ONG en intervention post-catastrophe

Les expériences des ONG qui interviennent dans le camp d'hébergement du terrain golf de Delmas 48 sont très importantes pour comprendre leur travail auprès des déplacés. Nous allons présenter les expériences de trois de ces ONG (Oxfam Québec, ARC et Save the Children) à partir des entrevues réalisées avec leur

travailleur humanitaire. L'Oxfam Québec est une ONG qui intervient dans ce camp pendant la période d'urgence. Elle n'a pas l'habitude d'intervenir auprès des gens victimes d'une catastrophe naturelle. L'intervention post crise n'est pas son domaine. Cette ONG travaille surtout dans le domaine de l'agriculture. Quant à son expérience dans l'intervention post catastrophe, la réponse de l'un des travailleurs humanitaires peut en dire plus :

Non. En fait, il faut parler de l'inondation des Gonaïves avec le cyclone Jeanne. Je ne sais pas. Ce n'est pas le domaine d'intervention d'Oxfam. En principe, il ne fait pas d'intervention psychosociale. Cette organisation a beaucoup de projets dans le pays dans l'agroalimentaire. Ceci est son champ d'intervention (Rachel: entrevue 1).

Le témoignage de Rachel montre que l'Oxfam n'a pas d'expériences dans l'intervention auprès des déplacés après une catastrophe naturelle comme les cyclones, les inondations et les séismes. Contrairement à Oxfam, l'intervention en cas de catastrophe est le domaine d'intervention de l'ARC. Elle est déjà intervenue dans plusieurs pays dans le monde qui ont été touchés par des catastrophes.

C'est une organisation humanitaire qui intervient en cas de catastrophes naturelles et de conflits armés. Elle a pour mission d'aider les gens de trouver les moyens de leur prise en charge. C'est une organisation américaine. Elle est déjà intervenue environ dans soixante-dix pays dans le monde (Philippe : entrevue 4).

De même qu'ARC, Save the children est une ONG qui a l'habitude d'intervenir auprès des gens victimes de catastrophes naturelles. Cette organisation travaille en Haïti depuis plusieurs années.

- Q: Depuis combien de temps cette organisation intervient-elle en Haïti?
- R: Elle intervient en Haïti depuis plus de dix ans.
- Q: Quelle est l'expérience de votre organisation dans l'intervention auprès des gens victimes d'une catastrophe naturelle?
- R: Elle a l'habitude d'intervenir après le passage des catastrophes dans plusieurs pays dans le monde.

Quant à l'expérience des ONG dans l'intervention post-catastrophe, deux des trois ONG (ARC et *Save the Children*) ont des expériences dans ce domaine tandis que l'Oxfam Québec n'a pas d'expérience dans l'intervention humanitaire auprès des victimes de catastrophe naturelle.

4.3.1 Coordination entre les acteurs humanitaires

L'avis des répondants est partagé en ce qui concerne la coordination de l'aide humanitaire post-séisme dans les camps d'hébergement à Port-au-Prince. Certains parlent d'absence de coordination, d'autres parlent de manque de coordination. La coordination de cette aide se fait à plusieurs niveaux. Des problèmes de coordination se posent à différents niveaux : au niveau des services offerts par les ONG, des intervenants, du comité du camp et de l'État haïtien. Cette faille au niveau de la coordination est mentionnée aussi dans le discours des membres du comité du camp d'hébergement interviewé.

L'intervention des ONG dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48 a des problèmes de planification. L'offre d'un même service par deux ou trois ONG dans le camp en est une illustration. Deux membres du comité du camp et les travailleurs humanitaires ont fait mention de quatre organisations qui offrent les services similaires dans ce camp d'hébergement. Les ONG ARC, Save the children, la Croix-Rouge Américaine et J/P HRO interviennent toutes en offrant les services de cash for work et d'assainissement. Les témoignages du comité du camp illustrent très bien le problème de coordination entre les différentes ONG qui interviennent dans le camp :

Q: Quels sont les autres services que vous recevez?

R: L'organisation CRS nous a donné de la nourriture. L'organisation MSF s'occupe des personnes malades et la Croix-Rouge américaine s'occupe de l'hygiène. La Croix-Rouge a passé six mois dans le camp (Robert: entrevue 3).

Quant à Jean, il a décrit les services reçus par les ONG ainsi:

La Croix-Rouge américaine a fait son intervention dans les toilettes mobiles. Elle intervient dans le cash for work.

L'Oxfam s'occupe de la gestion des déchets dans le camp. Après son départ, c'est l'ONG CRS qui a pris la relève. L'organisation J/P HRO a succédé CRS dans la gestion des ordures. Elle a un contrat avec SANCO qui travaille dans la vidange des toilettes (Jean : entrevue 4).

Il y a trois organisations (Croix-Rouge Américaine, Oxfam et J/P HRO) qui interviennent dans le domaine de l'hygiène dans le camp. Les organisations CRS et Save the children distribuent de la nourriture aux déplacés du camp. Toutefois, la distribution de la nourriture de Save the children se fait selon des critères prédéfinis.

Nous faisons des cartes, mais nous sélectionnons les gens en fonction des critères bien établis. Par exemple, nous devons savoir si la personne vit dans le camp et le sexe de la personne aussi. Puis nous tenons compte du niveau de vulnérabilité des gens c'est-à-dire l'état matrimonial, si la personne est célibataire ou mariée, si c'est un homme ou une femme. Puis, nous demandons si sa maison a été effondrée dans le séisme. En général, les femmes sont plus vulnérables. Nous tenons compte aussi du nombre d'enfants qu'elles ont (Pierre: entrevue 6).

Il y a la Croix-Rouge américaine et l'ARC qui travaillent dans le domaine de l'hygiène. Celle-ci consiste au nettoyage des toilettes situées dans le camp d'hébergement. La Croix-Rouge Américaine, Save the children et ARC ont approvisionné en eau le camp du terrain golf.

Des duplications ont été également constatées dans d'autres services offerts par les ONG qui interviennent auprès des déplacés du camp. Les témoignages des TH sont très révélateurs à ce sujet :

Parfois, nous faisons une activité de cash for work et dans le même camp nous trouvons une autre activité de ce type. Et les gens dans notre programme travaillent aussi dans l'autre programme de cash for work aussi.

Un seul ménage peut avoir deux tentes ou plus (Pierre : entrevue 6).

À travers cet extrait, nous pouvons constater qu'il y a au moins deux ONG qui offrent le service de *cash for work* dans le camp d'hébergement. Le *cash for work* est une activité génératrice de revenus pour les déplacés du camp. Les déplacés qui travaillent dans ce service ont gagné le salaire minimum qui est de cinq dollars américains par jour. Le nombre de déplacés embauchés dans le *cash for work* varient d'une ONG à une autre.

Dans chaque section, il y a huit personnes qui travaillent dans le cash for work. Ces gens sont sélectionnés par les leaders des sections. Ce qui fait en total trente-deux personnes qui travaillent pour tout le camp (Robert : entrevue 3).

Pour la question des toilettes mobiles, c'est la Croix-Rouge américaine qui passe sept à huit mois à nous aider dans le camp. Elle intervient dans le cash for work. Elle fait des recrutements tous les deux mois. La durée des contrats de chaque groupe qui travaille dans ce programme est de deux mois.

Le nombre de personnes qui travaillent dans le cash for work était de 100 (Jean : entrevue 4).

Nous avons un autre programme de cash for work mis en place par J/P HRO. Il y a seulement 40 personnes qui travaillent dans ce programme. Le camp est divisé en quatre blocs. Dans chaque section, il y a huit personnes qui travaillent y compris un autre camp à proximité qui s'appelle Cité Maxo dirigé aussi par la même organisation (Jean: entrevue 4).

Nous avons employé environ 100 personnes. Chaque groupe a passé en moyenne un mois à travailler. Les gens qui travaillent dans le cash for work ont gagné environ 200 gourdes (5 dollars américain) par jour (Pierre: entrevue 6).

Le travail effectué par les déplacés embauchés dans le *cash for work* consiste à nettoyer les dégâts causés par le séisme. Leur emploi est provisoire. En d'autres termes, il ne dure pas longtemps.

Qu'est-ce que vous faites comme travail?

Nous creusons et faisons la réparation des canaux. Nous travaillons dans le déblaiement des maisons effondrées dans le séisme.

La durée du travail des gens est d'un mois. Après que les gens ont fini de travailler pendant une quinzaine, on a pris plusieurs jours avant d'embaucher d'autres personnes.

Les membres du comité font du bénévolat. Les gens qui travaillent dans le cash for work gagnent 2,000 gourdes (50 dollars américain) pour 18 jours de travail (Robert: entrevue 3).

Le service de *cash for work* de trois ONG embauche entre 30 et 100 personnes parmi tous les déplacés du camp. Chaque groupe est engagé pour un mois en moyenne.

La duplication des services offerts a été constatée aussi dans le secteur «WASH»:

À côté de ces services, quels sont les autres services qu'ARC offre aux sinistrés du camp?

Oui, ARC a distribué des «shelters», mais moi je travaille dans le «WASH» qui est l'eau, assainissement et hygiène. Dans le «WASH» nous mettons des infrastructures en eau, mais aussi aider les gens à garder la qualité de l'eau qu'elle utilise. Pour l'assainissement, ce sont les latrines, les douches et la gestion des déchets produisent dans le camp. Pour l'hygiène, l'intervention a été faite au niveau de la formation, l'éducation, l'information et la communication en matière d'hygiène (Philippe : entrevue 5).

La duplication des services a été constatée surtout dans le *cash for work*, la nourriture, l'hygiène et le «WASH». Les témoignages des TH et du comité du camp montrent qu'il y a un problème de coordination entre les différentes ONG qui offrent les services de base dans le camp.

Tableau 4.3.1.1 Duplication des services de base offerts par les ONG dans le camp

ONG	Services offerts par secteur d'activité			
	Shelter	WASH	Emploi temporaire	
Oxfam Québec		Eau, gestion des déchets, nourriture		
ARC	Tente	Eau, assainissement et hygiène		
Save the Children	Tente	Eau, nourriture	Cash for work	
Croix-Rouge E.U		Hygiène, eau et toilettes mobiles	Cash for work	
CRS		Nourriture et gestion des déchets		
J/P HRO	Bâches et tentes		Cash for work	

Ce tableau consiste à faire une présentation des différentes ONG qui ont offert des services similaires aux déplacés du camp.

En plus des services de base, la duplication a été constatée également dans l'intervention des TH. Une travailleuse humanitaire a décrit la situation ainsi :

J'ai rencontré un travailleur humanitaire de Save the Children qui faisait le même travail que le secteur Watsan à savoir creuser les fosses pour les latrines. Il y avait des problèmes. J'ai dû faire une intervention pour que les gens se rendent compte que ces deux organisations là faisaient la même chose (Rachel : entrevue 1).

Le creusage des fosses pour les latrines a été fait immédiatement après la catastrophe où il n'y avait pas encore de toilettes mobiles. Cet extrait traduit la duplication des services au niveau de l'installation des toilettes en référant à deux ONG qui font le même travail dans le camp. Cette duplication a été perçue comme un gaspillage de ressources par deux des TH.

Il semple que chaque ONG intervient de façon isolée c'est-à-dire l'une n'est pas au courant de l'intervention de l'autre dans le camp.

Moi, j'ai rencontré des groupes de victimes parce que j'avais des sessions de formation à organiser et j'étais sur le terrain. Il y a une dame qui arrive et on lui a dit qu'il y avait quelqu'un qui voudrait vous parler parce qu'elle voulait intervenir. Puis elle voit que j'interviens et elle était fâchée. Je disais madame, il y a tant de choses à faire, il y a de la place pour vous. Pourtant, elle venait du Québec. Elle ne savait pas si j'exerce (Rachel: entrevue 1).

La coordination est mal faite. Le manque de coordination peut s'expliquer par l'inexistence d'un canal de communication entre les ONG malgré l'existence de divers clusters³ WASH, *shelter*, etc.

Parfois, la coordination est mal faite parce qu'il n'y a pas un canal de communication qui existe entre les ONG. Lorsque vous commencez l'intervention, vous tenez compte des organisations qui sont déjà dans le camp d'hébergement, mais il n'existe pas vraiment un réseau de communications (Philippe: entrevue 4).

Il y a le cluster WASH, shelter, etc. Le cluster comprend les cadres ou les gens qui sont dans la coordination des ONG. Il se fait en fonction des besoins qui existent dans les organisations. Mais nous, en tant qu'intervenant ne participe pas dans ces clusters. C'est plutôt les personnes qui sont dans la coordination des ONG qui participent dans ces clusters. Parfois, il n'y a pas de duplication qui est faite. Il y a un ensemble de décisions qui sont prises en fonction des modifications des intérêts des ONG. S'il y a une décision prise dans le cluster que tout le monde devrait appliquer de commun accord. En fonction des besoins, de la mission et des intérêts des ONG, la décision peut être modifiée par elle-même en sa faveur.

Il y a un manque de coordination et d'organisation entre les représentants de l'État haïtien, la société civile et les gens qui vivent dans les camps pour connaître leur vrai besoin, les ressources disponibles et les espaces existant afin de construire des logements pour eux (Philippe : entrevue 4).

³ Les clusters sont un mécanisme de coordination sectorielle insaturée par OCHA à partir de la réforme de 2005. Le système des clusters a été implanté en Haïti en 2006, mais OCHA n'était pas encore présent au pays. Ce n'est qu'en 2008 les groupes sectoriels sont activés à l'arrivée de la période cyclonique de 2008 à Port-au-Prince et aux Gonaïves (Martel et Dupin, 2011 : 6-8).

Philippe explique le mécanisme de coordination qui existe entre les ONG à travers la formation des «clusters». Il affirme très clairement le manque de coordination existant entre les acteurs humanitaires qui interviennent dans les camps après le séisme. Les autorités locales, les travailleurs humanitaires et le comité du camp d'hébergement ne font pas partie de cette structure de coordination de l'aide humanitaire.

Les travailleurs humanitaires admettent de façon unanime qu'il y a un problème dans la coordination de l'aide humanitaire surtout au niveau des interventions et des services offerts aux personnes déplacées qui vivent dans ce camp d'hébergement. Toutefois, les problèmes de coordination sont apparus à des niveaux différents dans les témoignages des TH et des membres du comité du camp.

À côté des services de base, il y a deux ONG qui donnent un appui psychosocial aux déplacés du camp. Oxfam Québec a fait de l'intervention de groupe auprès des ainés du camp. Puis, *Save the Children* a travaillé dans la protection des enfants.

Moi, j'ai fait surtout du psychosocial pour les victimes des camps. J'ai fait des rencontres de groupe, de debriefing et de la consultation individuelle.

Il ne faut pas oublier qu'il y a des enfants qui ont perdu leurs parents et vice versa. J'ai fait quelques rencontres pour les enfants, mais le travail était plus au niveau des recommandations à savoir comment s'occuper des enfants (Rachel: entrevue 1).

Il y a un secteur qui s'appelle Child Protection. Ce secteur a joué un grand rôle. Il donne une assistance psychosociale aux enfants. Il aide certains parents à trouver leur enfant perdu et il s'occupe également de la protection des enfants (Pierre : entrevue 6).

4.3.1.2 Rapport des ONG avec les autorités locales

Le second niveau de coordination concerne la relation entre les ONG et les autorités locales. L'un des responsables du bureau de la coordination des ONG à la mairie de Delmas affirme qu'il n'y a pas eu de coordination entre les organisations et

les autorités locales dans les mois qui ont suivi le séisme. Pour lui, cette période a duré plus d'un an. Ses propos peuvent en confirmer :

Après le séisme du 12 janvier 2010 lors de la période d'urgence, nous laissons à toutes les ONG la possibilité d'intervenir librement pendant plus d'une année. Lorsque nous rendons compte que les victimes du séisme ne bénéficient pas grande chose et l'aide n'atterrit pas comme il faut, c'est à ce moment que le maire de Delmas Wilson Jeudy a pris l'initiative de former le bureau des ONG à la mairie. Imaginons deux ONG qui font de la distribution de shelter dans un même camp pendant que les gens n'ont pas besoin de shelters (Paul : entrevue 2).

Paul explique à travers cet extrait l'absence d'instance étatique à l'échelle locale qui coordonne l'intervention des ONG dans les camps plus spécifiquement celui du terrain golf. Par rapport à ce constat, la mairie a pris la décision de créer un bureau de coordination des ONG dans le but d'apporter une meilleure réponse aux besoins des sinistrés et de coordonner les interventions des ONG qui travaillent dans la commune. Sa création est due à l'inefficacité de l'aide humanitaire et l'absence de coordination constatée dans les interventions des ONG. Les représentants de ce bureau ont pris un ensemble de mesures que ces organisations doivent respecter. Son existence a permis un début de coordination entre les autorités locales et les ONG qui interviennent dans les camps.

C'est moi et le pasteur Smart qui dirigeons ce bureau. Ce bureau a fait obligation aux ONG de s'inscrire à la mairie pour qu'elles puissent travailler dans la commune. Sinon, elles ne peuvent pas fonctionner. Après l'inscription, l'ONG doit fournir son plan d'action. Si nous voyons qu'elle a dans son plan des domaines ou d'autres ONG font déjà leur intervention, nous la demandons d'intervenir dans un autre domaine où il y a urgence (Paul : entrevue 2).

Après la création de ce bureau, la mairie de Delmas organise des rencontres avec ces organisations pour faciliter la coordination. Les rencontres se tiennent dans les locaux des ONG et à la mairie.

Q: Avez-vous des rencontres avec ces ONG?

R: Bien sûr. Nous faisons des rencontres avec toutes les ONG que nous travaillons. Les rencontres se font soit chez les ONG soit à la mairie (Paul : entrevue 2).

Quant à la fréquence de ces rencontres, ce n'est pas tout à fait clair. Le responsable du bureau des ONG a déclaré à ce sujet :

Nous rencontrons les ONG tous les jours. Il n'y a pas une date fixée à l'avance. Depuis qu'il y a une urgence, on me demande d'être là pour une réunion, je suis toujours présent.

Q : Quel est le calendrier prévu pour faire les rencontres?

R: C'est la mairie que les ONG choisissent pour faire leur réunion annuelle. La mairie a une réunion mensuelle avec les ONG (Paul : entrevue 2).

Les autorités locales développent de bons rapports avec les ONG qui travaillent dans le relogement des personnes déplacées dans les camps d'hébergement. Elles travaillent de façon conjointe avec les ONG pour héberger une partie des déplacés des camps.

Les TH expliquent le manque de coordination entre l'État haïtien et les ONG par l'ampleur des dégâts causés par le séisme. De nombreux cadres et fonctionnaires de l'administration publique sont décédés dans la catastrophe et la plupart des bâtiments publics sont détruits. L'État a été dépassé par les évènements. Ses moyens de contrôle s'affaiblissent considérablement. Ils ne lui permettent pas d'évaluer des activités menées par les organisations sur le terrain. De plus, il n'existe pas de cadre de recommandations en matière d'orientation des interventions des ONG.

Rachel a décrit les dégâts causés par le séisme sur les infrastructures ainsi :

Lorsque je suis arrivé quinze ou vingt jours plus tard. Les gens n'avaient pas reçu de l'eau et du jus. Cela ne dure pas. Il n'y avait pas de transport. On ne pouvait pas y arriver. Je pense qu'il y a un problème entre certains pays au niveau de l'organisation et de l'acheminement des vivres et des matériaux nécessaires pour assurer la distribution auprès des déplacés.

Parce que l'aéroport était endommagé. Ce sont les Américains qui ont pris le contrôle. Plusieurs avions ne pouvaient pas atterrir en même temps. Beaucoup d'avions atterrissent en République Dominicaine et l'aide a pris un peu de temps avant d'arriver en Haïti (Rachel: entrevue 1).

L'endommagement des infrastructures a fait perdre à l'État le contrôle de l'organisation et la distribution de l'aide aux personnes déplacées dans les camps. L'aide a pris du temps avant son acheminement aux déplacés qui vivent dans les camps. Cette structure concerne l'État.

Un autre TH explique le manque ou l'absence de coordination entre les autorités locales et les ONG par l'ampleur du séisme.

Après le 12 janvier, l'État haïtien a été dépassé par les évènements. Il n'a pas les moyens, il est à genou. Les moyens de contrôle de l'État s'affaiblissent. Par le fait que l'État est faible, il manque d'outils pour évaluer, identifier et reconnaître les ONG qui ont un statut légal. Mais aussi celles qui ont été créées à partir des besoins déterminés (Philippe: entrevue 5).

Ce répondant met l'accent sur l'incapacité de l'État haïtien à contrôler et évaluer les interventions faites par les ONG. Cet État n'a pas un cadre de règlementation pour orienter les ONG concernant ce qu'elles doivent faire ou non. Plus loin, Rachel a décrit le manque de coordination entre l'État et les ONG en ces termes :

Ce que je peux dire, les organisations et l'État n'ont pas travaillé ensemble. Moi je ne l'ai pas senti comme ça. Les gens peuvent utiliser des relations personnelles pour obtenir certaines choses de certains responsables ou de ce qui était disponible, mais pas de façon institutionnelle ou professionnelle (Rachel: entrevue 1).

Selon elle, l'absence de collaboration entre l'État et les ONG peut s'expliquer par des facteurs divers. Les autorités n'évaluent pas le travail effectué par ces ONG. Rachel souligne la faiblesse des institutions étatiques en Haïti. De plus, la connivence de certains fonctionnaires avec les ONG ne leur permet pas de contrôler ces dernières. Certaines autorités de l'État haïtien sont en effet des cadres dans certaines ONG. Les propos suivants illustrent l'absence de l'État dans le contrôle des

interventions effectuées par les ONG : «les gens qui sont dans l'État ont leur propre ONG ou ils sont en connivence avec ces organisations».

En plus de l'absence de contrôle, les rapports d'activités des ONG dans le camp ne sont pas accessibles au public. Il semble qu'elles ne fonctionnent pas de manière transparente. Les propos de deux TH peuvent en témoigner :

Généralement, les données ne sont pas accessibles au public.

Les données qui concernent les bailleurs de fonds, je ne pourrais pas les avoir, mais j'ai accès à celles qui concernent le terrain parce que c'est moi qui fais le monitoring. Les outils, les formulaires et les fiches d'évaluation ont été élaborés par les travailleurs humanitaires (Philippe : entrevue 5).

Avez-vous des rapports sur les activités menées dans le camp?

Oui, il y a des rapports. Ces rapports restent à l'interne. Ils ont été faits pour les bailleurs de fonds. Ils ne sont pas accessibles au grand public (Pierre : entrevue 6).

Selon Pierre et Philippe, le rapport entre les autorités locales et les ONG est faible. Pierre estime que les personnes chargées de contrôler le travail de *Save the Children* n'ont pas assez de compétences pour le faire.

La relation qui existe est faible. La mairie de Pétion-Ville essaie de contrôler un peu, mais ce n'est pas toujours les cadres de la mairie qui nous accompagnent à savoir le directeur général de la mairie. Fort souvent, ces fonctionnaires n'ont pas la capacité pour nous contrôler ou bien ils cherchent de trouver des avantages dans le sens de tirer profit du projet (Pierre : entrevue 6).

Le TH n'a pas rencontré les autorités locales avant l'implantation d'un projet. Il n'a pas discuté non plus avec eux.

Q : Avez-vous des rencontres avec les autorités haïtiennes?

R: Non. Avant l'implantation des projets, nous passons à la mairie pour dire que nous allons implémenter un projet. Parfois, les autorités nous donnent quelques doléances, mais elles n'ont pas une influence en matière d'orientation d'un projet au sens de voir la zone que le projet devrait implanter et le public cible (Pierre: entrevue 6).

Il montre que ce ne sont pas les cadres de la mairie tels que le directeur général qui contrôlent le travail des ONG. Le contrôle a été fait par les gens du petit personnel qui n'ont pas les compétences requises.

4.3.1.3 Relation du comité du camp d'hébergement avec les ONG

La relation entre le comité du camp et les ONG est un autre niveau de coordination. Elle comprend deux aspects : la relation du comité avec les responsables des ONG et celle avec les TH. Pour coordonner les activités, le comité du camp rencontre les responsables de certaines ONG qui travaillent dans le camp d'hébergement du terrain golf. Ce comité développe de très bons rapports avec les ONG. Robert a décrit ainsi l'organisation des rencontres :

Q: Avez-vous des rencontres avec les ONG qui travaillent dans le camp?

R: Bien sûr. C'est nous qui allons à la rencontre du manager J/P HRO pour donner des feed-back. Nous faisons que constater l'arrivée de certaines choses dans le camp en nous disant: les volontaires peuvent en bénéficier (Robert: Entrevue 3).

Quant à la fréquence des rencontres, un calendrier a été prévu. Les propos de Jean peuvent en témoigner :

Q : Quelle est la fréquence des rencontres organisées?

R: Nous rencontrons toutes les deux semaines avec les responsables de cette organisation. C'est nous qui faisons le suivi des demandes des gens du camp auprès de cette organisation. Nous faisons aussi des rencontres entre nous quand c'est nécessaire (Jean: entrevue 4).

Les rencontres organisées sont utiles pour faire le suivi des interventions auprès des personnes déplacées du camp et pour faire part de leurs besoins auprès des responsables d'ONG. La relation entre l'ONG et le comité du camp est cordiale. C'est une relation d'aide que l'ONG développe avec ce comité. Leur relation ne dépasse pas le cadre d'un aidant avec un bénéficiaire. Cependant, le comité n'est pas informé de certaines décisions prises par les responsables de J/P HRO.

Le second aspect concerne la relation des TH avec le comité du camp. Les avis de ces travailleurs sont partagés quant à la nature des relations qu'ils entretiennent avec ce comité. Pour deux des trois TH (Rachel et Pierre), la relation entre les ONG et le comité du camp est très bonne.

Lorsque je suis arrivé, le premier contact que j'ai eu est avec les responsables des camps. Il m'a été dit des leaders naturels qui se sont émergés pour gérer les camps et faire un travail. Les gens l'ont confirmé. Ce sont les responsables du camp qui représentent le lien entre les gens du camp et les organisations (Rachel : entrevue 1).

Pierre estime avoir de bonnes relations avec ce comité, mais il rencontre parfois de petits conflits. Ceux-ci ont surgi au moment de l'évaluation des besoins des personnes déplacées.

Nous avons de très bonnes relations avec ce comité. Parfois, il y a de petits conflits qui sont liés à la jalousie. Celle-ci a donné naissance à d'autres comités fictifs qui sont formés. Nous faisons parfois un travail dans le camp, puis nous rencontrons d'autres gens qui déclarent: ce sont eux le vrai comité. À ce moment-là, nous faisons une petite enquête pour voir si ces gens ont une représentativité dans le camp.

Notre relation avec les gens du camp est liée beaucoup à l'implantation du projet. Les rencontres se font en général pour connaître les besoins des gens. Puis de voir si le projet que nous allons exécuter répond aux besoins des gens (Pierre : entrevue 6).

Le TH organise des rencontres avec le comité du camp pour maintenir la relation et connaître les besoins des déplacés du camp.

Q: Avez-vous des rencontres avec le comité du camp?

R: Oui, nous faisons des rencontres parce que ce sont les membres du comité qui sont nos interlocuteurs auprès des autres personnes dans le camp. Ils participent dans le choix des gens, etc. (Pierre: entrevue 6).

Quant à la fréquence des rencontres, il ne donne pas de dates précises. Au début des interventions, ce TH rencontre le comité du camp chaque semaine. Par la suite, les rencontres se font de façon aléatoire.

Q : Quelle est la fréquence des rencontres?

R: Au début, les rencontres sont plus serrées. Lorsque le projet commence à implanter, on fait les rencontres chaque semaine. Toutefois, ils sont toujours disponibles sur le camp. Nous pouvons leur contacter en cas de besoin. Nous n'avons pas un calendrier avec des dates pour les rencontres sauf au début de l'implantation des projets, on fait des rencontres hebdomadaires (Pierre: entrevue 6).

Si Rachel et Pierre développent de bons rapports avec le comité du camp, ce n'est pas le cas pour Philippe. La relation de ce dernier avec ce comité n'est pas toujours bonne.

Q: Votre relation est-elle toujours harmonieuse avec le comité du camp?

R: Non, pas tout à fait, parce que les attentes du comité ne correspondent pas à ce que les ONG font pour eux. Elles font de la formation pour le comité, mais ce dernier attend de l'argent pour faire les activités (Philippe: entrevue 5).

En ce qui concerne les rencontres, il rencontre le comité au besoin. Il n'y a pas une fréquence de rencontres précises. Voici ce qu'il a déclaré à ce sujet :

Il n'y a pas un calendrier précis pour rencontrer le comité du camp à des dates fixes. Nous rencontrons les gens du comité en fonction de leur besoin. Si nous avons un message à faire passer, nous faisons appel au comité du camp (Philippe : entrevue 5).

L'un des TH ne développe pas des thèmes lors de ses rencontres avec le comité. Ce n'était pas prévu dans ses rencontres. Son intervention consiste à identifier les besoins des déplacés du camp.

Notre relation avec les gens du camp est liée beaucoup à l'implantation du projet. Les rencontres se font en général pour connaître les besoins des gens. Puis de voir si le projet que nous allons exécuter répond aux besoins des gens (Pierre : entrevue 6).

Deux TH font des séances de formation qui concernent la vie quotidienne des déplacés du camp. Cependant, ils n'ont pas développé les mêmes thèmes. Rachel a fait son intervention auprès des enfants et des aînés. Philippe a mis l'accent surtout

sur l'hygiène dans son intervention auprès des sinistrés. Quant à Pierre, il a fait une évaluation des besoins auprès des déplacés du camp.

Les TH développent avec le comité du camp des relations qui restent dans le cadre d'intervenant à bénéficiaire. Ils ont tous organisé des rencontres avec ce comité, mais la fréquence de ces rencontres reste imprécise. Il semble que les rencontres ne sont pas planifiées au sens qu'il n'y a pas un calendrier prévu pour la réalisation de chaque rencontre. Autrement dit, les rencontres se font de manière aléatoire. Fort souvent, les attentes du comité ne sont pas comblées. Ce qui entraine parfois des différends entre deux TH et le comité du camp.

4.3.1.4 Rencontre entre les autorités locales et le comité du camp

Les autorités locales ne rencontrent pas tous les comités des camps. D'après le responsable du bureau de coordination à la mairie de Delmas, certains comités veulent obtenir de l'argent soit de la part de la mairie soit de la part des ONG. Elles rencontrent un comité selon le jugement qu'elles font de sa crédibilité. Les propos du représentant du bureau des ONG résument ainsi la situation :

Nous nous rencontrons un comité qui sait qu'il fait un travail honnête et social pour la communauté. Si nous sentons que le comité n'est pas crédible, nous nous occupons des familles qui sont dans le camp. C'est ce que nous faisons avec la fédération de la Croix-Rouge (Paul: entrevue 2)

Toutefois, le responsable du bureau des ONG n'a pas affirmé s'il a rencontré le comité du camp choisi pour cette étude.

Le comité du camp du terrain golf n'a pas eu de rencontre avec les autorités haïtiennes. Le témoignage de l'un des membres de ce comité est très révélateur en ce sens :

Parfois, nous sollicitons la mairie quand nous avons des besoins. À côté de cela, il n'y a pas de représentants de l'État haïtien qui viennent nous rencontrer. Peut-être l'organisation J/P HRO qui nous responsable, est en contact avec l'État haïtien. Nous n'avons pas de contact direct avec les

autorités. L'ancien président Préval était venu ici. Il nous regarde et il a dit que ce peuple n'a pas faim. Après cette déclaration, il n'y a plus d'aide alimentaire (Robert : entrevue 3).

L'État haïtien n'organise pas de rencontres avec le comité du camp dont l'existence est pourtant connue de la mairie et le délégué de la commune de Delmas. Le comité du camp a déploré l'absence de visite des autorités locales sur le camp. Cependant, il reconnaît que la mairie a permis l'éclairage du camp au lendemain du séisme. Après quelques mois, il ressent un sentiment d'abandon de la part de la mairie.

Nous ne rencontrons pas les autorités haïtiennes. Mais la mairie et le délégué savent que nous vivons dans le camp. Ils n'ont même pas fait une visite pour savoir le mode de fonctionnement du camp. Dans le premier moment qui a suivi le séisme, la mairie a donné une génératrice pour l'éclairage du camp. Maintenant, elle nous a abandonnés (Robert : entrevue 3).

C'est l'ONG J/P HRO qui est responsable de ce camp. L'acteur américain Sean Penn est le président de cette ONG. L'un des membres du comité a déclaré: «Le chef de ce camp s'appelle Sean Penn» (Jean : entrevue 4). Ceci dit que la figure d'autorité est le responsable de cette ONG.

4.3.2 Insécurité et violence dans le camp

L'insécurité est l'un des problèmes majeurs auxquels sont confrontées les personnes déplacées du camp. Elle se présente sous diverses formes : conflits entre les groupes rivaux dans le camp, cambriolage, vol et incendie.

L'intervention de l'État haïtien dans le camp se situe surtout au niveau de la sécurité et de l'assainissement. Il intervient en cas d'insécurité plus particulièrement lorsque des bandits se réfugient dans le camp. Il intervient aussi en cas de vol et de viol. Pour rétablir l'ordre, les interventions de la police nationale d'Haïti sont menées de façon conjuguée avec la force onusienne en Haïti à savoir la MINUSTAH.

L'insécurité dans les camps se situe à deux niveaux : il y a des bandits qui troublent la paix dans le camp et d'autres gens qui mettent le feu dans les tentes. Ces incendies se font dans le but de récupérer les propriétés privées occupées par les déplacés du séisme.

Je me rappelle récemment de pareils cas qui exigent une intervention. À ce moment-là, la MINUSTAH, la mairie de Delmas et celle de Port-au-Prince interviennent pour démolir les tentes qui sont vides. Durant le jour, certaines tentes sont inhabitées, mais des gens viennent le soir dans ces tentes pour faire toutes sortes de mauvaises choses. Nous avons mené une opération conjointe pour débarrasser le camp des tentes inhabitées.

Les camps sont l'une des sources d'insécurité du pays. Lorsque quelqu'un a commis un acte délictueux et la police le poursuit, il entre dans un camp. La police ne peut pas tirer dans un camp parce que beaucoup de gens innocents vivent sur cet espace. La source d'insécurité est actuellement dans les camps à Port-au-Prince (Paul : entrevue 2).

Donc, les camps sont à l'origine de la situation d'insécurité qui règne dans la commune de Delmas. Ils servent de refuge aux bandits armés. Pour traquer ces bandits, les autorités locales ont fait appel aux forces de l'ordre. «La mairie a fait appel aux juges de paix de Delmas, de Port-au-Prince et au sous-commissariat de police de Port-au-Prince».

En ce qui concerne l'incendie des tentes, voici ce qu'il a déclaré :

Il y a des bandits qui sèment la panique pendant la nuit dans les camps situés sur les terrains privés. Ils disent qu'ils ont besoin d'espace pour faire du sport. Parfois, ils ont mis le feu dans certaines tentes. Fort souvent, les gens accusent la mairie d'être à l'origine de ces actes d'incendie. Ce n'est pas bon pour nous. Ce sont les gens de la communauté qui sont derrière les actes d'incendie afin de récupérer leur propriété (Paul : entrevue 2)

L'incendie des tentes dans les camps n'est pas lié à la négligence. Elle est une stratégie utilisée pour forcer les déplacés du séisme à quitter les propriétés privées auxquelles ils vivent. Toutefois, l'auteur de ces actes n'a pas été identifié par les autorités locales.

L'insécurité règne en dépit de la présence des policiers et certains soldats onusiens dans le camp. L'intervention de ces soldats reste toutefois limitée. Ils peuvent intervenir uniquement en cas de flagrant délit. Il y a deux policiers pour assurer la sécurité du camp où résident 6,000 familles. Pour le comité, ces deux policiers sont insuffisants pour assurer la sécurité du camp. Tous les déplacés du camp sont victimes de ces actes, même les leaders ne sont pas épargnés.

La MINUSTAH ne peut pas faire une intervention dans le camp sans la présence d'un policier haïtien sauf en cas de flagrant délit. Il y a deux policiers pour tout le camp. S'il y a de la tension, le nombre pourrait passer à trois policiers. Par rapport à l'immensité du camp, ce chiffre est insuffisant. Il y a des gens qui déchirent les bâches pour cambrioler. Nous ne pouvons pas empêcher aux voleurs de rentrer dans le camp. Nous ne pouvons pas passer toute la nuit à surveiller des voleurs. Moi, je suis victime aussi. Ma tente est déchirée. Tous les leaders du camp sont victimes. Nous travaillons de façon volontaire. Nous n'avons pas de rémunération et nous sommes victimes des actes de cambriolages (Jean: entrevue 4).

En dépit de la présence des forces onusiennes à l'entrée du camp du terrain golf et la présence de deux policiers haïtiens, la sécurité des déplacés n'est pas totalement garantie. L'effectif des policiers haïtiens est insignifiant par rapport au nombre de personnes qui vivent dans le camp. Ces personnes sont victimes des actes de cambriolage et de vandalisme commis par des gens non identifiés.

En plus de la sécurité, la mairie de Delmas a travaillé également dans l'assainissement du camp :

Nous sommes omniprésents dans l'assainissement parce que les ONG ne donnent plus de moyens pour assainir les camps. Nous aidons les personnes dans le camp du terrain golf à gérer les déchets et les véhicules de la mairie ramassent régulièrement les ordures (Paul : entrevue 2)

Un des membres du comité et un TH considère le camp d'hébergement comme un lieu de violence. Celle-ci prend plusieurs formes. Il est le lieu où s'exerce la violence physique par certains groupes qui vivent dans le camp. Cette violence a été observée lors de la distribution de la nourriture.

Certaines personnes prennent de force la nourriture distribuée aux gens. Parfois, ils sont blessés et ils reçoivent des coups lors de la distribution de la nourriture.

Lorsqu'on donne de l'eau gratuitement les gens se bagarrent (Robert : entrevue 3).

La distribution de la nourriture entraîne de la violence. Les déplacés se battent entre eux pour obtenir l'aide donnée par les ONG. De plus, Rachel affirme qu'elle a constaté de la violence dans les camps. Les sinistrés se bagarrent entre eux lors de la distribution de la nourriture.

J'ai fait la formation sur la violence parce qu'il y avait beaucoup de violences dans les camps. Il y a des personnes qui m'en ont fait part, puis je l'ai constaté aussi. La promiscuité suscite beaucoup de violences. L'une des solutions que j'ai proposées il serait mieux que les femmes aillent chercher de la nourriture.

La plupart des interviewés admettent qu'il y a de la violence physique dans le camp. Fort souvent, cette violence est liée à la distribution de l'aide humanitaire telle que : la nourriture, l'eau et les trousses d'hygiène.

4.3.3 Difficultés rencontrées par les acteurs

Les difficultés rencontrées dans le camp varient en fonction de l'acteur en question. Elles se situent à deux niveaux : les autorités locales et les travailleurs humanitaires. Le problème rencontré par les élus locaux est en lien avec les personnes déplacées et les organisations des droits de l'homme. Il prend sa source dans le relogement de ces personnes.

Actuellement, le problème que nous rencontrons est le suivant: à la place de personnes relogées, d'autres gens viennent placer des tentes. C'est l'un des plus gros problèmes que nous rencontrons. Lorsque la mairie a réagi, les organisations des droits de l'homme disent que nous déplaçons les gens de force. Nous demandons une lettre d'appui à la fédération de la Croix-Rouge indiquant que nous avons donné des moyens de déplacement à telle famille.

La mairie doit forcer les nouveaux occupants à quitter l'espace. Sinon nous ne finirons jamais avec cette délocalisation (Paul : entrevue 2).

Le relogement des personnes déplacées vivant dans les camps n'est pas une tâche facile. Les autorités locales font face au problème des nouveaux occupants c'est-à-dire d'autres déplacés du séisme qui s'installent à la place des familles relogées. Cela ressemble à un cercle vicieux. Pour mettre fin à de telles situations, la mairie a utilisé la force pour déloger les nouveaux occupants. Cette façon d'intervenir a été critiquée et dénoncée par les organisations des droits de l'homme. Cette stratégie est un moyen préconisé par les autorités locales pour avancer dans le processus de relogement.

Le responsable du bureau de la coordination des ONG poursuit, en disant que :

Les gens qui viennent s'installer à la place des familles relogées ne peuvent pas rester. Sinon nous ne finirons jamais avec cette délocalisation. Je trouve des cas où les gens font l'usurpation de titre. Ils viennent avec de faux documents. Nous trouvons pas mal de difficultés, mais nous devons leur combattre (Paul : entrevue 2)

Du côté des TH, les difficultés sont de nature différente. Pour Rachel, les difficultés résident dans les conditions de vie des sinistrés et l'acheminement de l'aide. Elle ne rencontre pas de difficultés dans son intervention avec les déplacés des camps. Toutefois, elle était consternée de voir les conditions dans lesquelles les déplacés vivaient dans les abris provisoires

Il y a une journée, on a fait de la distribution de matelas et de kits à 16 heures pour que les gens puissent se servir. Il y a eu de la pluie toute la nuit. Et les gens ont dû se réveiller; ils se tiennent debout et prennent leurs enfants dans leur bras. C'était des situations très difficiles (Rachel : entrevue 1).

Les autres difficultés se trouvent dans l'acheminement de l'aide aux bénéficiaires. Au lendemain du séisme, la paralysie du transport aérien rend difficile la distribution de l'aide. Dans les premiers moments, les avions ne pouvaient pas atterrir à l'aéroport de Port-au-Prince à cause de l'endommagement de la piste d'atterrissage et du tour de contrôle. De plus, la gestion des différents déplacements des TH au sein des ONG

n'était pas facile. Certains intervenants sont obligés d'annuler des rencontres planifiées avec les victimes du séisme dans les camps. Les véhicules disponibles ne pouvaient pas transporter tous les employés en même temps. Ses propos traduisent bien cette situation : «Moi, on devrait m'emmener à des endroits. Si j'avais deux rencontres, je devais les planifier. On m'a dit qu'on ne pouvait pas m'emmener. Je dis, j'ai déjà un rendez-vous avec les gens (Rachel : entrevue 1)».

Au début, la gestion des différentes activités et des déplacements des TH était difficile. Deux des trois TH affirment qu'ils ont rencontré des difficultés concernant leur déplacement dans le cadre de leur intervention auprès des sinistrés des camps. La travailleuse humanitaire évoque aussi la difficulté de contrôler le nombre de personnes qui vivent dans les camps. D'autres personnes viennent s'installer dans le camp après qu'on a déjà fait le recensement pour la distribution de l'aide. Au moment de cette distribution, il manque de produits pour donner à tous les déplacés parce qu'il y a des personnes qui viennent au fur et à mesure.

Une autre difficulté se situe au niveau du recrutement des personnes déplacées du camp pour travailler dans le *cash for work*.

Le recrutement a été fait par les leaders du camp, mais ils sont assistés par l'équipe de Save the Children. Nous avons observé si les gens recrutés par les leaders vivent réellement dans le camp. Puis faire la vérification de la liste des noms qu'ils donnent. Parfois, ils mettent les noms des travailleurs fictifs. Le superviseur a été choisi parmi les gens du camp qui travaillent dans le programme (Pierre: entrevue 6).

La plupart des déplacés du camp n'ont pas d'emploi. Parfois, les leaders des camps d'hébergement ne font pas le recrutement de façon transparente. «Certaines personnes ne sont pas présentes physiquement sur le lieu du travail, mais leurs noms sont sur la liste des travailleurs à rémunérer» (Pierre : entrevue 6). Cette situation créée fort souvent des conflits entre eux. Le chômage est l'un des principaux problèmes que font face les déplacés du camp. «Les jeunes garçons ne font rien. Ils

ne trouvent pas d'emploi. La principale difficulté est le chômage (Robert : entrevue 3)».

D'autres problèmes sont liés au phénomène naturel comme la pluie et le vent. L'infrastructure du camp n'est pas adaptée pour résister aux intempéries.

Lors des averses, la terre est boueuse. Les gens qui n'ont pas de bottes ne peuvent pas circuler dans le camp.

Les tentes sont trouées. À chaque averse, l'eau pénètre les tentes. Dans les jours passés, il y avait un vent, des arbres tombent sur les tentes. Le nombre de tentes endommagées est de 20. (Jean : entrevue 4).

À cela s'ajoutent des difficultés techniques. Elles concernent les outils et la formation des déplacés y compris le comité du camp.

Il est vrai que nous trouvons des cas de conflits. À notre niveau, nous essayons de gérer les conflits, mais ce n'est pas notre champ d'intervention. Lorsque nous trouvons ces cas de conflits nous faisons que rapporter et les secteurs concernés font le suivi. En plus de ces difficultés, nous rencontrons des difficultés logistiques comme les moyens de déplacement et de communication.

Q: pouvez-vous parler un peu plus de ces moyens?

R: Certes, nous avons des véhicules à notre disposition, mais le nombre des membres du personnel à transporter est supérieur au nombre de places disponibles dans les véhicules. Pour la communication, en ce qui a trait au téléphone ce n'est pas suffisant pour mobiliser les gens sur le terrain. C'est nous qui sommes l'interface de l'organisation. Les gens ont toujours tendance à nous appeler. Cela nous oblige à avoir un moyen de communication pour communiquer avec les gens (Philippe: entrevue 5).

Les difficultés rencontrées par Philippe relèvent de deux ordres : sociales et logistiques. Les difficultés sociales sont liées aux relations interpersonnelles entre les déplacés du camp comme le conflit entre les déplacés du camp et la mobilisation sur le terrain par téléphone. Les difficultés logistiques sont liées au moyen de déplacement et de communication des TH.

4.3.4 Arrêt des services de base

La fermeture de certains services de base (nourriture, eau) dans les camps a été constatée par les répondants dans les premiers semestres qui suivent le séisme. Les autres ont été suspendus au fur et à mesure. Le stock de produits des ONG s'est épuisé et leur budget s'est réduit considérablement. La situation devient de plus en plus difficile pour les déplacés du camp. L'arrêt de ces services offerts par les ONG empire leur situation. Ils ne reçoivent plus d'aide. Ils font appel aux autorités locales pour leur venir en aide.

Maintenant, la situation est difficile pour les gens dans les camps. Les ONG ne donnent plus les articles de toilette et de la nourriture. Les gens se débrouillent seuls pour vivre. Ils s'adressent au maire de Delmas par des lettres où ils demandent de leur retirer dans les camps. Ils ne peuvent pas continuer à vivre dans des conditions si difficiles (Paul : entrevue 2).

Les conditions de vie des déplacés du camp après l'arrêt des services de base se détériorent. Ils sont livrés à eux-mêmes. Ils ne reçoivent plus d'aide ni de la part des ONG ni de la part de l'État haïtien.

Les ONG qui interviennent dans le camp changent de technique en ce qui concerne l'offre de certains services de base. Ils ne sont plus gratuits. Les sinistrés du camp doivent payer à un prix réduit l'eau qu'ils consomment. «Durant ces derniers mois, les gens du camp sont obligés d'acheter de l'eau pour cuisiner et prendre leur douche. Le prix de cinq gallons d'eau ou vingt litres d'eau est de 5 gourdes (0,125 dollar américain)».

La distribution d'eau dans ce camp n'est plus gratuite. Les déplacés doivent payer pour recevoir ce service. Le paiement pour ce service semble éviter des conflits entre les déplacés qui vivent dans le camp.

Un membre du comité évoque l'impact de l'arrêt des services de base sur les déplacés du camp. La suspension ces services touche surtout l'assainissement : «Nous vivons dans des conditions très difficiles. Il y a de la maladie choléra. C'est nous qui

nous efforçons de nettoyer les toilettes, mais nous n'avons pas de fonds pour faire l'assainissement (Jean : entrevue 4)».

L'interruption des services de base a des répercussions sur la vie des déplacés du camp. Le comité du camp n'a pas les moyens financiers pour faire le nettoyage dans le camp. La situation devient compliquée avec l'épidémie de choléra. Ils ne reçoivent plus les services de base comme la nourriture, l'eau, les trousses d'hygiène de la part des ONG qui interviennent. Ces services ont été suspendus de façon définitive. Ils se débrouillent pour vivre.

4.3.5 Relocalisation des personnes déplacées

La relocalisation consiste à reloger les personnes déplacées qui vivent dans le camp d'hébergement. Elle est une phase de transition qui succède à la phase d'urgence. Ces personnes laissent les abris provisoires pour aller vivre dans des logements plus ou moins capables de résister aux intempéries comme le vent, la pluie et les cyclones. Des acteurs différents sont impliqués dans le relogement de ces personnes. Toutefois, ils utilisent différentes stratégies pour leur reloger. Les témoignages de Paul et de l'un des membres du comité du camp peuvent nous éclairer à ce sujet :

Nous avons un plan pour reloger les gens graduellement. Delmas est l'une des communes qui ont plus de camps dans la zone métropolitaine.

Il y a des gens que nous donnons de l'argent pour louer des maisons. D'autres gens se mettent ensemble et bénéficient des shelters. Nous leur donnons des moyens pour subsister.

La délocalisation qui se fera par la mairie en partenariat avec les ONG est un autre programme. Il respecte le même principe que le programme de la présidence. Le montant alloué à chaque famille est 500 dollars américain (Paul : entrevue 2).

La stratégie utilisée par la mairie pour reloger les déplacés du camp consiste à donner une allocation à certaines familles pour payer un loyer pendant une année et donner des *shelters* à d'autres.

Le nombre de familles vivant sur le camp du terrain golf de Delmas 48 qui a été relocalisée par l'ONG J/P HRO est estimé à plus d'un millier.

Dans le camp de Delmas 48, il y a OIM qui fait un travail de recensement des gens qui se trouvent sur cet espace. Par la suite J/P HRO nous aide à reloger 1,500 familles qui vivaient dans ce camp. La partie du camp qui a été relogée se fait avec l'aide de cette ONG. C'est elle qui nous a aidés à accomplir ce travail. Nous donnons des moyens à chacun pour louer un logement qui est plus ou moins durable (Paul: entrevue 2).

La relocalisation des familles du camp se fait selon des critères bien définis :

Nous sommes sous un terrain privé. Beaucoup de familles sont déjà relocalisées comme vous pouvez le constater. Les gens qui se trouvent dans les zones à risque et la partie du terrain dont on a besoin sont relocalisés en premier. C'est l'organisation J/P HRO qui déplace les familles. Elle envoie certaines personnes à la recherche des logements. Une fois qu'elles trouvent des logements, J/P HRO envoie des employés pour leur visiter et leur remettre des chèques pour payer le loyer pour une année. Après six mois, l'organisation envoie un employé pour visiter la famille relogée en leur donnant un kit qui contient de la nourriture et de matériels pour travailler (marteau, pèle, etc. (Jean : entrevue 4).

Jean explique à travers cet extrait la façon dont l'organisation a procédé pour reloger les personnes déplacées du camp. Les deux critères utilisés pour reloger ces déplacés sont les gens qui vivent dans les zones à risque et la partie du terrain dont on a besoin.

En résumé, deux stratégies ont été utilisées pour reloger les déplacés du camp : des allocations ont été données à certaines familles pour louer un logement et les autres sont relogées dans des *shelters* sur un site de relocalisation à Corail Cesse-Lesse qui est situé au nord de Port-au-Prince.

4.3.6 Motifs de l'inaccessibilité aux logements

Les motifs qui expliquent l'inaccessibilité aux logements des personnes déplacées dans le camp d'hébergement du terrain golf de Delmas 48 sont nombreux. L'État haïtien n'a pas suffisamment de ressources financières pour reloger tous les déplacés qui vivent sur le camp en même temps. Le relogement se fait graduellement.

La délocalisation se fait graduellement. L'État haïtien n'a pas assez d'argent pour déplacer tous les gens qui sont dans les camps en même temps. La délocalisation dans les camps a été faite par le programme 16/6.

La mairie en partenariat avec les ONG va délocaliser les gens qui sont sur les terrains privés. Nous allons aider les gens du secteur privé à récupérer leurs espaces occupés depuis plus de deux ans (Paul : entrevue 2).

Paul explique la stratégie utilisée par le programme présidentiel pour reloger les personnes déplacées qui vivent sur les espaces publics. Ce programme vise à faire la même intervention pour ceux qui sont sur les espaces privés. La mairie de Delmas en collaboration avec les ONG va utiliser la même stratégie que ce programme pour reloger certains déplacés qui vivent dans les camps situés sur les propriétés privées.

Un des membres du comité avance d'autres arguments pour expliquer la présence des personnes déplacées dans le camp du terrain golf.

 $Q: Qu'est-ce\ qui\ explique\ que\ vous\ vivez\ encore\ dans\ ce\ camp?$

R: Il y a certaines personnes qui ont un logement. Elles voient qu'on est en train de déplacer les gens, elles restent dans le camp pour bénéficier de l'aide. La somme que l'État donne aux gens qui sont sur les places publiques pour louer un logement est bien, mais il ne peut pas donner à toutes les personnes qui vivent dans les camps (Robert: entrevue 3).

Certaines personnes qui vivent dans le camp ont un logement. Étant donné qu'elles voient qu'on est en train de déplacer les familles en leur donnant une prestation, elles restent pour en bénéficier. Robert évoque les ressources limitées de l'État haïtien pour expliquer la présence des déplacés dans le camp.

Leur présence est due aussi à l'irresponsabilité de l'État haïtien. Les propos d'un autre membre du comité peuvent en témoigner :

- Q: Qu'est-ce qui explique que nous vivons dans les tentes et nous n'avons pas accès à un logement?
- R: Parce que nous n'avons pas un État responsable. Malgré tout l'effort qui se fait par le président Martelly nous n'entendons jamais le nom de Pétion-ville club dans une radio. Les autorités ne visitent pas ce camp. C'est seulement Dieu qui peut faire quelque chose pour nous (Jean: entrevue 4).

Le comité ne compte plus sur l'État haïtien pour leur aider. Les autorités haïtiennes abandonnent le camp. Il compte sur Dieu pour leur retirer du camp.

Les motifs de l'inaccessibilité au logement peuvent diviser en deux catégories : pour Paul et Robert, l'État haïtien n'a pas assez de ressources financières pour reloger toutes les personnes déplacées qui vivent dans les camps d'hébergement après le séisme. Il ne prend pas sa responsabilité envers les personnes déplacées. Selon le comité du camp et Philippe, l'inaccessibilité au logement est due au désir de certains déplacés de rester dans le camp pour bénéficier de l'aide. Ils ont déjà un logement, mais ils restent pour bénéficier l'allocation que le gouvernement ou les ONG donnent pour le loyer.

4.3.6.1 Absence de leadership de l'État haïtien et la gestion de l'aide

Les réponses des TH quant aux motifs qui font que les déplacés de ce camp n'ont pas accès à un logement sont partagées. Pour l'un d'entre eux, l'inaccessibilité aux logements est due à l'absence de leadership et la faiblesse de l'État haïtien.

Lorsque dans un pays l'administration publique est faible, cette faiblesse se retrouve dans toutes les sphères qui pourraient faire fonctionner ce pays. Donc l'État est encore absent d'une part. D'autre part, il y a les organisations qui sont devenues des leaders dans ce pays. Elles prennent la place de l'État (Rachel : entrevue 1).

Elle souligne le leadership des ONG qui se substituent à l'État haïtien. Celui-ci n'a pas la volonté réelle de travailler avec ces ONG. Ses propos illustrent bien les obstacles qui empêchent la collaboration entre l'État haïtien et les ONG:

Moi, je pense en Haïti, on ne peut pas travailler sans l'aide de l'État. Par ailleurs, cet État ne doit pas avoir d'intérêt personnel. En même temps, les gens qui sont dans l'État voudraient que les choses débloquent. Ils ont des conditions. Qu'est-ce qui leur revient? Il y a des choses qui ne fonctionnent pas (Rachel : entrevue 1).

Elle s'interroge sur la vision de l'État haïtien quant à la possibilité d'avoir un plan pour reloger les déplacés du séisme. Voici son témoignage :

On demande aux gens de se déplacer pour aller où? Malgré deux ans se sont écoulés, il n'y a pas un plan de Moi je ne peux pas croire que l'État n'ait pas pensé à un plan. Il y a des endroits décrétés comme des zones qu'on va bâtir et il devait en profiter pour faire un plan d'urbanisme à partir des nouveaux conglomérats d'habitation qui vont être construits (Rachel: entrevue 6).

Selon Philippe, la présence des déplacées dans le camp est due à d'autres facteurs : la façon dont les ONG gèrent les ressources financières qu'elles ont d'une part et l'absence de politique de logement d'autre part. Elles ne prennent pas suffisamment de temps pour évaluer les besoins des personnes déplacées.

Q: Qu'est-ce qui explique qu'un grand nombre de personnes vit jusqu'à présent sur le camp du terrain golf?

R: Ce n'est pas seulement le terrain golf. Il existe beaucoup d'autres camps où les gens continuent à vivre. Le premier problème est la mauvaise gestion des moyens et de l'argent que les ONG ont pour aider les gens qui vivent dans les camps. Le second est en rapport avec les besoins. Les ONG n'identifient pas réellement les besoins des gens dans le camp parce qu'il existe différentes catégories de personnes dans le camp.

Certaines personnes ont des tentes sur le camp, mais elles n'habitent pas dans le camp. Lorsqu'on fait de la distribution, elles viennent pour recevoir de l'aide et après elles vont dans leur maison hors du camp d'hébergement. Je pense que ce sont ces trois catégories de gens qui existent et jusqu'à présent les ONG ne font pas cette distinction.

Non, il n'y a pas de politique de logements en Haïti (Philipe: entrevue 5).

Philippe explique l'inaccessibilité au logement en tenant compte de trois paramètres : la mauvaise gestion des ressources financières par les ONG, l'ignorance des besoins réels des déplacés du camp et les faux bénéficiaires. Les interventions ne touchent pas forcément tous les déplacés. C'est ce qui explique que les gens vivent encore sous les tentes dans le camp d'hébergement.

L'autre motif qu'il ajoute concerne l'intention des ONG. Leur intention n'est pas claire en ce qu'elles voudraient faire en intervenant auprès des déplacés.

Parfois, on n'arrive pas à cerner leur intention. Certaines de ces organisations cherchent de la visibilité. Elles ne viennent pas dans l'objectif d'aider réellement. Elles sont obligées de faire quelque chose en cherchant de la visibilité (Philippe : entrevue 5).

L'inaccessibilité au logement est due aussi à l'absence de volonté politique de la part de l'État haïtien : «Il y a un manque de volonté politique. Ce qui crée chez les bailleurs de fonds et les ONG un comportement de méfiance. Ils voulaient donner de l'argent, mais ils hésitent (Philippe : entrevue 5)».

La dynamique de l'aide entraine une sorte de dépendance chez les déplacés. Ils attendent l'aide des ONG.

Moi, lorsque j'étais en Haïti lors d'une formation sur la propreté. Je ne savais même pas que j'allais faire ça. Lorsque je suis arrivé, j'ai leur expliqué mon rôle et les gens me demande: qu'est-ce que je vais faire pour nous (Kisa wap fè pou nou)? Qu'est-ce que l'organisation va faire pour nous? Je leur dis Oxfam peut vous aider, mais elle ne pourra pas faire pour vous (Rachel: entrevue 1).

Pour deux des trois TH, les projets des ONG ne sont pas durables. Ils visent à résoudre les besoins quotidiens. Leur intervention dans le camp ne dure que quelques mois.

Les projets ne sont pas vraiment soutenables. Premièrement, ils sont de courtes durées. En second lieu, ils visent à résoudre les besoins quotidiens. Mais ils ne visent pas les logements et ils ne permettent pas aux gens de trouver des emplois durables. L'autre problème constaté est dans la durée des projets. Elle n'est pas longue. Les projets durent environ trois à quatre mois (Pierre : entrevue 6).

Le but premier de l'intervention des ONG n'est pas de résoudre le problème des personnes déplacées des camps. Il décrit leur intervention ainsi :

Les ONG ne font pas des choses durables. Elles viennent pour dépenser un argent et après elles s'en vont. L'un des critères de performance est la dépense de l'argent qu'on donne dans un temps très court.

Les infrastructures qui sont faites ne sont pas seulement transitoires. Elles ne représentent pas beaucoup de façon qu'elles ne puissent pas servir durant deux ou trois ans. Elles ont signé des contrats avec un ensemble d'entreprises pour la construction de ces infrastructures sans tenir compte du point de vue des gens qui sont dans les camps. Les gens ne sont pas impliqués. Ils ne gèrent pas bien ces infrastructures lorsqu'ils ne sont pas impliqués (Philippe : entrevue 5).

Parmi toutes les ONG qui interviennent dans ce camp au lendemain du séisme, une seule est encore présente. C'est J/P HRO qui intervient dans les domaines *cash* for work, l'assainissement et l'eau depuis trois ans auprès des sinistrés. Pour les autres, la durée varie de trois mois à une année. Pour l'un des TH, les ONG ont des faiblesses dans l'implantation de leurs projets. Ceci est dû au manque de temps. Le personnel qui leur implante n'a pas eu assez de temps pour identifier les problèmes des personnes déplacées.

Ils ont fait de l'évaluation, mais ce n'est pas une évaluation en profondeur à cause de la durée des projets qui est très courte. Imaginer que vous exécutez un projet de trois mois. L'évaluation peut prendre un mois environ pour préparer les fiches d'enquête, les grilles d'entrevue, la réalisation des entrevues et l'analyse des données selon qu'il s'agit de l'enquête qualitative ou quantitative. Nous n'avons pas tout ce temps ordinairement (Pierre: entrevue 6).

L'évaluation n'est pas toujours déterminante dans l'orientation des projets. Leur orientation est parfois prédéterminée.

Fort souvent, l'orientation des projets est décidée depuis la France et les États-Unis à savoir le pays qui finance le projet. En tant qu'exécutants du projet, nous n'avons pas vraiment de marge de manœuvre (Pierre : entrevue 6)

En plus de ces motifs, les ONG ARC et *Save the Children* qui interviennent auprès des déplacés du camp n'ont pas eu comme point dans leur plan d'intervention le relogement des déplacés.

Avez-vous fait une planification pour la relocalisation des gens qui vivent dans le camp du terrain golf?

Dans le cadre de mon intervention, je n'ai pas cet aspect. L'ONG a peut- être cet aspect dans un autre programme (Philippe : entrevue 5)

Je ne crois pas que Save the Children a ce projet. Elle donne surtout des tentes aux gens (Pierre: entrevue 6)

De nombreux facteurs empêchent l'action humanitaire des ONG de dépasser le niveau de survie des personnes déplacées qui vivent dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48. D'abord l'absence et le manque de coordination dans l'offre des services, dans l'intervention des TH. Ce problème de coordination est constaté également au niveau des acteurs de l'humanitaire. Il est lié à la relation de ces ONG avec les autorités locales, aux rapports de ces ONG avec le comité du camp et les autorités locales. Il est évident qu'il existe un minimum de coordination entre la mairie de Delmas et les ONG qui travaillent dans la commune, mais certaines faiblesses ont été observées dans la tenue des rencontres entre ces deux acteurs. Les rapports sont remis au bailleur de fonds pendant que très peu le sont à l'État haïtien.

Les activités de réhabilitation initiées par les organisations ne permettent pas l'accélération du relogement des personnes déplacées qui vivent dans le camp. Elles

concernent surtout le *cash for work*, le relogement de certaines familles sur des sites de relocalisation et la construction des abris de transition.

Les déplacés vivent sous les tentes dans le camp d'hébergement parce que l'aide ne passe pas par l'État haïtien. Leur point de vue n'est pas pris en compte dans la construction de ces infrastructures. Ils ne sont pas impliqués dans ce que l'on fait pour eux. Pour deux des trois TH, les ONG ne font pas des choses qui s'inscrivent sur le long terme. Les infrastructures construites sont provisoires. La durée de vie de ces infrastructures ne va pas au-delà de trois ans. Autrement dit, elles ne font pas des choses durables.

En plus du problème de la coordination, l'intervention de l'État haïtien ne permet pas le relogement des sinistrés qui se trouvent sur les propriétés privées. Le manque de ressources financières, la faiblesse des capacités techniques et administratives de l'État haïtien, la façon dont les ONG gèrent l'aide, l'exclusion des personnes déplacées et des organisations locales dans la prise des décisions, l'inexistence des politiques de logement et de plan de reconstruction, sont les principaux motifs qui expliquent la présence des sinistrés dans le camp du terrain golf à Delmas 48.

Tableau 4.3.6.2 Facteurs qui expliquent la présence des déplacés dans le camp

	Catégorie d'acteurs		
7	TH	Représentant de la mairie de Delmas	Comité du camp
Facteurs explicatifs	-Absence de coordination dans les services donnés par les ONG aux déplacés du camp -Manque de coordination dans l'intervention des trois travailleurs humanitaires qui interviennent dans le camp -Mauvaise gestion de l'aide humanitaire par les ONG -Ampleur des dégâts causés par le séisme -Faiblesse des capacités techniques et administratives de l'État Haïtien -Volonté de certains déplacés de rester dans le camp -Absence de leadership de l'État Haïtien - Exclusion des personnes déplacées et les organisations locales dans la prise des décisions -Absence de politique de logement et de plan de reconstruction -Intervention des ONG ne tiennent pas compte des besoins des déplacés -Absence de cadre pour règlementer les interventions faites par les ONG	-Faible coordination entre les autorités locales et les ONG - Insuffisance des ressources financières de l'État -Rencontres non planifiées entre les autorités locales et les ONG	-Absence de rencontre entre le comité du camp et les autorités locales -L'État ne peut pas donner une allocation à tous les déplacés pour louer un logement - l'État haïtien n'est pas un État responsable -le programme de relogement du gouvernement ne prend pas en compte les camps situés sur les terrains privés dont celui du terrain golf -Désir de certains déplacés de rester dans le camp pour bénéficier de l'aide offerte par les ONG

Ce tableau a été construit à partir des réponses des trois catégories de répondants interviewés. Il présente les motifs qui font que les déplacés vivent dans le camp. Les TH, le comité du camp et le représentant du bureau des ONG admettent unanimement que l'aide humanitaire post séisme auprès des déplacés du camp n'a pas été coordonnée.

Ce chapitre sur la présentation des résultats de la recherche permet aux lecteurs d'apprécier et de comprendre l'intervention humanitaire des ONG auprès des déplacés du camp du terrain golf au lendemain du séisme en Haïti. Les problèmes de l'intervention humanitaire de ces organisations, le niveau d'implication de l'État haïtien dans la réponse au séisme et les difficultés des déplacés du camp sont abordés tout au long de cette présentation. Ce qui nous intéresse particulièrement est l'explication des participants sur l'inaccessibilité des déplacés du camp à un logement décent. Les propos des TH et des membres du comité du camp étaient diversifiés et riches. Toutefois, leur propos a des points en commun concernant certains thèmes.

Dans le chapitre suivant, nous allons discuter et interpréter les résultats de cette recherche tout en faisant le lien avec la problématique et le cadre conceptuel.

CHAPITRE V

INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

Dans ce chapitre, nous allons procéder à l'interprétation et à la discussion des résultats en lien avec la problématique, la recension des écrits et la revue des journaux sur l'action humanitaire des ONG dans les camps d'hébergement après le séisme. Nous allons tenir compte du contexte de l'aide humanitaire en Haïti. Pour faire ce travail, nous allons prendre en compte les réponses les plus significatives qui sortent du discours des répondants. Selon nous, leurs réponses peuvent être classées en six grands thèmes : l'inexpérience des ONG et leur niveau de connaissances de la réalité haïtienne, l'incoordination entre les acteurs humanitaires, dépendance du comité du camp et des déplacés de l'aide humanitaire, permanence de l'urgence, faiblesse de l'État Haïtien et les stratégies de relogement.

5.1 Inexpériences et méconnaissance de certaines ONG de la réalité haïtienne

La plupart des ONG qui interviennent dans le camp d'hébergement du terrain golf n'a pas d'expériences en intervention post-catastrophe à l'exception d'ARC, la Croix-Rouge Américaine et *Save the children*. Certaines ONG qui travaillent dans le camp viennent en Haïti après le séisme pour la première fois, d'autres sont créées à l'occasion de la catastrophe. C'est le cas de J/P HRO.

«J/P Hatian Relief organization (J/P HRO) was founded immediately after the january 12th earthquake and has served Hatian ever since. The organization manages two Internally Displaced Person (IDP) camps in Port-au-Prince: Pétion-ville Camp and the adjacent terrain Boulos. Since January to 2010, these two IDP camps have house over 50,000 displaced people on what was

once a 9-hole-golf course, and the Pétion-ville Camp has been recognized as one the most well managed camp in the city⁴».

Le témoignage d'un TH peut en confirmer : «l'ARC a commencé d'intervenir après le séisme, mais moi je travaille pour cette ONG un an plus tard. J'ai travaillé pendant un an à ARC» (Philippe : entrevue 5).

L'intervention post-catastrophe n'est pas le domaine d'intervention de trois ONG (ARC, Oxfam Québec et J/P HRO) qui sont intervenues auprès des déplacés du camp. Ce sont autant de facteurs qui peuvent expliquer l'insatisfaction des besoins prioritaires de ces déplacés à savoir leur relogement y compris les infrastructures de base. Les propos de l'un des membres du comité peuvent en témoigner : «Ce qui est plus urgent pour nous est la relocalisation et la réinsertion des gens sur le camp du terrain golf à la vie normale» (Jean : entrevue 4).

5.2 Incoordination entre les acteurs de l'humanitaire

Dans les premiers mois qui ont suivi le séisme en Haïti, l'action humanitaire entre les différents acteurs se faisait dans le désordre. L'organisation des soins n'était pas organisée malgré beaucoup de médecins et infirmières étaient venus en aide aux Haïtiens. Les lieux étaient rapidement devenus une arène de guerre en absence de coordination et de système de communication. «Nous avions alors décidé d'établir des règles afin d'éviter le désordre dans les soins données. Cela nous permet de maximiser notre travail et d'unir nos efforts, en évitant de répéter les mêmes actions inutilement» (Élie, 2010: 50). Des problèmes de coordination ont été observés entre les ONG qui interviennent dans le camp, les ONG et les autorités locales, les ONG et le comité du camp, entre les autorités locales et le comité du camp.

⁴ Ces informations concernant le manque d'expériences de J/P HRO se trouvent le site internet de cette ONG. http://openarchitecturenetwork.org/projects/jphro

5.2.1 Absence de coordination entre les ONG du camp

Cette absence de coordination se fait sentir à des niveaux différents. Elle est observée au niveau des organisations qui interviennent dans le camp d'hébergement du terrain golf de Delmas 48. Ce déficit de coordination entraine la duplication dans les services offerts aux bénéficiaires du camp. Lors de nos entrevues, deux des TH et le comité du camp ont identifié trois organisations (ARC, Save the children et J/P HRO) qui offrent le service de Cash for work dans le camp du terrain golf. Cette duplication s'observe également dans d'autres sphères d'activité. Les ONG CRS et Save the children ont distribué de la nourriture aux sinistrés du camp. C'est le même cas de figure pour celles (Croix-Rouge américaine et ARC) qui interviennent dans l'hygiène. Pour tous les domaines d'activités, il y a en moyenne deux ONG qui offrent des services similaires aux sinistrés du camp. Pour les TH, ce manque de coordination s'explique par le fait que les organisations ne sont pas au courant des activités des autres. Autrement dit, elles ne travaillent pas en concertation. De plus, les services offerts par ces ONG ne correspondent pas toujours aux besoins des personnes déplacées. Cela entraine un gaspillage de ressources. Le témoignage d'un TH est très révélateur à ce sujet :

J'avais exécuté un projet de cash for work à Champs-de-Mars. On avait à acheter 300 bourrettes et des pelles. Ces matériels existent déjà dans le camp. Cet argent pourrait être utilisé à d'autres fins. Les responsables nous obligent à acheter ces matériels pour donner aux gens bien qu'ils en ont déjà. Ce sont des équipements gaspillés (Pierre: entrevue 6).

Le problème de coordination peut s'expliquer aussi par l'absence d'une structure de communication entre les ONG malgré l'organisation des clusters WASH et shelter. Les clusters se font avec les personnes qui sont dans la coordination des ONG. Les intervenants n'y participent pas. De plus, les décisions prises dans les clusters ne sont pas toujours respectées par les ONG.

Les propos des TH et du représentant du bureau de la coordination des ONG à la mairie de Delmas permettent de conclure qu'il y a un problème de coordination entre

les différentes ONG qui interviennent dans le camp du terrain golf à Delmas 48. Ce problème dure environ une année. Les domaines d'intervention de chacune de ces organisations ne sont pas définis. Le rapport de la FIDH publié en 2010 confirme cette absence de coordination. Pour reprendre en partie ce rapport, à deux mois du séisme, de nombreuses faiblesses ont été observées dans la gestion de l'aide internationale. Elles se situent essentiellement sur le plan de l'information du public concerné, de la coordination des actions en particulier dans la relation des organisations et les acteurs de la société civile (FIDH, 2010: 9). Il y a également des études d'origine anglo-saxonne, produites sous l'égide des OI, des gouvernements, des ONG et des fondations privées qui cherchent à promouvoir une meilleure gestion de l'humanitaire. Elles ont posé comme postulat: les crises humanitaires sont récurrentes et qu'il convient de répondre le mieux possible aux problèmes qu'elles soulèvent, notamment du point de vue de la coordination entre les acteurs de l'assistance (Senarclens, 1999: 14).

Les trois catégories de répondants admettent de façon unanime qu'il y a de graves faiblesses dans la coordination de l'aide humanitaire auprès des sinistrés du camp. Chaque ONG qui intervient dans ce camp a son petit projet sans qu'il ne rentre pas dans un plan global d'intervention. Il n'y a pas de consensus sur les domaines d'intervention des différentes ONG qui interviennent auprès des sinistrés du camp. L'absence ou la faiblesse de coordination entre les acteurs humanitaires semblent maintenir l'action humanitaire à la phase d'urgence. La duplication des services offerts aux bénéficiaires implique inévitablement des coûts supplémentaires. D'où un gaspillage de ressources. La plupart des services offerts par les ONG sont classés jusqu'à présent dans la phase d'urgence à l'exception du programme *cash for work* qui fait partie de la phase transitoire. Ce manque de coordination semble prolonger la phase d'urgence sur des années après le passage de ce séisme meurtrier.

5.2.2 Faible coordination entre les autorités locales et les ONG

Au lendemain du séisme, il n'existe pas de relations entre les autorités locales et les ONG. Ces dernières fonctionnent comme elles veulent. Les élus locaux n'ont pas été invités dans les *clusters* organisés par les ONG. Ces *clusters* sont organisés avec les responsables d'ONG et les agences onusiennes. Martel⁵ (2012) le confirme dans son article. Pour le reprendre, les rencontres de coordination sont déroulées en anglais, dans des lieux peu accessibles aux acteurs haïtiens. L'usage de cette langue limite la participation des acteurs locaux. Le jargon technique utilisé lors des rencontres ne permet pas leur participation (Martel, 2012: 1-3).

Les autorités locales ont été absentes de toutes les opérations humanitaires alors qu'elles devraient jouer un rôle déterminant dans les circonstances actuelles. Le manque de communication au sommet de l'État et de la part des instances de coordination de l'aide internationale a eu des répercussions néfastes sur tous les niveaux de pouvoir (les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire) y compris les autorités locales. Une telle situation ne permet pas aux pouvoirs locaux d'assumer leurs responsabilités (FIDH, 2010: 15). Le gouvernement haïtien, les ONG et les agences onusiennes ne facilitent pas la participation des autorités locales dans la coordination de l'aide humanitaire.

Un début de relation entre les autorités locales et les ONG commence à s'établir après la création du bureau de coordination des ONG à la mairie de Delmas. Des initiatives ont été prises par l'OCHA pour organiser les rencontres et faciliter la participation des acteurs locaux.

L'effort pour arriver à une coordination entre les acteurs : à un an du séisme, l'OCHA et d'autres acteurs ont pris l'initiative de faire les rencontres dans des lieux plus accessibles. Une partie des rencontres se font en français (Martel, 2012: 3-4).

-

⁵ Andréanne Martel est la coordonnatrice de l'observatoire sur les missions de paix et opération humanitaire à la Chaire Raoul-Dandurand de l'Université du Québec à Montréal et stagiaire du groupe URD.

Cette décision n'a pas eue beaucoup d'impact au sens qu'elle n'a pas abouti à la participation des organisations locales dans les *clusters*. Les ONG ont écarté les organisations locales dans les rencontres. Elles ne travaillent pas en collaboration avec les structures étatiques comme la Direction de la protection civile en Haïti.

En dépit de cet effort de la part des autorités locales et des ONG pour coordonner l'aide humanitaire, plusieurs faiblesses ont été observées au niveau de cette coordination. Le problème de la coordination n'a pas été résolu. Les autorités ne supervisent pas les interventions des ONG auprès des déplacés qui vivent dans le camp. Les rencontres ne sont pas planifiées. Il n'y a pas de date et de lieux précis pour organiser les rencontres. Ce responsable a déclaré qu'il rencontre les organisations tous les jours dans le but de coordonner l'aide humanitaire. De plus, les maires ont une réunion mensuelle avec les ONG au local de la mairie. Le responsable du bureau des ONG ne peut pas donner avec précision la fréquence des rencontres réalisées avec les ONG. Il paraît important de se questionner sur la rencontre quotidienne de ce responsable avec les organisations. S'il est vrai qu'il y a eu un minimum de coordination entre les élus locaux et les ONG qui interviennent dans la commune de Delmas, ce n'est pas le cas pour les organisations locales en dépit des efforts consentis par l'OCHA. Est-il possible pour ce responsable de rencontrer les organisations tous les jours? Si oui, à quelle fin et dans quel objectif? Nous ne comprendrons pas la raison expliquant que deux entités de la mairie (Bureau de coordination des ONG et élus municipaux) rencontrent les ONG. Dans les deux cas, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas au niveau de cette coordination.

Les TH ont évoqué les effets néfastes du séisme sur l'administration publique en termes de décès de nombreux fonctionnaires et de l'endommagement des infrastructures du pays pour expliquer le manque de coordination de l'aide humanitaire. Pour eux, l'État Haïtien n'avait plus le contrôle sur ce que font les ONG. Autrement dit, il a été dépassé par les évènements. L'un des TH a résumé la situation ainsi :

L'État est dépassé. Les moyens techniques et administratifs de cet État sont très faibles. Ils ne permettent pas d'inscrire toutes les ONG qui interviennent et de voir quel type d'activités qu'elles font. Ses moyens ne le permettent pas non plus d'évaluer et de voir est-ce que les moyens des ONG sont compatibles avec leurs activités (Philippe : entrevue 5).

Il est vrai que les moyens de l'État se sont davantage affaiblis après la catastrophe, nous nous demandons : est-ce que l'État contrôlait les activités des ONG qui étaient en Haïti avant le séisme?

5.2.3 Absence de rencontre entre les autorités locales et le comité du camp

Les autorités locales n'organisent pas toujours de rencontre avec le comité des camps. Elles rencontrent un comité en fonction du jugement qu'elles font de ce comité c'est-à-dire s'il est crédible ou non. Il semble qu'il y a une réticence de la part des élus locaux et le comité du camp pour organiser des rencontres. Ces autorités ne rencontrent pas le comité du camp du terrain golf peut-être parce qu'il juge que ce comité n'est pas crédible puisque c'est le seul critère défini pour rencontrer les comités des camps. Cependant, le représentant de la mairie n'indique pas d'autres critères de crédibilité. Cela semble signifier une volonté de ne pas impliquer les personnes déplacées du camp dans la prise des décisions qui concerne leurs besoins prioritaires et leur avenir. L'exclusion a été constatée à trois niveaux : les organisations locales sont exclues des *clusters*. Les TH ne participent pas dans les *clusters* et les élus locaux ne rencontrent pas le comité du camp.

L'absence de rencontres entre certains acteurs humanitaires comme les autorités locales et le comité du camp, les autorités locales et les ONG nous permettent de déduire que la coordination est très faible. La coordination de l'aide humanitaire est plus complexe qu'on ne pense. L'entente sur des règles d'action, sur un niveau de coopération avec les autorités locales ou nationales, la discussion sur les méthodes et les objectifs suppose un mécanisme de concertation. La bonne volonté ou la simple adhésion aux principes humanitaires ne suffisent pas pour organiser une action (Le Coconnier et Pommier, 2012: 113-114).

5.3 Dépendance du comité et des déplacés du camp aux ONG

Le comité du camp n'est pas autonome. Il a accepté certaines aides contre leur gré. Il est relégué dans une situation de dominé. Les propos de l'un des membres du comité peuvent le confirmer :

Nous faisons que constater l'arrivée de certaines choses dans le camp en nous disant les volontaires peuvent en bénéficier.

Parfois, nous ne voulions pas ce qu'elles ont choisi pour nous. Après elles nous leur redonnent. Que nous ne voulions ou non c'est bien parce qu'on nous donne, nous n'avons pas (Robert : entrevue 3).

Cet extrait d'entrevue confirme l'approche de Godelier (1996) sur le don. Pour le reprendre, la logique d'aide accroit le pouvoir des inégalités entre le donneur et le receveur sur les plans individuel, institutionnel et gouvernemental. Les sinistrés du séisme ne peuvent pas refuser l'aide puisqu'ils sont des bénéficiaires. Ce statut leur relègue dans une situation de dominé par rapport aux responsables d'ONG.

Le comité semble être dépendant des organisations d'aide. Ces propos traduisent l'impuissance du comité par rapport aux ONG. Autrement dit, il n'a pas vraiment de pouvoir sur ce que les ONG décident pour eux.

Les services offerts par les organisations ne correspondent pas aux attentes du comité. Pour l'un des TH, la relation entre ces deux acteurs est très bonne. Le comité sert de courroie de transmission entre les bénéficiaires et les ONG.

Pour les rencontres, c'est le comité qui allait à la rencontre de l'ONG J/P HRO. Ceci montre le rapport de dépendance du comité par rapport à cette ONG. Le point de vue du comité n'est pas considéré dans la prise des décisions. La participation des membres du comité sert à recueillir des informations sur les services offerts. Le comité n'a pas de pouvoir décisionnel en dépit du renforcement de la capacité de ses membres. Les TH de l'ARC qui interviennent dans le camp ont utilisé l'empowerment comme technique dans le but de développer l'autonomie et renforcer

le pouvoir des déplacés du camp. Leur intervention consiste surtout à donner de la formation aux déplacées et créer des activités génératrices de revenus comme le *cash* for work. Pour plusieurs auteurs en particulier les féministes, le terme empowement⁶ a été récupéré par les agences de développement, multilatérales, bilatérales ou privées. Il a perdu son sens initial qui est le pouvoir. À l'origine, il est un processus complexe qui met l'accent sur les dimensions individuelles et collectives. L'empowerment est souvent réduit, dans la pratique, à sa dimension économique. Les dimensions psychologiques et sociales du pouvoir sont ignorées (Calvès, 2009: 743, 745). Le TH a décrit en ces termes son intervention auprès des déplacés du camp :

Faire des séances d'animation avec eux pour permettre non seulement de renforcer leur capacité, mais pour faciliter l'empowerment c'est-à-dire pour que les gens aient la capacité de s'autogérer pendant qu'ils restent dans le camp. Mais nous leur fournissons de façon régulière des matériels pour les infrastructures en place. (Philippe : entrevue 5).

Les TH utilisent l'empowerment comme technique permettant aux déplacés de gérer les infrastructures dans le camp d'hébergement. L'accent est mis sur la dimension économique. Cette technique ne permet pas aux déplacés d'approprier du pouvoir et de prendre leur propre initiative. Les dimensions collectives et sociales ont été occultées dans l'intervention auprès des déplacés à savoir la façon dont ils peuvent s'organiser pour qu'ils aient accès à l'éducation et aux services de base.

À côté du comité, les déplacés sont également dépendants de l'aide des ONG. Certains d'entre eux qui habitent dans le camp ont des maisons, mais ils restent dans le camp pour bénéficier de certains services offerts par les ONG. L'aide entraine une dépendance chez certaines personnes dans le camp. C'est en ce sens que Coderre (2011: A7) a écrit : «Il est mieux d'accompagner le peuple dans sa quête d'autonomie que de le rendre dépendant des mesures d'urgence continue». La dépendance à l'aide

⁶ L'empowerment est un processus complexe et multidimensionnel mettant l'accent sur les dimensions individuelle et collective du pouvoir, la cooptation du terme dans le discours dominant sur le développement s'est accompagné d'une individualisation de la notion du pouvoir (Calvès, 2009 : 744).

humanitaire est devenue encore plus forte après le séisme qu'avant. C'est une question centrale de l'après-séisme (Salignon, 2012: 192).

Certains déplacés ne croient pas en leur capacité. Ils placent leur confiance dans les ONG pour changer leur condition de vie. Ils attendent de l'aide de la part des ONG. Il paraît que la dynamique de l'aide développe la dépendance chez les sinistrés. La demande d'aide semble devenir un réflexe de leur part en voyant les TH. Le témoignage de Rachel peut en illustrer :

Lorsque je suis arrivé, j'ai expliqué mon rôle et les gens me demandent : qu'est-ce que je vais faire pour nous? (Kisa wap fè pou nou?). Qu'est-ce que l'organisation va faire pour nous? Je leur dis Oxfam peut vous aider, mais elle ne pourra pas faire pour vous

On ne fait pas pour les gens, mais on fait avec les gens et pour les gens. Il faut dire dans ce pays il y a quelque chose qui s'est développé : l'attentiste. On attend quelqu'un fasse quelque chose pour nous (Rachel : entrevue 1).

5.4 Permanence de l'urgence

Pour les TH, les interventions des ONG ne s'étendent pas sur le long terme et qui pis est les infrastructures qu'elles construisent ne sont pas durables. L'un d'entre eux a déclaré: «Les projets ne visent pas des solutions durables. Ce sont des choses ponctuelles». En d'autres termes, les organisations ne quittent pas la phase d'urgence. L'urgence est un défi quand il devient permanent. L'assistance humanitaire est toujours provisoire. Dans le cas contraire, elle transformait les bénéficiaires de ses actions en assistés permanents (Louis, 2013: 74). Par rapport à l'urgence, l'ancien ministre de la Santé en Haïti Daniel Henrys a déclaré dans la revue Haïti perspectives: «Haïti vit dans l'urgence depuis plus de vingt ans» (Lemay-Hébert et Pallage, 2012: 13). Pour ces derniers, l'urgence a tendance à se reproduire. Ils évoquent la construction des petites maisons d'environ quinze mètres carrés un peu partout. Elles sont offertes par des agences d'aide internationale. Ces maisons

remplissent très rapidement les collines de Villa Rosa sur les hauteurs du Canapé Vert. Leurs propos illustrent assez bien la pérennité de l'urgence en Haïti :

À la première grande averse, une autre catastrophe attend les sinistrés. On sent l'histoire tournée en boucle, la fatalité du précaire se renouvèle. On est dans l'urgence. On y sera demain.

Il faut arrêter de panser les plaies et s'attaquer aux causes profondes et non les nombreux symptômes. Cela demande un dépassement de l'urgence (Ibid. : 13).

La situation décrite par ces auteurs sur les hauteurs du Canapé Vert est un peu semblable au camp du terrain golf à Delmas 48. Ce camp est situé sur un terrain en pente. Lors des averses, les sinistrés font face à d'énormes difficultés telles que : la boue et l'eau pénètrent dans les tentes font qu'ils ne peuvent pas dormir en toute quiétude. L'urgence semble loin d'être terminée dans ces conditions précaires.

L'aide humanitaire en Haïti a été critiquée par rapport aux dépenses qui ont été faites. L'action de nombreuses organisations humanitaires a laissé un goût âcre à la bouche de certains. En ce sens, les propos de l'ex-maire de Port-au-Prince, Jean Yves Jason sont très révélateurs :

«We called it the second earthquake

Donors provide \$2,2 million of humanitarian aid in response to the earthquake. The United States Department of Defense got nearly a fifth of that aid to carry out its relief operation which involved 22,000 troops. The Haitian government got less than 1 percent» (Sontag, 2012: A6).

Quant à la reconstruction, elle suscite de nombreuses interrogations. L'ancienne première ministre Michèle Pierre-Louis a déploré également au «New York Times» la façon dont l'argent alloué à cette aide a été dépensé :

«All the money that went to pay the salaries of foreigners and to rent expensive apartments and cars for foreigners while the situation of the country was degrading – there was something revolting about it» (Sontag, 2012: A6).

Ces extraits traduisent la mauvaise répartition de l'aide allouée à Haïti. La plupart des fonds sont dépensés dans les activités d'urgence, le paiement des salaires, la location des appartements luxueux et des voitures pour les étrangers pendant que très peu d'argent est voué à la reconstruction. Les victimes du séisme ne bénéficient qu'une faible partie des sommes allouées à l'aide humanitaire. La majorité des sommes a été dépensée dans les salaires et les logistiques. Pour certains spécialistes de l'aide humanitaire, la phase d'urgence dans l'intervention humanitaire post-séisme en Haïti a trop duré. Plus de la moitié de l'argent allait à l'aide d'urgence telle que le sauvetage des vies et le soulagement de la misère. Le coût de cette aide est très élevé. Cependant, elle ne laisse pas des traces visibles mis à part des tentes déchirées, des fontaines d'eau, des emplois de courte durée et des abris de transition. Cette situation explique la raison pour laquelle l'action humanitaire reste au niveau de survie des sinistrés du camp du terrain golf. En bref, les ONG dépensent trop d'argent dans l'urgence et les petits projets qui ne sont pas durables. La reconstruction est la grande oubliée. La déclaration de Seitenfus (2010), ancien représentant de l'OEA en Haïti, dans le journal suisse «Le temps» est très révélatrice en ce sens :

L'aide d'urgence est efficace. Mais lorsqu'elle devient structurelle, lorsqu'elle se substitue à l'État dans toutes ses missions, on aboutit à une déresponsabilisation collective. S'il existe une preuve de l'échec de l'aide internationale, c'est Haïti. Le pays en est devenu la Mecque. Le séisme du 12 janvier, puis l'épidémie de choléra ne font qu'accentuer ce phénomène. La communauté internationale a le sentiment de devoir refaire chaque jour ce qu'elle a terminé la veille. La fatigue d'Haïti commence à poindre. Cette petite nation doit surprendre la conscience universelle avec des catastrophes de plus en plus énormes. J'avais l'espoir que, dans la détresse du 12 janvier, le monde allait comprendre qu'il avait fait fausse route avec Haïti. Malheureusement, on a renforcé la même politique. Au lieu de faire un bilan, on a envoyé davantage de soldats. Il faut construire des routes, élever des barrages, participer à l'organisation de l'État, au système judiciaire. L'ONU dit qu'elle n'a pas de mandat pour cela. Son mandat en Haïti, c'est de maintenir la paix du cimetière (Robert, 2010: 2).

La pérennisation de l'aide d'urgence n'a pas facilité le relogement des déplacés du camp. Ce qui fait que le pays dépend toujours de l'aide internationale. L'aide d'urgence se substitue aux structures.

5.5 Faiblesse de l'État haïtien

L'intervention de l'État haïtien dans les camps d'hébergement se situe au niveau de la sécurité et du relogement de certaines familles qui vivent sur les places publiques de Port-au-Prince. Deux policiers sont insuffisants pour garantir la sécurité des 6,000 familles qui vivent dans le camp. Le rapport d'AI (2010: 8) a fait mention de la présence de quatre policiers. Toutefois, les autorités ont reconnu que ces mesures sont insuffisantes et devaient être renforcées de toute urgence. Ce nombre reste encore insignifiant pour garantir la sécurité des sinistrés. Les soldats onusiens situés à l'entrée du camp ne peuvent pas intervenir s'il n'y a pas de cas de flagrant délit. Cet État est incapable d'assurer la sécurité des vies et des biens des personnes déplacées du camp. Pour le relogement, il donne à ces familles une allocation de 500 dollars américains pour payer un loyer pendant une année et une trousse alimentaire à chaque famille. Toutefois, le camp d'hébergement du terrain golf n'est pas pris en compte par le deuxième niveau d'intervention de l'État. De plus, la présence des déplacés dans le camp est due à l'irresponsabilité de l'État selon le comité du camp. Ce point de vue est renforcé par la thèse que l'État haïtien est un «État marron». C'est un État qui pratique le marronnage. Le marronnage «consiste en une désimplication et une désolidarisation vis-à-vis d'un certain nombre de problèmes sociaux et politiques que l'on considère être ceux des autres» (Péan, 2005: 370-371). En d'autres termes, c'est un État qui fuit ses responsabilités.

Mis à part du discours des répondants, les recherches sur Haïti et la République Dominicaine montrent également cette faiblesse de l'État haïtien. La nature de l'État est tributaire des facteurs structurels. Ces facteurs sont l'indifférenciation des masses et une économie de rente totalement tournée vers l'extérieur. La dépendance s'est

installée dans la structure d'importation. En 2008, Haïti importait près de 55% de ses besoins alimentaires. L'aide alimentaire représente 28,3% de l'ensemble des importations (Corten, 2011: 28).

Selon l'adage marxiste : là où il n'y a pas de classes, il n'y a pas d'État. Là où elles sont peu développées, l'État est faible. Le constat est flagrant. Le voyageur n'aura qu'à poser les pieds en dehors de l'aéroport d'Haïti pour infirmer l'idée qu'il n'existe pas de classes ou qu'elles sont peu développées. Les inégalités sont en effet infiniment plus grandes à Port-au-Prince qu'à Montréal ou à Paris (Id.: 50).

Le caractère commun de l'État en Haïti et en République Dominicaine, c'est un «État faible». Cette faiblesse s'explique par l'indifférenciation sociale relative externe et interne. Cette indifférenciation trouve sa source dans des rapports agricoles de rente développés dans une situation d'internationalisation ou de transnationalisation complexe.

L'État est faible parce qu'il n'est pas le destinataire des demandes sociales. Le mouvement social formule faiblement ces demandes. Toutefois, il ne s'adresse pas à l'État national (Id.: 52).

L'État haïtien est un État failli et lacunaire (Hurbon, 2011: 284). Divers qualificatifs sont employés pour parler de sa faiblesse: État «fragile» ou «faible» (Corten, 2011), État «néosultaniste» (Étienne, 2007) et État «marron» (Péan, 2005). Dans tous les cas, cet État est faible. Il est absent et indifférent aux besoins de base du pays : éducation formelle, santé, sécurité, justice, logement, emploi, etc. Pour lui, le désastre du 12 janvier 2010 trouve son explication dans la nature de cet État. Les règles de l'habitat et du système d'aménagement du territoire qui sont essentielles à la sécurité de la vie des citoyens sont absentes. L'État n'a pas la capacité et le pouvoir de faire respecter les normes de construction. L'absence de règles d'habitat est constatée dans la manière dont les habitants des multiples bidonvilles occupent les espaces publics dans un indescriptible désordre. En plus de tous ces problèmes, la

faiblesse de l'État est traduite en ces mots : «L'État faible aurait été alors notre lot commun : une antenne à travers laquelle les gouvernants parviennent bien à se dissimuler» (Hurbon, 2011: 282-285)

La communauté internationale a été très présente et décisive dans la vie politique haïtienne durant ces vingt-cinq dernières années. Elle intervient en imposant des solutions soit par voie diplomatique soit par la force d'occupation militaire. Depuis la chute des Duvalier, la participation de cette communauté est indispensable pour trouver des issues aux situations difficiles que connait Haïti (Silié, 2011: 261).

Si pour ces auteurs, l'État haïtien est faible, pour d'autres (Holly, 2011; Castor, 2011), il est inexistant ou absent. Son inexistence crée un «État par défaut» qui se fait remarquer par la dispensation de l'aide internationale à Haïti. Certains objectifs et politiques qui relèvent de l'activité étatique sont mis en place par l'action ou l'intervention étrangère. Autrement dit, elle remplit le «vide d'État » en contribuant à la reproduction sociale.

La situation lamentable de l'administration publique en tant qu'instrument indispensable d'intervention d'État est le résultat de l'apathie des détenteurs du pouvoir. Les institutions publiques sont en déliquescence. Cette situation est l'indice le plus fort de l'inexistence de l'État haïtien. Cette inexistence se lit aujourd'hui dans l'impossible reproduction du pays à partir de ses propres ressources. L'extrême faiblesse de l'administration publique en est l'illustration (Holly, 2011: 36). La faiblesse de ces institutions a des répercussions sur la responsabilité de cet État. Il ne contrôle presque pas les activités que font les ONG. La plupart de ces organisations ne remettent pas de rapport à l'État haïtien. Le nombre d'ONG en Haïti qui remet des rapports d'activités et leur programme au MPCE est estimé en moyenne à 30% (Pierre, 2012: 5).

Le séisme du 12 janvier 2010 a mis à découvert le vide d'État en Haïti. Des semaines après cette catastrophe, aucune institution publique haïtienne n'est présente

pour réagir et prendre des décisions nécessaires. L'État n'a pas donné le ton. Les habitants de la région métropolitaine et ceux des autres villes sinistrées sont livrés à eux-mêmes. Ils errent dans les rues. Le vide est absolu et le pouvoir n'est nulle part.

L'ordre est assuré par des troupes étrangères au lendemain de ce cataclysme. Les États-Unis envoient 20,000 soldats en sol haïtien avec une armada de navires et d'avions. Toutes les décisions importantes sont prises par l'étranger en consultation avec les «responsables» nationaux. Le débarquement des troupes américaines est une violation du principe de neutralité sur lequel repose l'action humanitaire. Les experts étrangers participent aux différentes rencontres de la reconstruction d'Haïti. Ils influencent les décisions et les imposent (Id.: 191-192). Tout ceci prouve que l'État haïtien n'assume pas ses responsabilités dans la gestion de la chose publique. Il cède sa place aux ONG, à la communauté internationale et aux experts étrangers pour assurer l'ordre et prendre des décisions. L'absence de l'État haïtien soulève la question de la souveraineté, la gouvernance et la compétence des dirigeants.

Le séisme a mis à découvert les contradictions du système économique et social. La profonde crise qui traverse la société haïtienne depuis plusieurs années devient visible avec cette catastrophe. L'absence de l'État, le manque d'institutionnalisation, l'inefficacité de certains organismes, l'extrême vulnérabilité, la précarité et la dépendance dans lesquels vit le peuple haïtien s'étalent de façon évidente (Castor, 2011: 106).

L'État haïtien n'a pas assuré la relève en matière de services offerts par les ONG durant la période d'urgence. Il n'arrive pas à mettre en place des structures permanentes qui s'occupent de la reconstruction du pays. Sa faiblesse est liée également à l'application des politiques d'ajustement structurel depuis plus d'une trentaine d'années (Louis, 2013: 74).

Cet État est incapable de gérer des crises et de trouver des solutions appropriées aux problèmes du pays. Il est incapable aussi de prendre certaines décisions et de

répondre aux demandes sociales de ses citoyens. Il faut faire appel constamment à la communauté internationale pour trouver une solution aux crises. Il était absent au lendemain du séisme. Son intervention dans le camp d'hébergement du terrain golf ainsi que les écrits de ces différents auteurs démontrent très clairement sa faiblesse.

5.6 Stratégies de relogement

Les acteurs humanitaires qui travaillent dans le camp utilisent trois stratégies principales pour reloger les déplacés : la construction des abris de transition, l'octroi d'une allocation pour louer un logement et la création des sites de relocalisation.

Le gouvernement haîtien et certaines ONG utilisent les mêmes stratégies pour reloger les familles qui vivent dans les camps des déplacés. Le projet du gouvernement concerne uniquement les camps situés sur les places publiques. Il consiste à donner une allocation de 500 dollars américains (20,000 gourdes en devise haïtienne) aux familles pour louer une maison durant une année. Pour reprendre Louis (2013: 77), l'essentiel est de porter les familles à vider les lieux en donnant cette allocation. La composition de la famille et le lieu où elle va emménager ne sont pas pris en compte. Peu importe si elle va continuer ou non à honorer son bail. Il a qualifié cette démarche de maternage. Cette prise en charge maternée se termine par un «sevrage-abandon». Cela sous-tend qu'il n'y a pas d'autres structures pour aider les déplacés à la fin de ces interventions. Ils sont abandonnés à leur sort. Contrairement aux stratégies évoquées plus haut, d'autres ONG comme J/P HRO ont construit des *shelters* sur un site de relocalisation pour reloger les déplacés.

La relocalisation des déplacés du camp sur le site de relocalisation à Corail Cesse-Lesse soulève des questions en lien avec leur qualité de vie. Louis (2012) a décrit dans son article publié dans la revue scientifique *Sapiens Research* les conditions de vie déplorables des déplacés de ce site. Le gouvernement haïtien n'a offert aucun service aux déplacés qui vivent sur ce site à l'exception de l'aménagement du terrain et des patrouilles de sécurité de la PNH et des soldats onusiens. La gestion du site a été assurée pendant une année par l'ONG ARC. Par la suite, cette gestion a été transférée à la mairie de Croix-des-Bouquets. Celle-ci a été assistée par une dizaine d'organisations humanitaires (Plan Haïti, Oxfam, FOSREF, FAO et OIM...) qui interviennent respectivement dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, la prévention du sida, les semences agricoles et la construction des abris.

Les logements provisoires construits par les ONG mesurent 18 mètres carrés. Ils sont en bois et en tôles. Ils contiennent une seule chambre tandis qu'une famille comprend en moyenne six personnes. Des latrines collectives sont construites pour les familles. Chaque cabine sert à cinq familles, soit en moyenne 30 personnes pour une toilette. Les latrines sont construites à plus de dix mètres des logements. Elles sont mal entretenues. Il n'a pas de différence entre les conditions de vie des déplacés sur les sites de relocalisation construits après le séisme et les gens qui vivent dans les bidonvilles. Cette situation montre qu'il n'y a pas de changement dans les conditions de vie des personnes relogées (Id., 2012: 73, 75). Les sinistrés du camp sont déplacés des endroits plus visibles et plus fréquentés pour aller vivre dans des zones plus reculées, mais leurs conditions de vie ne se sont pas améliorées. Elles semblent être pires ou comparables que lorsqu'ils vivaient sous des tentes.

Le déplacement des gens dans des tentes pour aller vivre dans des *shelters* semble être le prolongement de l'urgence. La construction des abris transitionnels n'est pas une solution durable puisque leur durée de vie est de trois à cinq ans. Selon Priscilla Phelps (Bourjolly, 2012 : 77), conseillère en logement en Haïti auprès de la CIRH, 500 millions de dollars ont été dépensés pour la construction de 125,000 abris qui ne vont pas durer. Ses propos en témoignent : «Ils sont bâtis principalement en bois; et dans ce climat, ils seront mangés par les termites et seront entièrement pourris d'ici trois à cinq ans». L'ingénieur H. Kit Miyamoto qui travaille en Haïti depuis le séisme poursuit dans le même sens. Il a déclaré : «Tout l'argent dépensé en *T-shelter* va

fondre complètement» (Ibid.: 77). Nous pouvons déduire que ces personnes relogées vont se retrouver sans logement après cinq ans qui est la durée de vie de ces abris. Elles vont devenir à nouveau des sans-abris.

Les membres du comité du camp sont perplexes quant à la stratégie utilisée par l'État pour reloger les déplacés à savoir l'octroi d'une allocation pour payer un logement. Ils ont opté pour la construction des abris de transition. Voici ce que l'un des membres a déclaré : «Nous n'aimons pas la façon dont l'État haïtien déplace les gens en donnant 20,000 gourdes (\$US 500) pour louer une maison. Nous aimerions bénéficier comme les gens de Corail. Ces gens ont un bon shelter (Jean: entrevue 3)». Cette stratégie n'est pas la bonne pour trouver une solution au problème de logement des déplacés du camp. Le comité voit une amélioration de leur condition de vie avec le shelter même si ce dernier représente une solution à court terme. Il estime que les sinistrés du camp vont faire face au problème de logements après une année. Plus loin, il reconnait l'initiative de l'État haïtien qui consiste à donner aux déplacés vivant sur les places publiques une prestation pour le loyer : «La somme que l'État donne aux gens vivant sur les places publiques pour louer un logement est bien, mais il ne peut pas donner à toutes les personnes qui vivent dans les camps» (Jean: entrevue 4). Il reconnait que l'État n'a pas suffisamment de ressources sur le plan financier pour donner une allocation à toutes les familles qui vivent dans les camps.

L'un des représentants du bureau de la coordination des ONG à la mairie de Delmas et deux TH ont expliqué la présence des déplacés dans le camp par le manque de moyens financiers de l'État haïtien. L'incapacité de cet État à reloger les familles qui vivent dans les camps est due aux multiples conséquences du séisme du 12 janvier 2010 : la décapitalisation de la société haïtienne, la réduction de la capacité de l'État à répondre à ses obligations. Cette réduction est due à la disparition de nombreux experts, des cadres de l'administration publique et de dossiers importants, en l'occurrence, ceux relatifs aux revenus des contribuables (Bourjolly, 2012: 75). Le terme «manque de moyen» revient de façon récurrente dans le discours des

répondants. Les propos de l'un des représentants du bureau de la coordination des ONG en témoignent : «Nous n'avons pas assez de moyens pour reloger les familles dans les camps parce que la population haïtienne ne veut pas payer les taxes». Deux réponses majeures ressortent du discours de ces répondants et de l'auteur évoqué cidessus quant aux facteurs qui empêchent le relogement des déplacés du camp : les ressources financières limitées de l'État haïtien et la disparition de nombreux cadres dans la fonction publique.

À ces motifs s'ajoutent l'absence de politique de logement, de plan de reconstruction et le doute d'un des TH quant à un plan d'urbanisme de la part de l'État haïtien. L'absence de plan de relogement, d'un plan global de construction de logement et le problème des abris ont été abordés de façon non systématique (Ibid. : 75).

Le responsable du bureau des ONG a fait mention du programme de relogement de la présidence qui commence à reloger les familles sur les places publiques de la zone métropolitaine à Port-au-Prince. Ce programme est très partiel puisqu'il concerne une série de camps particuliers. De plus, il ne vise pas la construction des logements sociaux. Donc, il ne peut être considéré comme un plan de reconstruction. Il évoque également un plan de relogement de la mairie en comptant sur le financement des ONG. Ce n'est pas une garantie dans le cas où ces ONG ne financent pas ce plan. Cela montre la dépendance des autorités locales du financement des ONG. L'absence de plan de reconstruction de la part de l'État favorise la multiplication des petits projets isolés de la part de chaque ONG qui intervient. Fort souvent, ces projets dispersés ne donnent pas de résultats.

Il est vrai que l'État haïtien a déplacé les sinistrés qui se trouvent dans les espaces publics de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. La façon dont il a procédé n'est pas une solution durable. Après la fin du bail d'une année, en cas où ces gens n'ont pas la possibilité de renouveler leur bail, l'État haïtien va-t-il payer pour eux à

nouveau? Si l'État paie à nouveau leur bail, combien d'années cette assistance va-t-elle durer? Cette solution semble repousser le problème des sinistrés du séisme à l'avenir parce qu'il n'y a pas de mesures d'accompagnement qui leur permettent d'être autonomes. Les victimes du séisme sont délaissées. La FIDH a déploré dans un communiqué que «Les solutions apportées jusqu'à présent soient insuffisantes et ont repoussé les problèmes dans l'espace et dans le temps» (Lévesque, 2002: A1). Il en est de même pour J/P HRO qui a relogé 1,500 familles sur le site de Corail Cesse-Lesse. Les abris sont en bois. Ce site est dépourvu de services de base (eau, électricité, etc,).

En résumé, plusieurs explications sortent du discours des répondants quant à la présence des déplacés dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48 après plus de trois ans du passage du séisme. À la lumière de leurs réponses, nous pouvons dire que les données recueillies lors de l'enquête permettent de répondre à notre question de recherche qui est la suivante : pourquoi l'action humanitaire des ONG après le séisme du 12 janvier reste au niveau de survie des personnes déplacées vivant au camp d'hébergement du terrain golf? Les principales réponses qui ressortent des entrevues sont : le manque de coordination entre les acteurs humanitaires, l'exclusion des organisations locales dans la coordination de l'aide humanitaire, l'irresponsabilité et la faiblesse de l'État haïtien, le manque de ressources financières de l'État, la duplication des services offerts par les ONG du camp, la mauvaise répartition des fonds alloués à la reconstruction et l'absence d'un plan de reconstruction de la part de l'État haïtien. La plupart des fonds alloués sont dépensés dans l'urgence pendant que la reconstruction est en attente après plus de trois ans. Les projets des ONG ne visent pas des solutions durables. Ce fait rejoint l'approche anthropologique de l'humanitaire qui dénonce le caractère incomplet et tronqué de l'humanitaire reposant sur le court terme. Selon quelques experts de l'humanitaire et dirigeants politiques (Lemay-Hébert et Pallage, 2012; Coderre, 2011; Bourjolly, 2012), Haïti vit constamment dans l'urgence. À ces facteurs s'ajoute l'exclusion des autorités et des organisations locales dans le mécanisme de l'aide humanitaire. Le montant d'argent consacré à la reconstruction n'est pas suffisant. Une telle situation n'est pas favorable au relogement des personnes déplacées qui vivent dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48.

Dans cette étude de cas, nous constatons des difficultés qui sont liées à l'action humanitaire des ONG auprès des déplacés. D'abord, les interventions de ces organisations n'ont pas pris en compte les différences qui existaient entre les déplacés du camp. Ces derniers ont été considérés comme une population homogène même si dans l'intervention psychosociale d'Oxfam Québec, on a tenu compte des groupes d'âge à savoir les enfants et les ainés. L'ONG Save the Children a le secteur Child protection qui a travaillé aussi avec les enfants du camp. À côté de ces interventions, l'accent n'a pas été mis sur les groupes les plus vulnérables comme les enfants, les femmes monoparentales et les aînés. Les besoins de tous les déplacés ne sont pas les mêmes. Leur intervention n'a pas été réalisée selon une répartition des domaines d'activités bien définies qui rentrent dans un plan global d'intervention. Ensuite, il semble qu'il n'y a pas eu de suivi dans les interventions auprès des déplacés du camp comme a mentionné l'un des TH. L'offre des services n'est pas toujours adéquate aux besoins des déplacés. Ce qui fait que certains besoins restent insatisfaits. Malgré l'intervention de plusieurs ONG, la plupart des déplacés du camp continuent de vivre dans la promiscuité sous les tentes déchirées. Les conditions de vie dans le camp restent inchangées. Par contre, des montants importants ont été dépensés par les ONG dans la phase d'urgence. Dans l'intervention auprès des déplacés du camp, il ne suffit pas de concentrer toutes les ressources dans les activités d'urgence, il faut penser à des infrastructures durables pour ne pas maintenir constamment les déplacés au niveau de survie.

À côté de l'intervention des ONG, les autorités locales n'offrent pas d'autres solutions en matière de services et de logements aux déplacés du camp. Elles sont dans l'incapacité d'assurer la relève après l'arrêt des services de base dans le camp.

Ces autorités dépendent de l'aide extérieure pour faire certaines interventions parce que leurs ressources financières sont limitées. Elles n'ont pas eu la capacité et le pouvoir de contrôler les activités des ONG dans le camp après le séisme. Chaque ONG intervient selon ses valeurs et sa feuille de route. Cela montre une fois de plus la faiblesse de l'État Haïtien dans la gestion de la crise post séisme au niveau du camp d'hébergement. Cette étude de cas nous permet d'arriver à la conclusion que l'action humanitaire des ONG auprès des sinistrés après une catastrophe est importante pour leur survie mais elle n'est pas suffisante. La bonne intention des ONG ne suffit pas comme a écrit Destexhe (1993) mais l'action humanitaire doit être organisée, planifiée avec les autorités locales et nationales pour mieux répondre aux besoins des déplacés du camp. De plus, les étapes doivent être bien définies pour ne pas s'attarder dans la phase d'urgence.

L'action humanitaire des ONG auprès des déplacés du camp d'hébergement du terrain golf permet de soulever quelques questions dans l'intervention en travail social. Il y avait au moins une dizaine d'ONG (OIM, CRS, MSF, Croix-Rouge Américaine, Oxfam Grande Bretagne, Oxfam Québec, Save the Children, HP, ARC et J/P HRO) qui ont travaillé dans le camp du terrain golf. Pourquoi toutes ces ONG interviennent-elles dans un seul camp? Malgré l'intervention de toutes ces ONG, les conditions de vie des déplacés ne semblent pas améliorées. Ce constat permet de questionner sur le rapport des ONG humanitaires d'une part avec les autorités locales et d'autre part avec les déplacés du camp. Quel est le pouvoir de ces autorités sur les ONG? Quelle est la place accordée au point de vue des déplacés du camp dans l'intervention des ONG humanitaires?

CONCLUSION

Cette recherche dérive d'un problème constaté dans l'action humanitaire des ONG auprès des personnes déplacées qui vivent dans le camp d'hébergement du terrain golf à Delmas 48 après le séisme du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince. Plusieurs ONG sont intervenues auprès de ces personnes au moyen des fonds octroyés par les donateurs et la communauté internationale. Malgré des centaines de millions de dollars dépensés, un grand nombre de déplacés vivent encore sous les tentes dans les camps notamment ceux du terrain golf. Notre questionnement portait sur les facteurs qui empêchent l'action humanitaire des ONG d'aller au-delà du niveau de survie des déplacés de ce camp.

Cette recherche s'inscrit dans une démarche exploratoire. Les données ont été recueillies par des entrevues individuelles et de groupe qui ont été réalisées auprès de six répondants. Cette étude comporte certaines limites. La taille de cet échantillon ne nous permet pas d'arriver à une généralisation des résultats pour toutes les ONG qui interviennent dans les camps situés à Port-au-Prince. Les explications données par les travailleurs humanitaires concernant les facteurs qui empêchent l'action humanitaire des ONG de dépasser le niveau de survie des personnes déplacées ne sont pas représentatives pour l'ensemble de ces travailleurs. Il en est de même pour le représentant des autorités locales. Leur point de vue ne peut pas être considéré pour tous les élus locaux dont leur commune a été affectée par le séisme.

Aux termes de cette étude, l'analyse du discours des répondants a permis de trouver des réponses à notre question de recherche et d'atteindre l'objectif poursuivi dans cette recherche. De multiples réponses ont émergé du discours des répondants. Ces derniers ont admis de façon unanime qu'il y avait des problèmes de coordination entre les différents acteurs humanitaires. Ce manque de coordination a été observé à

différents niveaux : il se fait remarquer dans les services offerts par les ONG. Des duplications ont été constatées par les TH et le comité du camp dans le cash for work, la distribution de la nourriture et l'assainissement du camp. Au début de l'intervention humanitaire dans ce camp, la coordination entre les ONG et les autorités locales était inexistante. Il en est de même pour la coordination entre ces autorités et le comité du camp. Par la suite, un début de coordination commence à s'établir. Ces organisations font l'objet d'aucun contrôle de la part des autorités locales. De plus, la faiblesse de l'État haïtien ne facilite pas le relogement des déplacés du séisme. Cette faiblesse est due à l'incapacité de cet État à prendre certaines décisions et de les faire respecter. Pour les TH, l'absence de leadership et l'irresponsabilité de l'État haïtien sont l'un des facteurs qui expliquent le maintien de l'action humanitaire des ONG au niveau de survie des déplacés du camp du terrain golf. L'État ne contrôle pas l'intervention des ONG. La plupart de ces organisations ne remettent pas de rapports de leurs activités au MPCE d'Haïti. L'État haïtien est incapable de faire respecter les normes de construction des logements.

En plus des explications qui émergent du discours des participants, l'échec de la CIRH se greffe sur ces facteurs pour expliquer la présence des déplacés dans les camps. Cette commission a été créée dans le but de reconstruire le pays ravagé par le séisme. Les résultats de son travail ne sont pas visibles. À l'exception des déblaiements des rues et des bâtiments administratifs de l'État haïtien, rien n'est fait jusqu'à présent en matière de reconstruction. Quatre ans après le séisme, aucun des treize de ces bâtiments n'est commencé à reconstruire.

L'intervention humanitaire des ONG dans le camp d'hébergement auprès des sinistrés soulève quelques questions dans l'intervention en travail social. Comment tenir compte de la culture locale et les besoins prioritaires des gens dans l'intervention des ONG après une catastrophe? Cette intervention ne diffère pas trop des œuvres de charité. La question du don dans la modernité resurgit c'est-à-dire le don sans retour fait aux étrangers au moyen des institutions. Elle ressemble au don

fait aux sinistrés qui vivent dans des conditions précaires et fragiles. Elle ne permet pas l'autonomie et le renforcement de leur capacité quoique l'ARC ait cet objectif d'intervention. Leur participation a été ignorée dans le processus de la prise des décisions. L'intervention des travailleurs sociaux à l'intérieur de ces ONG ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique sociale. Elle a été déterminée par chaque organisation humanitaire.

La coopération entre les responsables des ONG et les autorités locales est un enjeu majeur dans l'intervention humanitaire après une catastrophe. Les intérêts des ONG ne sont pas toujours conciliables avec ceux des autorités locales. Il faut repenser la place des bénéficiaires dans ce type d'intervention. De plus, les interventions humanitaires réalisées auprès des personnes déplacées dans le camp n'ont pas eu de suivi.

Il ne fait aucun doute que l'action humanitaire des ONG est essentielle pour la survie des déplacés du camp au lendemain du séisme, mais elle ne doit pas être considérée seulement du point de vue de la générosité et du désir de faire du bien. Elle doit avoir un impact positif et visible sur les conditions de vie des déplacés dans le camp.

Cette recherche nous a permis de dégager quelques pistes de solution pour l'intervention post catastrophe à travers les trois étapes identifiées dans l'action humanitaire des ONG à savoir : l'urgence, la réhabilitation et la reconstruction. Il est important de ne pas négliger les autres phases de l'intervention au profit de l'urgence.

Pour reloger les déplacés qui vivent dans le camp du terrain golf, nous suggérons plusieurs solutions :

1. Élaborer un plan d'urbanisation et construire des logements sociaux pour les déplacés du camp qui peuvent résister au passage des catastrophes naturelles.

- 2. Créer des mécanismes de coordination incluant les différents acteurs de l'humanitaire (État haïtien, ONG, autorités locales, organisations locales et comité du camp) qui travaillent avec les déplacés du camp.
- 3. Prendre en compte des besoins prioritaires des déplacés du camp dans les interventions des ONG.
- 4. Faciliter la participation des déplacés du camp dans la prise des décisions et le développement de leur autonomie.
- 5. Restaurer l'autorité de l'État haïtien et le renforcement de ses capacités. L'État doit prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter les normes de construction.
- 6. Les ONG doivent remettre des rapports de leurs activités aux autorités haïtiennes tout en précisant leur champ d'intervention.
- Renforcer les capacités de la Direction de la protection civile pour secourir et répondre aux besoins de la population haïtienne en cas de nouvelles catastrophes naturelles.
- 8. Prévenir les risques auprès de la population haïtienne est essentiel pour diminuer ou éviter les dégâts en cas d'autres catastrophes.

Ces recommandations dérivent des failles identifiées dans l'action humanitaire auprès des déplacés du camp et de l'analyse du discours des répondants. Les mesures adoptées jusqu'à présent comme les *shelters* et le paiement des loyers pour une année afin de reloger ces déplacés sont temporaires. Les abris transitionnels ont une durée de vie de cinq ans. Après cette durée, ils vont faire face à nouveau au problème de logement. La construction des logements sociaux apparaît comme la solution appropriée au problème des déplacés du camp. De plus, la coordination entre les acteurs non gouvernementaux et les acteurs nationaux, la prise en compte des besoins prioritaires permettront une rationalisation dans les interventions humanitaires qui se font et d'éviter aussi des duplications dans l'offre des services aux bénéficiaires. La prévention est essentielle au sens qu'elle informe la population sur la façon dont elle

peut se protéger en cas d'autres catastrophes. L'application de ces recommandations passe par la restauration de l'État haïtien. Autrement dit, un État qui est capable de prendre de bonnes décisions dans l'intérêt collectif et de les faire respecter.

APENDICE A LETTRE DE DEMANDE D'ENTREVUE

Montréal, le 19/06/2012

En ses bureaux Monsieur le Maire Wilson Jeudi

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous solliciter pour une entrevue relative à mon projet de recherche en Haïti dans le cadre de mon mémoire de fin d'études.

En fait, je suis en train de faire une maîtrise en travail social à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Le thème de mon mémoire est «l'action humanitaire des organisations non gouvernementales (ONG) auprès des personnes vivant dans les camps d'hébergement suite au séisme du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince». Je fais une recherche exploratoire sur le Camp d'hébergement du terrain golf situé à Delmas 48. Alors, je dois faire des entrevues individuelles et de groupe. Les entrevues seront faites avec les travailleurs humanitaires, les responsables d'ONG qui interviennent dans le camp évoqué plus haut et un élu local. Chaque entrevue sera de quarante-cinq (45) minutes. En ce sens, j'aimerais que vous m'accordiez une entrevue pour la validation de ma grille d'entrevue. Étant donné que vous êtes le premier citoyen de la commune, je m'adresse à vous, si une autre personne dans la mairie peut m'accorder une entrevue dans le cas où vous n'êtes pas disponible, je n'ai aucun problème.

Je profite de cette occasion propice pour vous féliciter pour le précieux travail que vous accomplissez dans votre commune.

En attente d'une réponse de votre part, veuillez, recevoir Monsieur le Maire l'expression de mes remerciements anticipés.

Angelo Barthold

Étudiant en travail social à l'UQÀM Tél: (509) 4811-2320/(438) 939-9751

Courriel: barthold.angelo@courrier.uqam.ca/barthold80@hotmail.com

Directeurs de mémoire : Jacques HÉBERT et Henri DORVIL : Professeurs à l'École

de travail social de l'UQÀM

Carrefour, le 12/07/2012

En ses bureaux

Au : Responsable de l'Organisation internationale de la migration (OIM) en Haïti

Objet : demande d'entrevue

Cher (ère) Responsable,

J'ai l'honneur de vous solliciter pour une entrevue relative à mon projet de recherche en Haïti dans le cadre de mon mémoire de fin d'études.

En fait, je suis en train de faire une maîtrise en travail social à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Le thème de mon mémoire est «l'action humanitaire des organisations non gouvernementales (ONG) auprès des personnes vivant dans les camps d'hébergement suite au séisme du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince». Je suis en train de faire une recherche exploratoire sur le Camp d'hébergement du terrain golf situé à Delmas 48. Alors, je dois faire des entrevues individuelles et de groupe. Les entrevues seront faites avec les travailleurs humanitaires, les responsables d'ONG qui interviennent dans le camp évoqué plus haut et un élu local. Chaque entrevue sera d'une durée de quarante-cinq (45) minutes. En ce sens j'aimerais que vous m'accordiez une entrevue dans le cadre de cette recherche. Étant donné que votre organisation a travaillé dans plusieurs camps d'hébergement notamment celui de Delmas 48, je m'adresse à vous pour obtenir une entrevue auprès d'un responsable et un travailleur humanitaire à l'OIM.

Je profite de cette occasion propice pour vous féliciter pour le précieux travail que vous accomplissez auprès des personnes qui vivent dans les camps d'hébergement.

En attente d'une réponse de votre part, veuillez, recevoir madame/monsieur l'expression de mes remerciements anticipés.

Angelo Barthold

Étudiant en travail social à l'UQÀM Tél: (509) 4811-2320/(438) 939-9751

Courriel: barthold.angelo@courrier.uqam.ca/barthold80@hotmail.com

Directeurs de mémoire : Jacques HÉBERT et Henri DORVIL : Professeurs à l'École de travail social de l'UQÀM

Carrefour, le 18/07/2012

En ses bureaux

Au: Directeur/directrice d'OXFAM Grande Bretagne en Haïti

Objet: demande d'entrevue

Madame la directrice/ Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous solliciter pour une entrevue relative à mon projet de recherche en Haïti dans le cadre de mon mémoire de fin d'études.

En fait, je suis en train de faire une maîtrise en travail social à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Le thème de mon mémoire est «l'action humanitaire des organisations non gouvernementales (ONG) auprès des personnes vivant dans les camps d'hébergement suite au séisme du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince». Je suis en train de faire une recherche exploratoire sur le Camp d'hébergement du terrain golf situé à Delmas 48. Alors, je dois faire des entrevues individuelles et de groupe. Les entrevues seront faites avec les travailleurs humanitaires, les responsables d'ONG qui interviennent dans le camp évoqué plus haut et un élu local. Chaque entrevue sera de quarante-cinq (45) minutes. En ce sens, j'aimerais que vous m'accordiez une entrevue dans le cadre de cette recherche. Étant donné que votre organisation a travaillé dans plusieurs camps d'hébergement notamment celui de Delmas 48, je m'adresse à vous pour obtenir une entrevue auprès d'un responsable et un travailleur humanitaire à l'OIM. Je dois vous dire aussi que je laisserai Haïti le 1^{er} aout 2012.

Je profite de cette occasion propice pour vous féliciter pour le précieux travail que votre organisation accomplisse auprès des personnes qui vivent dans les camps d'hébergement.

En attente d'une réponse de votre part, veuillez, recevoir madame/monsieur l'expression de mes remerciements anticipés.

Angelo Barthold

Étudiant en travail social à l'UQÀM Tél: (509) 4811-2320/(438) 939-9751

Courriel: barthold.angelo@courrier.uqam.ca/barthold80@hotmail.com

Directeurs de mémoire : Jacques HÉBERT et Henri DORVIL : Professeurs à l'École

de travail social de l'UOÀM

APENDICE B

GUIDE D'ENTREVUE

- A-Entrevue individuelle avec les travailleurs humanitaires et les responsables d'ONG
- 1. Pouvez-vous faire une brève présentation de votre organisation?
- A.1. Action humanitaire des ONG (organisations non gouvernementales)
- 2. Depuis combien de temps votre organisation intervient-elle dans le camp du terrain golf à Delmas 48?
- 3. Quelle est l'expérience de votre organisation dans l'intervention auprès des gens victimes d'une catastrophe naturelle?
- 4. Comment intervient-elle dans ce camp d'hébergement?
- 5. Quels sont les services offerts par votre ONG dans ce camp?
- 6. En quoi consistent vos interventions dans le camp d'hébergement?
- 7. Selon vous, qu'est-ce qui explique que les gens vivent dans ce camp d'hébergement après plus de deux ans du passage du séisme?
- 8. Quel type de relation existe-t-il entre votre organisation et l'État haïtien?
- 9. Quel type d'activités que vous faites dans le camp? Avez-vous des rapports sur ces activités?
- A.2. Coordination entre les acteurs
- 10. Parlez-moi comment s'effectue la coordination entre les ONG dans ce camp d'hébergement?
- a) Quels problèmes rencontrez-vous à ce niveau?
- b) Quels sont les éléments qui facilitent votre travail à ce niveau?
- 11. Quelle est votre relation avec le comité du camp?
- 12. Quelle est la fréquence des rencontres organisées?
- a) Quels sont les principaux sujets abordés et les suites données à ces rencontres?

- 13. Comment planifiez-vous pour reloger les gens qui vivent dans ce camp?
- 14. D'après vous, qu'est-ce qui explique que les sinistrés de ce camp n'ont pas accès à un logement décent?
- 15. Existe-t-il des rapports ou des procès-verbaux sur la situation du camp, les activités et les décisions prises, les tentatives de concertation? Pouvez-vous me donner l'accès à ces documents?
- 16. Avez-vous des recommandations ou des suggestions à faire pour mettre fin aux problèmes des gens de ce camp?

B- Entrevue individuelle avec un élu local

- 1. Pouvez-vous parler de l'apport de l'État haïtien aux personnes qui vivent dans le camp du terrain golf de Delmas 48?
- B.1. Point de vue de l'élu local
- 2. À quel niveau se situe l'intervention de l'État auprès des personnes qui vivent dans ce camp?
- 3. Comment s'effectue le travail entre l'État haïtien et les ONG dans ce camp?
- 4. Y-a-t-il des rencontres entre vous et les ONG du camp?
- 5. Y-a-t-il des rencontres entre vous et les comités du camp?
- a) Si oui, à quelle fréquence?
- 6. Qu'est-ce qui fait certains camps ne sont pas vides?
- 7. Comment expliquer que les personnes dans ce camp ne peuvent pas trouver des logements?
- 8. Comment planifiez-vous pour reloger les gens qui vivent dans ce camp?
- 9. Existe-t-il un plan pour reloger les personnes de ce camp? Si oui, en quoi consiste ce plan? Sinon pour quelle (s) raison (s)?
- 10. Avez-vous des recommandations et des suggestions à faire?

C- Entrevue de groupe avec le comité du camp

- 1. Racontez-moi comment vous vivez dans ce camp d'hébergement.
- 2. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez en vivant dans cet espace?
- 3. Parlez-moi du fonctionnement du comité du camp?
- 4. Quelle est la fréquence des rencontres du comité?
- 5. Comment s'effectue le travail entre le comité et les ONG? Entre le comité et les élus locaux?
- 6. Comment faites-vous part de vos décisions aux ONG et aux élus politiques?
- C.1. Action humanitaire des ONG
- 1. Quelles sont les organisations qui vous aident?
- 2. Depuis quand ces organisations vous aident?
- 3. Pouvez-vous décrire les services que ces organisations vous offrent?
- 4. Comment trouvez-vous l'aide qu'elles vous donnent?
- C.2. État haïtien
- 1. Comment l'État haïtien vous aide?
- 2. Est-ce qu'il y a des autorités haïtiennes qui sont venues discuter avec vous depuis le séisme?
- a) Si oui, en quoi consistent ces discussions?
- 3. Est-ce qu'il y a des décisions qui ont été prises après à ces discussions?
- 4. Quels sont vos besoins prioritaires actuellement?
- 5. Comment explique que vous vivez dans ce camp d'hébergement jusqu'à présent?
- 6. Qu'est-ce que les gens dans le camp font durant le jour?
- 7. D'après vous quelles seront les actions à poser pour que les gens quittent le camp?

BIBLIOGRAPHIE

Actes de colloque (2013. Le rôle des ONG en Haïti: entre le bien et le mal. Préf. De Samuel Pierre. En ligne p. 4-6. http://www.incasproductions.com. Incas Productions Inc. Consulté le 27 janvier 2013.

AGAMBEN, G. (1998). Ce qui reste d'Auschwitz. Paris : Éditions Payot et Rivages, 233 p.

Alter Presse (2012). «Haïti habitat: Remise symbolique de 50 clés dans le cadre d'un projet de logements sociaux à «Zoranje». Alter Presse (Port-au-Prince), 27 février, http://www.alterpresse.org. Consulté le 5 mai 2012.

Amnesty International (2010). Haïti après le séisme : premières conclusions de la mission mars 2010. En ligne 16 p. http://www.amnesty.org/pdf. Consulté le 6 juin 2011.

ANDLAU, G. d'. (1998). L'Action humanitaire. Coll. «Que sais-je?». Paris : PUF, 127 p.

AYSAN, Y. et DAVIS, Y. (1993). *Rehabilitation and Reconstruction*. Disaster Management Training Programme. 1st Edition, UNDP, DHA, 49 p.

Assemblée générale (2010): Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite des catastrophes naturelles. De la phase de secours à l'aide au développement. Rapport du secrétaire général. En ligne 22 p. http://www.preventionweb.net/pdf. Consulté le 6 juin 2011.

BOURGAULT-COTÉ, G. (2012). «Deux ans après le séisme, Michaëlle Jean, envoyée spéciale de l'UNESCO, refuse le pessimiste pour son pays d'origine». Le Devoir (Montréal), 7 janvier, p. A8.

BOURJOLLY, J-M. (2012). «Où en sommes-nous»? Dans Haïti Perspectives, revue thématique : État et gouvernance. GRAHN, vol. 1 no 2 (été), Montréal : p.75-78.

BRAUMAN, R. (2000). L'action humanitaire. Coll. «Dominos». Paris : Flammarion, 127 p.

BRAUMAN, R. (1996). L'humanitaire : le dilemme. Entretien avec Philippe Petit. Paris : Les Éditions Textuel, 106 p.

CALVÈS, A-E (2009). «Empowerment»: Généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. Revue Tiers Monde: Armand Colin, no 200, p. 735-749.

CARREL, A. (1935). L'homme, cet inconnu. Paris: Plon, 400 p.

CHATEAUBRIAND, F.R. (1997). *Mémoires d'outre-tombe*. Coll. «Quarto», vol. 2. Paris : Gallimard, 3689 p.

CASTOR, S. (2011). «Refonder la nation haïtienne». Dans *Haïti aujourd'hui, Haïti Demain : Regards croisés*, sous la dir. de Martinez A., Beaudet, P. et Baranyi, S., p. 105-111. Ottawa : PUO.

CORTEN, A. (2011). L'État faible: Haïti et République Dominicaine. Québec: Éditions Mémoire d'encrier, 397 p.

CODERRE, D. (2011). Un an après en Haïti: Résilience et résignation. Le Devoir (Montréal), 11 janvier, p. A7.

CONTANDRIOPOULOS, A.-P. CHAMPAGNE, F. POTVIN, L. DENIS, J.-L. et BOYLE, P. (1990). Savoir préparer une recherche. Montréal : PUM, 196 p.

COTÉ-PALUCK, É. (2012). Haïti: quand les sinistrés mettent la main à la pâte. En ligne. http://www.lapresse.ca. Consulté le 26 décembre 2012.

DEBRÉ, B. (1997). L'illusion humanitaire. Paris: Plon, 287 p.

DELÉAGE, J.-P. (2005). Tsunami: quand un séisme peut en cacher quelques autres. En ligne 6 p. http://www.ecologie-et-politique.info/pdf. Consulté le 8 septembre 2011.

DENZIN, N. K. (1988). «Triangulation». In J.P. Keeves (ed.), *Educational Reasearch, Methodology, and Measurement: An International Handbook.* Toronto: Pergamon Press, p. 511-513.

DESLAURIERS, J.-P. (1991). Les Méthodes de la recherche qualitative. Québec : PUQ, 153 p.

DESLAURIERS, J.-P. et MAYER, R. (2000). «Quelques éléments d'analyse qualitative : l'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie». Dans R. Mayer et coll. (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Montréal : Gaëtan Morin, p. 159-188.

DESTEXHE, A. (1993). L'humanitaire impossible ou deux siècles d'ambiguïté. Paris : Armand Collin, 236 p.

Dictionnaire Larousse (2012). Paris : Édition Larousse, 1033 p.

ÉLIE, M.C. (2010). Pou nou pa blye, Haïti, Pour ne pas oublier. Québec: PUL, 90 p.

ÉTIENNE, S. P. (2007). L'énigme haïtienne: échec de l'État moderne en Haïti. Montréal: Mémoire d'encrier, 355 p.

DUMAS, C. (2011). Choléra en Haïti: l'origine népalaise confirmée. En ligne 1 p. http://www.sciencesetavenir.fr. Consulté le 17 janvier 2012.

DUPIN, J-C et MARTEL, A. (2011). Principaux défis de la coordination humanitaire en RDC et Haïti : le rôle d'OCHA. Chronique OMPOH, 10 p.

FASSIN, D. (2010). La raison humanitaire : une histoire morale du temps présent. Paris : Éditions Gallimard et du Seuil, 358 p.

Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (2010). Haïti, une nation ébranlée: Pour une reconstruction fondée sur les droits de l'homme et incluant le peuple haïtien, no 538f. En ligne 32 p. http://www.fidh.org/pdf. Consulté le 20 janvier 2012.

GALLEGO, M. (2009). Analyse urbaine des camps de réfugiés et de leurs transformations dans le temps. Mémoire de maîtrise, Paris, Université Paris-Est Marne-La-Vallée, 59 p.

GODBOUT, J. T. (2002). «Le bénévolat n'est pas un produit». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, no 2. En ligne p. 42-52. http://www.erudit.org/pdf. Consulté le 2 mai 2012.

GODBOUT, J. T. (2004). «L'actualité de «l'essai sur le don». *Sociologie et société*, vol. 36, no 2. En ligne p.177-188. http://www.erudit.org/pdf. Consulté le 27 avril 2012.

GODELIER, M. (1996). L'Énigme du don. Paris : Édition Flammarion, 315 p.

GRÜNEWALD, F. et COLLINS, O. (2009). *L'espace humanitaire à l'est de Tchad*, groupe urgence et développement. En ligne 36p. http://www.urd.org/pdf. Consulté le 10 mars 2012.

HOLLY, D. A. (2011). De l'État en Haïti. Paris : éd. l'Harmattan, 238 p.

HOURS, B. (1999). «L'idéologie humanitaire», *Journal des anthropologues*. En ligne, p. 77-78. http://jda.revues.org/3084. Consulté le 01 novembre 2013.

HURBON, L. (2011). «L'État haïtien avant et après le 12 janvier 2010 : L'instrumentalisation de l'État faible». Dans l'État faible, Haïti et République Dominicaine, d'André Corten, p. 281-285. Montréal : Mémoire d'encrier.

Institut haïtien de statistique et d'informatique (2009). Population totale, population de 18 ans et plus. Ménages et densités estimés en 2009. En ligne 89 p.

Interuniversity Institute for Research and Development. (2010). *The Challenge for Haitian Higher Education*: A Post-earthquake Assessment of Higher Education Institutions in the Port-au-Prince Metropolitan Area, 26 p.

JAMES, E. C. (2010). Democratic Insecurities: Violence, Trauma, and Intervention in Haiti. Berkley, University of California Press, 357 p.

JÉROME, J.P. (2011). «Les ONG ont-elles peur de rendre des comptes»? Le Nouvelliste (Haïti), 4 janvier. http://www.lenouvelliste.com.

JULIEN, M. (2012). «Impact des interventions des ONG en Haïti: nécessité d'un nouveau cadre de partenariat». Dans Haïti Perspectives, revue thématique: État et gouvernance. GRAHN, vol. 1 no 2 (Été), Montréal: p.79-80.

KELLY, M. (1984). «L'analyse de contenu». Dans Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données, sous la dir. de Benoît Gauthier, p. 213-315. Québec: PUQ.

LE COCONNIER, M.-L. et POMMIER, B. (2012). *L'action humanitaire*. Coll. «Que sais-je?». Paris : 2^e édition, PUF, 127 p.

LEFRANÇOIS, R. (1992). Stratégies de recherches en sciences sociales, applications à la gérontologie. Montréal : PUM, 358 p.

LEMAY-HÉBERT, N. et PALLAGE, S. (2012). «Aide internationale et développement en Haïti: Bilan et perspectives». Dans *Haïti Perspectives*, revue thématique: Développement économique et création d'emplois. GRAHN, vol. 1, no1 (Printemps), Montréal, p.13-17.

Le Parisien (2010). «Les séismes les plus puissants dans le monde». http://www.leparisien.fr, 27 février. Consulté le 29 mars 2012.

LÉVESQUE, C. (2010). Haïti: l'attente sous la tente. Le Devoir (Montréal), 29 décembre, p. B5.

LÉVESQUE, C. (2012). «Haïti retombe dans l'oubli». Le Devoir (Montréal), 13 novembre, p. A1.

LOSSON, C. (2010). «Déluge d'illuminés en Haïti». http://www.liberation.fr. 27 janvier. Consulté le 24 septembre 2012.

LOUIS, I. (2012). «La relocalisation des familles victimes des catastrophes naturelles à Port-au-Prince». *Boletin Cientifico, Sapiens Research*. vol. 2(2), en ligne p.71-76. http://www.sapiensresearch.org. Consulté en novembre 2012.

LOUIS, I. (2013). Des bidonvilles aux camps. Conditions de vie à Canaan, à Corail Cesse-Lesse, et à la piste de l'ancienne aviation de Port-au-Prince. Rapport de recherche, 84 p.

MARTEL, A. (2012). «Deux ans après le séisme – Haïti entre dépendance et reconstruction». Le Devoir (Montréal), 12 janvier. En ligne 3 p. http://www.ledevoir.com.

MARTEL, A. (2012). La coordination humanitaire comme espace d'exclusion et d'affaiblissement des capacités locales. Groupe URD. En ligne 6 p. http://www.urd.org/La-coordination-humanitaire-comme.

MAYER, R. et al. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Montréal : Gaëtan Morin, 409 p.

MAUSS, M. (2007). Essai sur le don: Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. Paris : PUF, 248 p.

MERLE, M. (1982). Sociologie des relations internationales. Paris : 3^e édition, Dalloz, 527 p.

MONGEAU, P. (2011). Réaliser son mémoire de sortie ou sa thèse : côté jeans, côté tenue de soirée. Montréal : PUQ, 143 p.

MBONDA, E. M. (2008). L'action humanitaire en Afrique : lieux et enjeux. Paris: Éditions des archives contemporaines, 161 p.

MUCCHIELLI, R. (2006). L'analyse de contenu: des documents et des communications. Paris: Les Éditions ESF, 223 p.

MUCCHIELLI, A. (2009). Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines. Paris : 3e édition, Armand Colin, 303 p.

NEUILLY, M.-T. (2008). Gestion et prévention de crise en situation postcatastrophe. Prise en charge des traumatismes collectifs. Nouvelles pratiques psychologiques. Bruxelles : Éditions de Boeck Université, 295 p.

OCHA Haïti (2012). Bulletin humanitaire mensuel: Réponse au tremblement de terre. En ligne 8 p. http://www.ochaonline.un.org/pdf. Consulté le 18 avril 2012.

OIM et IASC (2012). *Matrice de suivi du déplacement*. Version actualisée 2.0. En ligne, en PDF 16 p. http://www.iomhaitidataportail.info. Consulté en octobre 2012.

PAUGMAN, S. (2007). Repenser la solidarité: l'apport des sciences sociales. Paris: PUF, 1re Édition, 980 p.

PÉAN, L. J.R. (2005). Haïti: économie politique de la corruption. L'État marron (1870-1915). Paris: tome 2, Éditions Maisonneuve et Larose, 449 p.

PIERRE, H. (2011). «Aide alimentaire, environnement et migration en Haïti, après le séisme du 12 janvier». *Dans Haïti post-séisme. Cahiers du CEPODE* (Centre d'Études en population et développement), sous la dir. de la Faculté des sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti, p.19-57. Port-au-Prince: no 2, 2^e année Éditions CEPODE.

PIERRE, V. (1989). Arménie: la fracture. Paris: Éditions Stock, 225 p.

PIROTTE, C. et HUDSON, B. (1997). Entre urgence et développement : Pratiques humanitaires en question. Paris : Éditions Karthala, 237 p.

Réseau national de défense des droits humains (2011). 12 janvier 2010 – 12 janvier 2011 : le RNDDH dresse le bilan de la situation du pays un an après le séisme. En ligne 25 p. http://www.rnddh.org/pdf. Consulté le 6 juin 2011.

REYMOND, P. MARGOT, A. MARGOT, J. (2007). Les limites de l'aide Humanitaire. Projet SHS de 1re année Masters : SHS Développement durable et développement nord-sud, Lausanne, 62 p.

RIST, G. (1994). «Origine de l'idéologie humanitaire et légitimité de l'ingérence». Dans *Dérives humanitaires : États d'urgence et droit d'ingérence*, sous la dir. de Marie-Dominique Perrot, p. 33-45. Coll. «Enjeux». Paris : PUF.

ROBERT, A. (2010). *Haïti est la preuve de l'échec international*. Entretien réalisé avec Ricardo Seintenfus représentant de l'OEA en Haïti. En ligne. http://www.letemps.ch. Consulté le 20 janvier 2013.

RUBIO, D. S. (2004). «Interventions humanitaires: principes, concepts et réalités». Dans *Interventions humanitaires? Point de vue du sud*. Centre Tricontinental, p. 27-33. Paris: Éditions Syllepses, vol. 11, no 4058.

RUFIN, J. C. (1994). L'aventure humanitaire. Paris : Gallimard, 176 p.

RUFIN, J. C. (2011). Gardons-nous d'enfermer Haïti dans son malheur. Ce pays a besoin de notre soutien, pas de notre pitié. Paris Match, 4 p.

RYFMAN, P. (2004). Les ONG. Paris : Éditions la Découverte, 122 p.

RYFMAN, P. (1999). La question humanitaire : Histoire problématique, acteurs et enjeux de l'aide humanitaire internationale. Paris : Ellipse, 208 p.

SAILLANT, F., RICHARDSON, M. et PAUMIER, M. (2005). L'humanité et les identités: un regard anthropologique, vol. 27, no 2. En ligne p. 159-187. http://www.erudit.org/pdf. Consulté le 31 janvier 2012.

SALIGNON, P. (2012). «Haïti, république des ONG: «l'empire humanitaire» en question». *Dans Haïti réinventer l'avenir*, sous la dir. de Jean-Daniel Rainhorm, p. 190-191. Paris: Éd. La Maison des sciences de l'homme.

SALOME, G. (2012). Camp, transitionnal site et relogement à Port-au-Prince après le séisme du 12 janvier. En ligne 12 p. http://www.ceri-sciences-po.org/pdf. Consulté le 24 avril 2012.

Save the Children, (2011). *Haiti's Children one Year Later: A Country at a Crossroad*. En ligne 12p. http://www.savethechildren.org. Consulté le 6 novembre 2012.

SENARCLENS, P. d. (1999). L'humanitaire en catastrophe. Paris : Presses de sciences politiques, 145 p.

SILIÉ, R. (2011). «La faiblesse historique de l'État haïtien et son impact sur la régulation de l'émigration vers la République Dominicaine». Dans l'État faible, Haïti et République Dominicaine, sous la dir. d'André Corten, p. 251-264. Montréal, Mémoire d'encrier.

SIMÉANT, J. et DAUVIN, P. (2004). ONG et humanitaire. Paris : l'Harmattan, 276 p.

SONTAG, D. (2012). In Reviving Haïti, Lofty Hopes and Hard Truths: Billions in Quake Aid, but Camp about and Rebuilding Lags. New York Times, December 24, p. A1, A6-A7.

SOULET, M.-H. (1999). *Urgence, souffrance, misère: lutte humanitaire ou politique sociale*? Fribourg : Éditions Universitaires, 335 p.

TARDIF, F. (1997). Regard sur l'humanitaire. Une analyse de l'expérience haïtienne dans le secteur de la santé entre 1991 et 1994 : trois ans de crise, trois ans de sanctions, trois ans d'assistance humanitaire. Montréal : l'Harmattan, 201 p.

VORBE, C. (2011). «Séisme, Humanitarisme et intervention en Haïti». *Dans Haïti post-séisme*. *Cahiers du CEPODE*, sous la dir. de la Faculté des sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti, p.71-86. Port-au-Prince : no 2, 2^e année, Éditions CEPODE.

WARGNY, C. (2011). *«Haïti entre Dieu et ONG»*. En ligne p. 8-9. http://www.mondediplomatique.fr. Consulté le 24 septembre 2012.

ZÚÑIGA, R. (2007). L'évaluation dans l'action sociale : autonomies et solidarités. Montréal : PUL, 176 p.